LE DEVOIR
jeudi 11 juillet 1974

Les mines

L'impact de la fiscalité sur les minières

L'avalanche de mesures fiscales qui s'est abattue récemment sur l'industrie minière, notamment en Colombie Britannique, en Ontario et au Manitoba, fait l'objet actuellement d'une attention toute particulière de la part du gouvernement québécois.

C'est ainsi qu'un comité, présidé par M. Michel Audet, étudie dans quelle mesure la charge fiscale des sociétés minières faisant affaires au Québec ne serait pas insuffisante par rapport à celle des sociétés industrielles et manufacturières. Au demeurant, le même comité aura à déterminer dans quelle mesure une nouvelle charge n'influencerait pas défavorablement la compétitivité des productions.

La complexité du problème laisse déjà subsister assez de doutes au sein du monde des affaires et de l'économie pour ne pas permettre de décision complète et incontestable, comme en font foi d'ailleurs les diverses opinions émises dans ce supplément.

Toutefois, une étude réalisée en 1970 par M. Guy Chaloux, alors au ministère des Affaires intergouvernementales, sur les variables financières et fiscales des sociétés minières au Québec entre 1961 et 1966 démontrait clairement combien y est lucrative l'exploitation minière.

Les chiffres obtenus alors par M. Chaloux amenaient ce dernier à conclure que les règles fiscales au Canada et au Québec sont fort peu contraignantes; "elles assurent une récupération rapide du capital investi tout en permettant de payer peu d'impôt."

"Etant privilégiées par ces règles fiscales, poursuit le rapport, ces sociétés peuvent procéder à une orientation fort intéressante de leurs bénéfices; non seulement le financement de l'activité économique peut s'y faire sans peine, mais encore les actionnaires y sont généreusement rémunérés".

Entre 1961 et 1966, la valeur de la production minière au Québec fut environ de $3 milliards. Exprimés en termes moyens, environ 15% des entreprises bénéficiaient de l'exemption triennale. Parmi celles qui n'en bénéficiaient pas (85%), 54% ne payaient pas d'impôt sur les bénéfices.

Dans l'ensemble du secteur minier, il n'y a donc, en fait, qu'une compagnie sur trois qui paie de l'impôt sur les bénéfices. Si on ne retient que les entreprises ne bénéficiant pas de l'exemption triennale, c'est-à-dire celles qui sont aptes à payer de l'impôt sur leurs bénéfices, on constate alors que c'est moins d'une entreprise sur deux qui en paie (42%).

Et les bénéfices bruts sont relativement importants. Pour l'ensemble de la période 1961-66, les bénéfices bruts déclarés se sont chiffrés à $1.9 milliard, soit près des 2/3 de la valeur même de l'ensemble de la production minière.

Pendant ce temps, les recettes fiscales du Québec provenant des sociétés minière-

Suite à la page 8

MICHEL LEFÈVRE

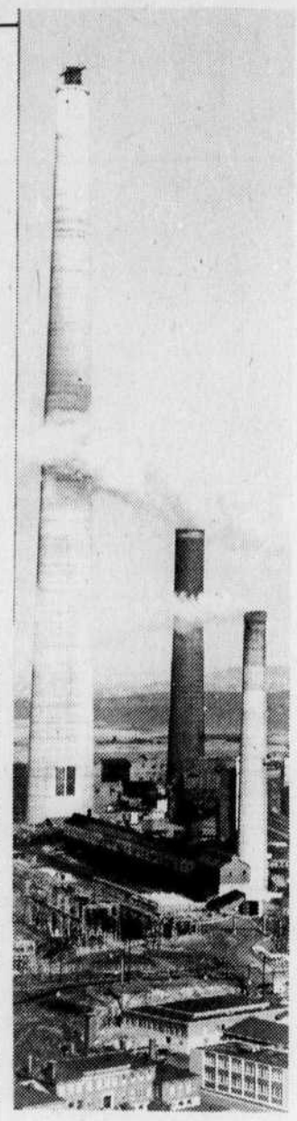
Sommaire

- Vers une nouvelle politique minière au Québec — page 2
- Québec s'attaque au régime fiscal des minières — page 5
- Lorsque les gouvernements s'arrachent les profits — page 7
- L'activité minière au Québec: un contexte politique nouveau — page 10
- Les défis de l'industrie au cours de la prochaine décennie — page 13
- Multinationales et États nationaux: source de conflit permanent — page 14
- Le financement de l'expansion minière — page 20

Conception graphique: Georges Vigny

par GILLES MASSE
ministre des Richesses naturelles

Vers une nouvelle politique minière au Québec



Nous assistions depuis un certain temps, à l'échelle mondiale, à l'épuisement graduel des ressources naturelles non renouvelables. Ce phénomène est accéléré par une demande toujours croissante, donc par des prix toujours plus élevés pour ces matières premières.

Voyons quelles sont les conséquences de cette réalité tant au Canada que dans le monde, pour examiner ensuite comment le Québec entend ajuster sa politique minière en fonction de ce nouveau contexte.

L'épuisement des ressources non renouvelables couplé à une forte demande qui ne semble pas vouloir ralentir, ont entraîné une réaction bien naturelle chez la plupart des pays producteurs. Ceux-ci ont, en effet, décidé, d'une part, d'exiger davantage pour leurs matières premières, et, d'autre part, de maximiser son utilisation au service de leur propre développement économique.

Les exemples de cette philosophie sont nombreux: il y eut, tout d'abord, voilà quelques années, une tentative d'association de certains pays producteurs de cuivre. Leur but était simple: améliorer leur pouvoir de marchandage, donc leur revenu face aux sociétés multinationales et face à certains consommateurs ou pays industrialisés. Cette première tentative avorta partiellement et ce, pour plusieurs raisons, mais les pays producteurs tenteront à nouveau de se regrouper.

Plus récemment, des pays de tradition politique souvent très différente s'unirent et formèrent l'association des producteurs de bauxite, matière première essentielle à la fabrication de l'aluminium.

Au Canada, cette philosophie recrute de plus en plus d'adeptes. La philosophie et les recommandations des Carter, Benson, Gray et plus récemment, Kierans, qui apparaissaient comme des propositions sacrilèges à la plupart des gouvernements, il y a quelques années, sont maintenant étudiées et considérées le plus sérieusement du monde par tous les gouvernements au Canada.

Où se situe le Québec dans ce contexte? Quelles sont les options qui s'offrent à nous? Quelles sont les orientations possibles?

Voyons tout d'abord quels sont les principes sous-jacents à notre action dans ce secteur.

- Nous sommes conscients que pour tirer le maximum d'avantage de l'exploitation des ressources minérales, sans pour autant décourager l'initiative privée indispensable à l'expansion globale de la production minière, il faut que le Québec soit en mesure de **guider** la politique de mise en valeur du domaine minier à tous les stages: prospection, exploration, développement d'un secteur manufacturier, primaire puis secondaire, mise en marché.

- Nous réalisons aussi qu'une politique de transformation intensive des matières premières du Québec est intimement liée à la capacité de pénétration des produits québécois sur les marchés mondiaux.

Ces principes étant établis, nous avons posé les actions nécessaires à leur réalisation.

En premier lieu, afin de venir épauler le rôle traditionnel du ministère des Richesses naturelles, tout particulièrement dans le secteur de l'exploration, il y eut, tout d'abord, en 1965, la création de "SOQUEM", chargée d'explorer et de mettre en valeur les gisements miniers québécois. Trois ans plus tard, la mise en production d'une sidérurgie québécoise devenait une réalité et, au début d'avril 1974, le ministre des Finances annonçait son expansion au coût de $200 millions, ce qui lui permettrait, en plus, de faciliter son intégration par une participation directement à la transformation du minerai de fer en produit fini.

Enfin, toujours en concordance avec sa politique minière, le gouvernement annonçait, à l'automne 1973, son intention de mettre en place une "société de mise en marché", avec mission d'explorer, d'identifier et de pénétrer les marchés pour les produits susceptibles d'être fabriqués au Québec, prérequis, à notre avis, essentiel à une politique de transformation intensive au Québec.

Cette série d'actions nous permet donc d'assurer graduellement, une présence québcoise à tous les paliers d'activités du secteur minier. Malgré cela, la présence gouvernementale dans ce secteur est encore bien peu de chose. Il faut donc s'assurer que les activités du secteur privé produisent les effets d'entraînement désirés, si l'on veut mettre sur pied une politique minière cohérente.

Voyons maintenant qu'elle était la conjoncture minière en 1973. Dans l'ensemble du Canada, la valeur de la production a augmenté de près de 30% par rapport à 1972. Le Québec, pour sa part, a vu la valeur de sa production minérale croître de $782 millions en 1972, à $903 millions en 1973, soit une augmentation de 15%. Les productions de titane, de fer et d'amiante furent en tête de ce mouvement. Cette augmentation s'explique, bien entendu, par la forte progression des prix des minéraux au cours de l'année.

Par contre, en volume, la production québécoise stagne depuis plusieurs années. Si cette stagnation s'explique en partie par l'épuisement des réserves. L'explication principale réside, à notre avis, dans le peu d'efforts déployés par les compagnies minières dans l'exploration du sous-sol québécois. En effet, entre 1967 et 1972, dans la catégorie des métaux de base, il s'est investi en moyenne chaque année, de $3 à $4 millions au Québec, alors que les dépenses d'exploration des compagnies minières oeuvrant au Québec, s'élevaient de $25 à $35 millions annuellement à l'extérieur du Québec. De même, pour le minerai de fer, l'exploration favorise grandement l'extérieur du Québec. Ainsi, en 1972, il s'est dépensé trois fois plus d'argent à l'extérieur qu'au Québec.

Pourtant, l'industrie minière est en bonne santé au Québec et dans le monde, malgré certaines fluctuations conjoncturelles.

De façon générale, la tendance à l'augmentation des prix est évidente partout dans le monde et semble vouloir durer, ce qui amène, évidemment, les pays et les provinces à songer à une réorientation de leur politique minière.

Quelles sont, dans ce contexte, les diverses options possibles?

Les diverses options de la politique minière ont été largement discutées ces dernières années, de la nationalisation intégrale au statuquo, en passant par un remaniement de la fiscalité, une participation obligatoire des pays-hôtes au capital des entreprises multinationales faisant affaire sur leur territoire et autres formules intermédiaires. La thèse de M. Eric Kierans, selon laquelle les canadiens devraient cesser de s'en remettre aux sociétés multinationales pour assurer le développement de leurs ressources non renouvelables, et les exploiter eux-mêmes au moyen de sociétés d'état, est bien connue.

Face à ces diverses options, mon ministère exclut, au départ, toute solution qui ne tiendrait pas compte de la réalité du secteur minier québécois qui n'offre pas en général de caractéristiques homogènes.

Par exemple, une politique homogène de redevances qui voudrait s'appliquer efficacement à la fois à l'amiante (pour laquelle le Québec possède une situation relativement prédominante par rapport aux autres producteurs mondiaux), au minerai de fer et aux divers types de matériaux de construction, ne tiendrait pas compte de la réalité. De même, nationaliser les réserves d'amiante, comme certains le proposent, risquerait de coûter fort cher au Québec, car la plupart des gisements se trouvent sur des territoires concédés aux compagnies, au titre de la loi minière de 1880. Il faudrait alors racheter les réserves et les installations existantes.

Plusieurs autres moyens, comme l'Office de commercialisation, ont été proposés en vue de s'assurer que la population retire des bénéfices satisfaisants de l'exploitation de ses ressources. Chaque solution prônée mérite et exige donc un examen d'autant plus attentif et approfondi que le secteur minier est complexe et diversifié.

C'est pourquoi nous, au Québec, croyons qu'il est nécessaire avant de poser quelque geste que ce soit, de faire une évaluation systématique de la situation fiscale des sociétés minières, ayant des intérêts au Québec. Ce comité d'évaluation de la fiscalité minière procédera par secteur et aura tous les pouvoirs d'enquête nécessaires.

Nous croyons, de cette façon, être en mesure, à court terme, de poser un jugement équilibré et bien étayé sur les contributions du secteur minier au développement social du Québec. Nous pourrons, par la suite, orienter notre rôle dans ce secteur, en fonction des évaluations que nous avons faites.

Il importe cependant, de ne pas oublier que, quelque soit la politique d'une province ou d'un pays, elle doit, si elle se veut rationnelle, tenir compte de son environnement. C'est pourquoi chaque province a intérêt à agencer ses politiques à celles des autres provinces, en plus d'assurer une bonne coordination entre les deux paliers de gouvernement.

L'élaboration actuelle d'une politique minière nationale reflète bien, du moins jusqu'à date, cette nécessité.

C'est ainsi qu'à partir des objectifs communs et particuliers des provinces et du gouvernement central, qui sont d'une part, des bénéfices accrus pour la population, et d'autre part, une plus grande transformation des ressources au pays, il s'est établi, depuis deux ans déjà, une consultation et une coordination permanentes aux diverses étapes de l'élaboration de cette politique.

Voilà, en résumé, comment le Québec évolue vers la mise en place des nouveaux éléments de sa politique minière.

En définitive, ce que nous recherchons, avant tout, dans l'application de nos politiques de mise en valeur et d'utilisation de nos richesses naturelles, c'est d'assurer à l'entreprise privée, un juste retour sur ses investissements, mais surtout de plus grands bénéfices pour tous les Québécois, propriétaires des ressources naturelles.

CAMPBELL CHIBOUGAMAU MINES LTD.
(Libre de responsabilité personnelle)
CUIVRE - OR - ARGENT - FER
Un total de 16,000,000 tonnes de minerai a été extrait de nos mines dans le Québec depuis 1955
vous invitent
à lui soumettre des propriétés minières avec potentiel
Communiquez s.v.p. avec
DIVISION DE L'EXPLORATION
Suite 5, 462-3e Rue, Chibougamau, Qué. (819) 276-4115
Suite 309, 55 rue Yonge, Toronto, Ontario. (416) 366-5201

Société NATIONALE de Fiducie
L'ECONOMIE
Société NATIONALE d'Assurances
GROUPE DE POINTE
SERVICES FIDUCIAIRES — ASSURANCE-VIE ASSURANCE GÉNÉRALE
NOS FONCTIONS DANS LE
GROUPE DE POINTE
• ADMINISTRATEURS • FIDUCIAIRES
• EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES
BIENS ADMINISTRÉS: $200,000,000
Capital - Réserve - Surplus
$2,790,000
Société NATIONALE de Fiducie
385 est, rue Sherbrooke — Montréal H2X 1E5 — 844-2050

st. lawrence columbium and metals corporation
(libre de responsabilité personnelle)
Seul producteur de concentrés de columbium en Amérique du Nord
EXPLORATION
EXPLOITATION
PRODUCTION
Siège social:
1010 ouest, rue Ste-Catherine,
Suite 1010, Montréal H3B 3R8, Qué.

CHROMASCO
Le Conseil d'Administration et la Direction de
CHROMASCO LIMITED
ont le plaisir d'annoncer qu'à compter du 1er juin 1974
Chromasco Corporation Limited, Chromium Mining & Smelting Corporation, Limited et Light Alloys Corporation Limited
ont été fusionnées en une seule société sous le nom de
"CHROMASCO LIMITED"
Bureau d'Administration
3720 Tour de la Bourse
Montréal, Québec
(514) 866-5344
Montréal, le 17 juin 1974

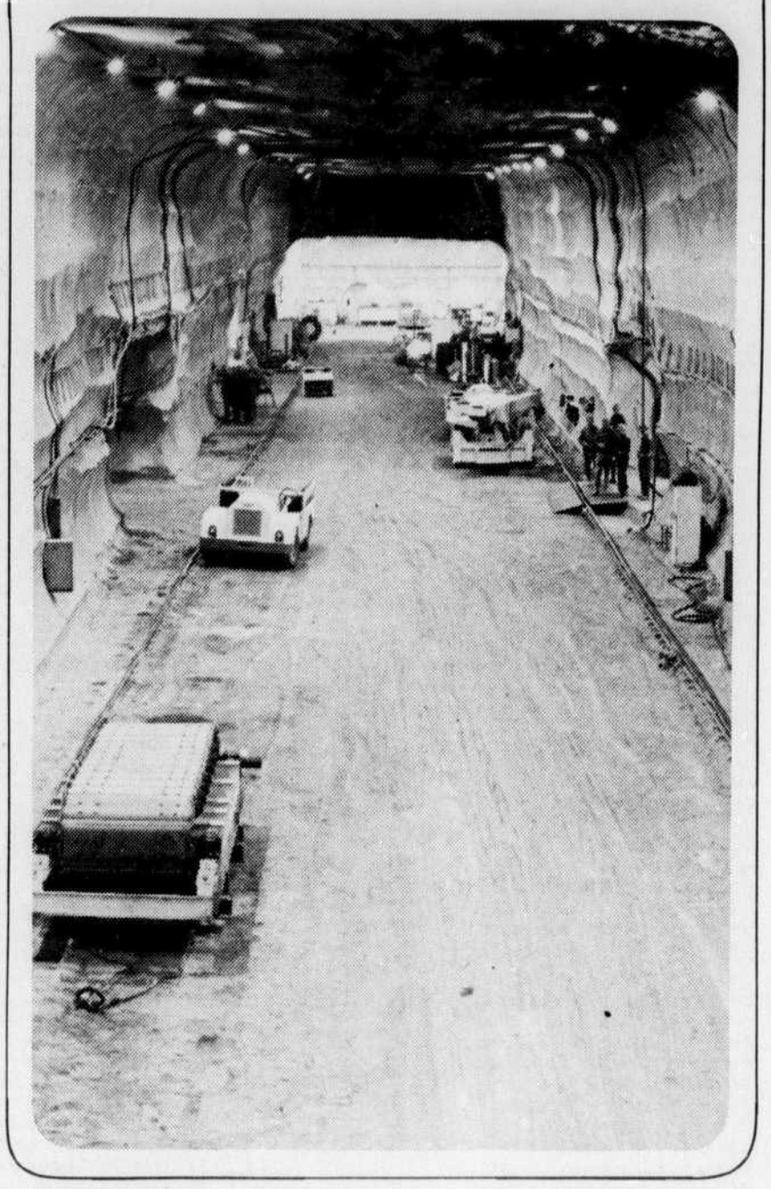
UNE ANNÉE IMPORTANTE
1974 marquera l'ouverture de notre usine de Port-Cartier.
Nous sommes fiers d'ajouter à l'avoir industriel du Québec
RAYONIER QUÉBEC INC.
Port-Cartier

Les Sociétés du GROUPE BROSSARD
Sociétés d'exploration minière associées, actives dans la Province de Québec et particuli-rement dans la région de Val d'Or.
Nous sommes intéressés à étudier des offres de propriétés minières.
NEMROD MINING CO. LTD. (libre de responsabilité personnelle)
NAGANTA MINING & DEVELOPMENT CO. LTD. (libre de responsabilité personnelle)
TIMROD MINING CO. LTD. (libre de responsabilité personnelle)
FIRST ORENADA MINES LIMITED (libre de responsabilité personnelle)
DUCROS MINES LIMITED (libre de responsabilité personnelle)
NORTH SHORE URANIUM CORPORATION (libre de responsabilité personnelle)
VALDEX MINES INC.
JOLIN BOURLAMAQUE MINES LIMITED (libre de responsabilité personnelle)
360 St-Jacques Suite 1406

CONSOLIDATED DEVELOPMENTS LIMITED
1610 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
Tél.: 937-2887

La conjoncture minière au Québec en 1973-74

par MINH-ANH NGUYEN
économiste minéral



L'année 1973 a été marquée par une certaine reprise économique internationale. Ainsi, la croissance du PNB, mesurée en dollars constants, aurait été de l'ordre de 6% aux Etats-Unis, 7% au Canada, et 6% au Québec. La réalisation d'un grand nombre de projets d'investissements envisagés pour l'année 1972, au Canada et au Québec, s'étalera probablement jusqu'à la fin de la décennie. Déjà, une croissance de 18% des investissements privés et publics a été enregistrée au Canada durant l'année 1973. Pour le Québec, elle était de l'ordre de 15%. Le taux d'intérêt a atteint au cours de l'année des niveaux records dans presque tous les pays industrialisés. De plus, l'inflation est devenue chronique. Il est donc à craindre que les prix continuent de monter à partir du dernier trimestre 1973, tendance agravée par certaines pénuries de produits de consommation, d'intrants énergétiques ou industriels, comme les produits pétroliers et pétrochimiques. Au Canada, les autorités fédérales recherchent, dans la conjoncture actuelle, l'expansion de la production et de l'emploi, quitte à atténuer certains effets de l'inflation au moyen de subventions sélectives et d'allocations accrues. Au Québec, où les performances économiques ont été assez bonnes en 1973, le volume de l'emploi a été de 2,353,000, soit une croissance de 5.8%, et le niveau de chômage est resté supérieur à 7% contre 8% l'année précédente.

La valeur de la production minérale a suivi le mouvement, avec une croissance de 28% en 1973, au Canada, et de 15% au Québec, reflétant certaines hausses de prix des produits expédiés, surtout depuis que, fin 1973, le gouvernement américain a renoncé au gel des prix. Les producteurs canadiens, qui avaient différé leurs expéditions, les ont alors reprises.

Production minière au Québec

Bien que nous ne disposions que de chiffres préliminaires, il est probable que la valeur de la production minière québécoise aura connu en 1973 une augmentation de l'ordre de 15% par rapport à l'année précédente soit $903 millions, contre $783 en 1972 et $770 en 1971. Cette augmentation s'explique par la hausse des prix des métaux, l'expansion des capacités de production de certains minéraux industriels, et l'absence de conflits de travail dans le secteur minier.

Au total, la valeur de la production métallique aura connu une augmentation de l'ordre de 17%. En volume, le minerai extrait aura augmenté de 28%, le minerai traité de seulement 5.5%, ce qui confirme la tendance à la baisse des teneurs (4% en moyenne pour l'ensemble des produits métalliques, le fer faisant exception, avec une hausse de 21% du minerai traité.)

Cependant, comme le niveau des prix des produits métalliques augmentait de quelque 12%, il y avait intérêt à poursuivre ou reprendre certaines exploitations marginales.

La valeur des expéditions des minéraux industriels aura augmenté de 17%, suite à une expansion de 14% des volumes produits et à la hausse de certains prix.

Dans le secteur des matériaux de construction, l'augmentation aura été de 9%, pour des raisons analogues.

D'une façon plus détaillée:

● Pour les produits métalliques, les productions de zinc (—3.5%), d'or (—11%), de niobium (—19%), de fer refondu (—0.3%), sont en baisse par rapport à 1972. D'autres substances, moins importantes dans la production totale du secteur, sont également en baisse: plomb (—23%), bismuth (—99%), cadmium (—5.5%), molybdène. Sauf dans les cas du niobium et du fer refondu, les mines ont fermé en 1973. La Saint-Lawrence Columbium a connu, pour sa part, des difficultés d'exploitation au cours du deuxième trimestre 1973.

Parmi les expéditions en hausse, on note celles de fer (+21%), d'argent (+3%), de nickel (+118%), de minerai de titane (:96%). Les expéditions de fer ont repris leur rythme normal, après avoir été perturbées en 1972 par les grèves de la Quebec Cartier Mining et de l'Iron Ore Co.. Dans le cas de l'argent, la Manitou-Barvue a rouvert, fin-juillet 1972. La Somex, une petite mine de nickel, a démarré son exploitation fin 1972. Et les compagnies "European" et "Universal Aggregate" ont expédié davantage de minerai de titane en 1973.

● Le secteur des minéraux industriels a enregistré, en 1973, une hausse de 14% du volume des produits expédiés.

Les expéditions suivantes ont augmenté: amiante (+18%), bioxyde de titane (+19%, talc (+11%), silice (+1.5%. Cependant seules les expéditions d'aimiante devraient continuer d'augmenter à moyen terme, par suite d'investissements importants réalisés en juin 1970. Les rattrapages de prix qui ont commencé à se manifester dans ce secteur encourageront des hausses de production, là où les réserves le permettent.

● Pour les matériaux de construction, le volume des expéditions a augmenté de 9.5% en moyenne, malgré la stabilité des prix. La tendance est plus marquée pour le ciment (+15%), le sable, le gravier et la pierre (+7%), la chaux (+14%), et les produits d'argile (+20%).

Les tableaux 1 et 2 résument l'évolution intervenue dans les différents secteurs miniers du Québec, depuis 1970. Ils permettent de noter le déclin marqué du secteur des minéraux métalliques, jusqu'à 1972, la progression lente de celui des minéraux industriels, et celle, plus rapide, des matériaux de construction.

Evolution des prix

Comparativement à 1972, les prix des principaux produits métalliques québécois ont augmenté fortement. Toutefois, ils avaient été déprimés les deux années précédentes. L'augmentation actuelle des couts de production moyens internationaux et le desserrement progressif du contrôle des prix aux Etats-Unis, ont également influencé cette tendance à la hausse. Ainsi, les prix du cuivre ont augmenté de 26%, ceux du fer de 3%, ceux du zinc de 5%. L'or a augmenté de 130%, et l'argent de 50%, le niobium de 7%, le nickel de 8%, le cadmium de 44%, et le bismuth de 44%. En revanche, les prix des produits industriels et des matériaux de construction ont haussé plus faiblement.

On s'attend à ce que cette tendance à la hausse persiste en 1974, du fait, principalement, de l'abandon du contrôle des prix des métaux aux Etats-Unis. Les producteurs québécois y trouveront leur avantage, surtout ceux qui avaient réalisé d'importants investissements miniers depuis 1970.

Exploration, mise en valeur et développement

Les superficies de claims enregistrés se sont élevées à 1,474,716 acres pour 1973, contre 1,809,390 en 1972, soit une diminution de 12.5%. En nombre, on est passé de 30,156 claims en 1972, à 27,049 cette année, soit une baisse de 10.3%. Cette stagnation est certainement une conséquence de la baisse des prix des métaux de base dans les années 1970-72, contrebalancée par une poussée exceptionnelle de l'exploration dans le Canton Hébécourt au cours de l'année 1972. De plus, l'élévation des taux d'intérêt décourage les dépenses spéculatives, comme celles de l'exploration, et concentre les efforts de prospecteurs au voisinage immédiat des mines en production. Par ailleurs, les réserves disponibles apparaissent suffisantes pour répondre à la demande mondiale au cours de la prochaine décennie, conséquence lointaine de l'effort d'exploration qu'a consenti le monde minier depuis 1960. On veut en effet éviter tout risque de surproduction dans certains secteurs. L'aggravation de la fiscalité minière dans certaines régions productrices peut aussi jouer un rôle de dissuasion, si l'on en juge par la planification à la baisse des budgets d'exploration de certaines compagnies, pour les années à venir.

Malgré tout, le Québec a bénéficié en 1973, de plusieurs découvertes de gisements d'or et de métaux de base, la recherche étant encouragée par les prix élevés et l'existence des routes d'accès aux zones minéralisées, construites par le gouvernement. De nombreux gisements d'or découverts avant 1960 ont été explorés en vue de l'évaluation des réserves. La Compagnie Phelps-Dodge a signalé, pour sa part un gisement métallique à 24 milles à l'ouest de Mattagami. Les Compagnies Patino, et Lake Dufault signalent aussi des découvertes. Au total, les dépenses d'exploration sur les gisements découverts sont estimés à $21 millions en 1973, contre $20 millions en 1972, soit une hausse de 5%.

Les investissements pour la mise en valeur des gisements se sont, par contre, stabilisées à $7 millions. Ce qui s'explique par l'absence d'ouverture de mines importantes. Ces investissements se sont concentrés sur la mine de cuivre de la Gaspé Copper en Gaspésie, celle du groupe Sullivan dans les Cantons de l'Est, et celle des compagnies New-Inco et Iso-Copperfields dans le Canton Hébécourt. Pour le secteur de l'or, on a signalé les investissements des compagnies Angico-Eagle, dans le Canton de Joutel, Québec Sturgeon, dans le Canton de Lesieur, Chibex dans le Canton de Ladauversière, Gold Halwk dans le Canton de Dasserat, Dugami dans le Canton de Bousquet, et Cadillac et Kiena dans le Canton de Dubuisson. Pour l'aimante, les compagnies Abitibi Asbestos et MacAdam ont investi dans l'Abitibi-Est, et la région de Chibougamau, respectivement. Les mines de fer ont concentré leurs dépenses principalement sur le traitement, le transport et l'étude des marchés. Pour le niobium, enfin, le groupe "Teck" et la SOQUEM, ont investi dans la région de St-Honoré.

Enfin, les dépenses de développement sont estimées à $110 millions en 1973 contre $72 millions en 1972, grâce aux secteurs du cuivre, de l'aimainte, du fer et de l'or. L'ensemble des projets de développement se détaille ainsi: Gaspé Copper Mines a triplé sa capacité de production à Murdochville (de 11,000 t/j à 33,000 t/j). Un concentrateur et une usine de boulettage de minerai de fer, d'une capacité annuelle de 6 millions de tonnes, ont été construits à Sept-Iles et un vaste complexe d'extraction et de concentration du minerai de fer a été installé au Mont-Wright, avec une capacité annuelle de 16 millions de tonnes de concentrés, par les compagnies Iron Ore Canada et Québec Cartier Mining. Les mines d'amiante de la Canadian Johns-Manville ont augmenté leur capacité de production dans les Cantons de l'Est. La fonderie de cuire de la Noranda a été agrandie à Noranda, de même que l'affinerie de cette compagnie à Montréal-Est. L'affinerie de zinc de la Canadian Electrolytic Zinc, à Valleyfileds, est passé d'une capacité annuelle de 145,000 t à une de 225,000 t. Enfin, les usines sidérurgiques de SIDBEC, de la Q.I.T., de la Stelco à Sorel et de la Quebec Steel Products à Longueuil, ont augmenté leur capacité de production.

Le bilan global de ces projets d'investissements miniers donnerait un montant de l'ordre de un milliard de dollars de 1970 à 1973! La tranche réalisée en 1973 aurait été de $310 millions, contre $290 millions en 1972. En somme, la moyenne annuelle des investissements miniers dans les secteurs primaire et secondaire a doublé en 1970-73, par rapport à la période de 1965-69. Pour les prochaines années, c'est l'industrie de transformation des métaux de cuivre, de zinc, d'or, de plomb, de nickel et de fer qui semble devoir polariser les investissements miniers au Québec. Cette tendance constitue peut-être une parade au risque actuel de pénurie mondiale de métaux affinés et d'acier, plutôt que de produits primaires, de même qu'une réponse aux incitations fiscales à la transformation des ressources chez nous. Aussi, il faut considérer que le Québec offre des sources d'approvisionnement sûres en matières premières et en énergie électrique.

Une légère augmentation des emplois (800) est intervenue dans le secteur minier par rapport à 1972. Selon les statistiques du Ministère des Richesses Naturelles, ceci donnerait, sur une base de 2,400 heures de travail par année, un total de 26,000 emplois contre 25,200 en 1972.

Cette analyse fait abstraction des catégories d'emplois suivantes: 6,000 dans les carrières, 800 dans les industries de forage au diamant, de même que les emplois des affineries, des aciéries, et autres industries de transformation de métaux.

Bilan régional

Grâce à ces investissements, des régions connaissent un développement minier important, lié soit à la production primaire, soit à la transformation de produits miniers. Ce sont la Côte Nord, la Gaspésie et des régions de Montréal-Sorel, de Noranda et de Chibougamou.

Les régions de Hull, des Cantons de l'est et du reste du Québec, ont par contre connu une stagnation des investissements qui semble correspondre à une tendance durable.

Malgré la reprise encourageante de 1973, la situation économique des pays industrialisés semble compromise en 1974 par les facteurs suivants: des taux d'intérêt élevés, l'inflation persistante, les fluctuations monétaires et la crise de l'énergie.

Quant au secteur minier, l'apport des capitaux n'y sera pas exceptionnel. Les secteurs actifs seront ceux des mines de métaux de base et de métaux précieux.

Lemay, Paquin & Gilbert
AVOCATS
Henri-Paul Lemay, c.r. Maurice Paquin, c.r. Michel Gilbert
Pierre Messier Jean Keable Richard Lord
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: TAXCORP TÉL.: 878-4211
Tour de la Bourse—Suite 1025—800, Place Victoria—Mtl. P.Q.

ASBESTOS
ASBESTOS CORPORATION LIMITED
THETFORD MINES, QUÉ.
Ses trois mines et ses quatre moulins, dans la région de Thetford Mines, produisent une gamme complète de fibres d'amiante de haute qualité servant à de multiples applications.
Renseignements techniques et ventes
Asbestos Corporation Limited
Division des ventes
Thetford Mines, Qué.
Tél.: 335-9171

L'énergie, facteur de réussite



Quatre bons filons pour investisseurs.

1 — Le sol du Québec renferme d'importantes quantités d'or, de cuivre, de fer, de zinc, d'amiante et de nombreux autres minéraux. On dénote présentement un net regain d'activité dans le secteur minier.

2 — Le domaine pétrochimique connaît présentement au Québec une grande expansion. La construction d'établissements portuaires, d'oléoducs et de nouvelles raffineries, dont le but premier est de pourvoir aux besoins de cette expansion, s'avère un gage de sécurité pour les investisseurs.

3 — Le coût de l'énergie électrique nécessaire aux opérations requises est plus bas au Québec que partout ailleurs au monde.

4 — Le programme de développement de la Baie James mis de l'avant par le Gouvernement du Québec, ouvre de nouveaux horizons dans toutes les sphères de la prospection.

À la lumière de ces faits, il ressort que plus que jamais, le Québec représente à l'heure actuelle le terrain le plus propice à l'investissement.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

L'amiante

par SIMON THIBOUTOT



Le terme amiante désigne un groupe de substances minérales fibreuses dont trois variétés seulement présentent un intérêt économique: la chrysotile, l'amosite et la crocidolite. Les fibres d'amiante se sont classées selon leur longueur en sept grands groupes; les fibres les plus longues étant celles qui présentent le plus de valeur. Par mélange de fibres de longueur et de qualités différentes on parvient à produire près de 150 catégories spécifiques d'amiante dont les caractéristiques sont déterminées par le standard du Québec; le mode de classement ainsi désigné fait autorité dans le monde puisque cette province domine le marché de l'amiante depuis le début du siècle.

Résistant au feu, à la chaleur, à la friction, à la corrosion et présentant une remarquable résistance à la tension, l'amiante est une matière première de haute importance; il est utilisé surtout dans l'industrie de la construction et dans l'industrie automobile. Eut égard à ses qualités remarquables l'amiante trouve une foule d'usages (plus de 3,000) qui vont des produits chimiques à l'aéronautique et à l'aérospatial. Ces usages varient d'un secteur à l'autre dans le temps mais ils n'ont jamais cessé de croître et continueront de le faire longtemps encore.

On s'est appliqué, ces dernières années à questionner ou à remettre en cause la prédominance canadienne sur le marché international de l'amiante. L'amiante a en effet ceci de particulier qu'il est très inégalement réparti à la surface du globe; on n'en trouve de quantités décentes qu'au Canada, en Russie et en Afrique du Sud. En fait, la production de ces trois pays équivaut à peu près à 90% du total mondial.

L'évaluation de la force réelle du Canada sur le marché international de l'amiante et de sa capacité de le contrôler à son avantage suppose une saine prise en considération des données relatives à la production de nos deux concurrents. L'Afrique du Sud (172,000 tonnes ou 8.9% de la production mondiale) produit surtout de l'amosite et de la crocidolite, deux variétés d'amiante peu utilisées et dont les caractéristiques sont différentes de celles de la chrysotile. Cette dernière variété, dont l'utilisation représente 95% de la consommation mondiale, est produite au Canada et en Union Soviétique mais il faut, ici aussi, établir certaines distinctions.

On ne possède que très peu de données statistiques sur la production russe et les sources les plus sérieuses sont, dans le cas présent, celles du U.S. Bureau of Mines qui seront utilisées ici. La confusion, délibérément entretenue, quant au tournage réel de la production soviétique, tient à ce que ceux qui font des projections fortes tiennent compte de certaines fibres non classifiées et de rejets utilisés comme ballast de chemin de fer. Selon que l'on considère ou non ces rejets, on obtient, pour la Russie, des chiffres de production annuelle de 2,000,000 ou de 1,200,000 tonnes. On comprendra facilement que si l'on veut faire des comparaisons correctes, il importe de ne retenir que les éléments comparables. Les chiffres réels de production annuelle sont donc, de 1,600,000 tonnes pour le Canada et de 1,200,000 tonnes pour l'Union Soviétique.

La différence essentielle entre ces deux grands producteurs ne tient cependant pas autant aux statistiques de production qu'aux exportations d'amiante. L'Union Soviétique, tout en étant le deuxième producteur d'amiante, est de très loin le premier consommateur et n'en exporte, par conséquent, que de faibles quantités; bien que ces quantités fluctuent d'une année à l'autre, elles représentent généralement 20% de la production intérieure. Les exportations soviétiques sont négociées la plupart du temps dans le cadre d'accords commerciaux et sont faites à prix réduit; elles sont donc beaucoup plus reliées à des facteurs d'ordre politique que proprement commerciaux. Enfin, quoique la production soviétique d'amiante s'accroisse, la consommation intérieure s'accroit plus rapidement encore, et de récents investissements dans l'industrie des fibrociments accéléreront encore la seconde tendance. On ne s'attend donc pas à ce que l'Union Soviétique soit en mesure d'augmenter ses exportations d'amiante avant plusieurs années.

En ce qui a trait aux exportations canadiennes, elles représentent 95% de la production qui est elle-même la plus élevée au monde. C'est donc par l'analyse des données touchant le **marché** international, et non pas la seule production, que l'on peut apprécier objectivement la position proprement monopolistique de ce pays.

Le Canada et surtout le Québec, d'où provient 85% de la production nationale, contrôlent près de 75% du marché international de l'amiante et peuvent donc en modifier les règles à leur gré. Les effets de la rente de rareté prévalant pour cette ressource profitent actuellement aux compagnies minières et tendent à être dilués par le fait qu'elles sont au nombre de six et qu'elles doivent se livrer à une concurrence au moins apparente.

Cette position monopolistique dont nous avons pris conscience sur le tard, étant connue depuis fort longtemps par plusieurs firmes étrangères consommatrices d'amiante. C'est ce qui explique la façon dont ces mêmes firmes poussèrent l'intégration de leurs opérations vers l'amont, de façon à assurer leurs approvisionnements et à éviter qu'une concentration horizontale ne s'opère au profit d'une seule compagnie qui aurait alors été en mesure d'imposer ses propres conditions. Ces opérations se sont réalisées au moment où régnait l'anarchie la plus totale dans l'extraction de l'amiante au Québec; elles ont eu pour premier résultat d'assainir les conditions économiques prévalant dans ce secteur. Par la suite, on a assisté à une concentration progressive des compagnies minières et le marché s'est peu à peu cartellisé.

Il ne reste aujourd'hui que 6 ou 7 producteurs d'amiante et à l'exception de la Bell Asbestos Mine filiale du groupe britannique Turner and Newall; ce sont des filiales de compagnies américaines. Seule l'Asbestos Corporation n'est pas intégrée verticalement, toutes les autres compagnies minières étant intégrées à des corporations engagées dans la transformation de l'amiante. Asbestos Corporation est une filiale du groupe américain General Dynamics; l'acquisition de certaines mines d'amiante par ces intérêts répondait à un besoin de diversification dans des secteurs en croissance non reliés à l'aéronautique.

Les producteurs établis au Québec ont pu, jusqu'en '71, ajuster l'offre d'amiante à la demande, de façon à accroître régulièrement les prix et à maintenir leurs taux de profits. La récession économique 70-72 a entraîné un ralentissement dans l'accroissement de la demande et il en est résulté certains surplus d'inventaire. Depuis '73, cependant, la reprise est telle que l'on ne peut absolument plus répondre à la demande et que les prix fluctuent rapidement à la hausse. Les effets de cette situation sur les profits ou sur la capacité de réinvestir sont excellents mais dans la conjoncture politique des années '74, les compagnies minières n'ont pas intérêt à se montrer trop prospères ce qui explique leur grande discrétion.

Quoi qu'il en soit, la demande se maintient et de nouveaux venus s'intéressent à l'extraction de l'amiante. La firme Brinco a déjà établi une usine pilote sur la propriété d'Abitibi Asbestos Mining au nord d'Amos. La Rio Algom Mines, filiale de Rio Tinto qui est elle-même compagnie mère de Brinco poursuit des études de rentabilité sur la propriété de McAdam Mining Corporation près de Chibougamau. La United Asbestos et certaines autres firmes poursuivent aussi des travaux préliminaires en Ontario.

Les compagnies déjà engagées dans l'extraction de l'amiante ont elles-mêmes investi massivement de façon à accroître leur production. La Johns-Manville vient de terminer une phase de modernisation au coût de $75,000,000 et elle a ouvert une petite mine d'amiante près de Barraute. L'Asbestos Corporation exploite elle aussi une nouvelle mine en Ungava; l'American Smelting and Refining, déjà propriétaire d'une mine d'amiante à Thetford, en a acquis une autre et a entrepris d'accroître sa capacité de production. Les groupes Turner and Newall et Cassiar dans leurs mines respectives.

Enfin, un groupe de firmes européennes propriétaires de la mine Advocate à Terre-Neuve (opérée par Canadian Johns-Manville) vient d'annoncer qu'il accroîtra lui aussi sa capacité de production.

C'est donc dire que tous les producteurs d'amiante voient l'avenir en rose et l'on ne peut que partager leur optimisme.

Le problème qui nous est posé avec l'amiante tient essentiellement au faible degré d'intégration de cette industrie sur le territoire canadien. Ce problème n'est pas particulier à l'amiante et il n'est sans doute pas imputable aux seuls producteurs mais l'acuité avec laquelle il sévit dans le cas de cette ressource le rend de moins en moins tolérable.

Le Canada exporte, on l'a dit, plus de 95% de sa production d'amiante à l'état brut alors même que sa balance commerciale sur produits finis d'amiante est déficitaire de plus de 15,000,000 dollars par année et que ce déficit s'accroît rapidement d'une année à l'autre. Cette situation n'a sans doute rien de surprenant, la production canadienne étant le fait exclusif de firmes privées d'obédience étrangère qui sont intégrées verticalement. Il faut donc introduire certaines mesures correctives de façon à assurer une meilleure prise en considération de nos intérêts.

C'est dans cet esprit que nous proposions, l'année dernière, la création d'une régie publique de mise en marché et l'instauration d'un double prix pour l'amiante; cette proposition étant développée dans un rapport préparé à la demande de l'Office de planification et de développement du Québec. Les objectifs que nous poursuivions avec ce projet étaient d'abord l'accroissement du degré de transformation sur place de notre amiante et la récupération des profits reliés à l'extraction et à la vente de cette matière.

Il nous paraissait alors absolument contraire aux intérêts du Québec ou du Canada que la vente de sa production d'amiante soit assumée par cinq ou six agents différents; cela ayant pour seul résultat d'annuler les effets de monopole qui, autrement, joueraient à notre profit. La production gagnerait aussi beaucoup à être rationalisée ce qui est impossible dans les conditions actuelles où les compagnies minières doivent ajuster leur production aux exigences de la clientèle plutôt qu'aux caractéristiques géologiques des gisements qu'elles exploitent. Enfin, l'écart entre les revenus perçus par les producteurs et les pouvoirs publics à partir des ventes d'amiante, écart encore accru par de récentes hausses de prix de l'ordre de 25% justifiait aussi, à lui seul, l'intervention de l'autorité dont relève la gestion de nos ressources.

Il existe encore une série de raisons qui nous ont amenés à privilégier cette solution mais il n'est pas utile de les reprendre ici. En fait, les événements qui ont suivi la publication de nos propositions présentent beaucoup plus d'intérêt. Nous avons d'abord appris que toutes les compagnies d'amiante sauf la Turner Newall Britannique maintenaient une zone de prix protégés aux Etats-Unis de façon à accroître la capacité concurrentielle des usines américaines sur le marché international des produits finis d'amiante.

Du côté des pouvoirs publics, l'Alberta et la Colombie Britannique ont créé des agences de commercialisation en tout point semblables à celle que nous proposions; il s'agit de la British Columbia Petroleum Corp. et de l'Alberta Petroleum Marketing Commission. Pendant ce temps, le ministère des Richesses naturelles du Québec tentait de nous prouver que l'organisme que nous proposions était inconstitutionnel. D'autres provinces comme l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et Terre-Neuve ont modifié radicalement les règles fiscales touchant l'industrie minière. Le gouvernement fédéral intervient lui aussi et on évoque de plus en plus couramment la possibilité de créer un double prix pour les matières minérales.

Sur le plan international, les regroupements de pays producteurs en cartel d'exportation sont de plus en plus courants. Ainsi, l'OPEP est intervenu avec le succès que l'on sait, les pays producteurs de bauxite ont jeté les bases d'un accord sur les prix et la Jamaïque s'apprête à hausser ses redevances fiscales de 800%. Les pays producteurs de café ont, eux aussi, créé un Office de commercialisation et les républiques bananières commencent elles aussi à se rebiffer. Il y a eu des rencontres préliminaires entre les pays producteurs de cuivre, de fer et de mercure dans le but d'en arriver à des ententes sur le relèvement des prix.

La plupart des compagnies ou des pays touchés par d'éventuels redressements du prix des matières premières jouent les vierges outragées et en appellent à tous les dieux pour qu'on laisse le marché jouer son rôle. Il se trouve cependant que dans le domaine des matières premières il n'y a pas de marché; du fait d'une intégration verticale généralisée, les mêmes parties se retrouvent à la fois vendeur et acheteur ce qui fausse complètement le jeu normal du marché. C'est pourquoi la prise en charge par ces pouvoirs publics de la mise en marché de leurs ressources naturelles et la négociation à l'échelon politique international du prix de ces ressources constituent des tendances normales qui se réaliseront à plus ou moins brève échéance.

Tout cela peut sembler loin de notre propos initial mais n'en confirme pas moins la valeur du mécanisme proposé au ministère des Richesses naturelles du Québec il y a plus d'un an, au moment où rien de ce qui est décrit plus haut n'existait et où les seuls experts avertis pouvaient prévoir la crise du pétrole. Dans le cas de l'amiante, notre ministère des Richesses naturelles n'a qu'à s'entendre avec lui-même pour former un cartel d'exportation ce qui ne sera sans doute pas possible avant longtemps étant donné la complexité des réseaux d'influence qui en guident les politiques. La direction de ce ministère est en effet très sensible aux pressions exercées par les compagnies minières et cette sensibilité est doublée d'une ignorance désolante des conditions économiques prévalant dans le domaine des ressources.

Il ne saurait être question dans ces conditions de vouloir attirer ou garder des individus compétents et la triste performance du Québec lors de la récente crise politico-pétrolière canadienne s'explique surtout par la défection des fonctionnaires qui avaient produit le Livre blanc du Québec sur l'énergie.

De toute façon, dans le domaine de l'amiante il n'est plus question de reculer ou de faire de fausses promesses comme cela se produit depuis deux ans. La situation atteint les limites de l'indécence et commande une intervention qui, d'ailleurs viendra bientôt.

Le département des sciences économiques de l'université de Montréal qui jouit d'excellents contacts avec la direction du ministère des Richesses naturelles et la firme Sorès sont en effet dans la source pour obtenir un contrat de recherches sur les possibilités d'établissement de certaines usines de transformation d'amiante au Québec. Le ministère a déjà obtenu le feu vert de l'Association des mines d'amiante qui est à l'origine de ce projet et qui y collaborera de façon étroite. D'ici quelques années, nous devrions donc voir s'établir quelques usines qui produiront des papiers d'amiante, des semelles de freins, des textiles et des endos de couvre-plancher; ce seront en effet là les produits que les consultants auront identifiés. La publication de ces rapports coincidera sans doute avec l'annonce par la Johns-Manville de sa décision de construire ou d'agrandir une usine de papier d'amiante, décision qui devrait être prise sous peu.

M+M MAJOR & MARTIN, INC.

Conseillers en développement industriel

MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI

Bureau Technique Fournier

Pierre Lespérance, Ing. P.

Agent de Brevets d'Invention
Licencié au Canada et aux États-Unis

1440 Ouest, Ste-Catherine
Montréal H3G 1R8
Tél.: 861-4831

voici UMEX



Des mineurs dynamiques avec un long passé

Nous faisons de l'exploration. Nous recherchons continuellement des gisements nouveaux et prometteurs partout dans presque toutes les régions du Canada. Dans nos propres travaux d'exploration, nous sommes intéressés à avoir des associés canadiens sous forme d'entreprises en participation.

Nous nous occupons de développement. Présentement, nous travaillons dur pour l'exécution du programme souterrain de développement à notre dépôt de cuivre-nickel dans le district du lac Pickle au Nord-ouest de l'Ontario.

Si vous avez une intéressante propriété nous pouvons faire les mêmes travaux pour vous. Nous savons que la recherche appropriée ainsi que le financement peuvent décider du succès de tout développement prometteur.

UMEX - exploration, développement et financement. Nous nous efforçons à devenir membre de la grande famille minière canadienne.

UMEX

Union Minière Explorations and Mining Corporation Limited
Une filiale de l'Union Minière de Belgique.

Cinq bureaux au Canada

1511 — 1 Place Ville Marie Montréal (514) 866-2461
1935 Leslie Street Toronto (416) 445-8832
200 — 4299 Canada Way Burnaby, B.C. (604) 437-9491
1068 — 7e rue Val d'Or P.Q. (819) 824-2994
P.O. Box 174 Bathurst, N.B. (506) 546-5243



Au cours d'une année, l'industrie minière québecoise...

- verse $200 millions en salaires à ses 35,000 employés
- fournit indirectement du travail à 200,000 autres Québécois du secteur des services, etc...
- contribue à équilibrer la balance commerciale puisqu'elle assure, à elle seule, l'écoulement de 34 p.c. des produits expédiés à l'extérieur de la province.

Le Québec compte sur l'industrie minière

L'Association des Mines de Métaux du Québec Inc.

JANIN

JANIN CONSTRUCTION Ltée

Entrepreneurs généraux

SIÈGE SOCIAL:

7085 Côte-des-Neiges

MONTRÉAL

TÉL.: 739-3291

Bureaux à: Québec, Toronto, Calgary et Vancouver

Québec s'attaque au régime fiscal des minières

par MICHEL GUÉNARD

Nous avons eu la réforme Carter, puis les modifications Benson en 1972, et la tentative avortée de M. Turner le 6 mai dernier: d'ici peu nous aurons le rapport Audet qui s'attaquera au régime fiscal des sociétés minières du Québec. Lors de son dernier discours sur le budget, le ministre des Finances, M. Raymond Garneau déclarait que "la situation internationale sur le marché des matières premières a considérablement modifié la position des entreprises qui exploitent les ressources minières. Nous procédons actuellement à une analyse de l'imposition de ces entreprises en tenant compte à la fois de leur situation de concurrence et des revenus fiscaux que le Québec est en droit d'exiger en tant que propriétaire de ressources qui deviennent de plus en plus rares et dont la valeur s'accroît".

Par un arrêté en conseil le ministre donnait ses lettres de noblesse au Comité interministériel relatif au régime fiscal des compagnies minières du Québec dont la barre a été confiée au sous-ministre adjoint des Finances, M. Michel Audet. Un quatuor ministériel composé des Finances, du Revenu, des Richesses Naturelles et de l'Industrie et du Commerce étudiera le régime fiscal des compagnies minières sous trois volets distincts: impôt sur les sociétés, droits miniers et Loi des mines.

Le Comité Audet, comme il est maintenant coutume de le désigner, a reçu une mission en trois points: accroître la participation du secteur minier dans le développement global de la base économique du Québec (en 1973, les revenus d'extraction représentaient un montant de $650 millions en regard d'un PNB québécois de plus de $28 milliards); favoriser la transformation en aval des produits de la mine; permettre à la population du Québec de recouvrir une plus juste part de la "rente économique" inhérente à l'exploitation de ses richesses naturelles.

Tout ce bel édifice d'intentions ne doit pas faire perdre de vue au Comité Audet que son action vise à relancer le développement minier au Québec tout en tenant compte des modifications déjà contenues dans la loi fédérale de l'impôt, lesquelles entreront en vigueur en 1976... puisque le budget Turner qui en modifiait quelque peu le rythme a subit le sort que l'on sait.

Fort de l'expérience des provinces canadiennes déjà engagées dans ce processus de révision des droits et impôts miniers; qu'on pense aux exercices comptables de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario sans parler du coup de force du gouvernement Lougheed en Alberta, le Comité Audet devra faire preuve d'imagination, certainement de clairvoyance.

Selon M. Audet, la philosophie de base du Comité ne peut s'écarter d'un principe fondamental en matière de taxation: "le secteur minier ne doit pas s'attendre à être surprotégé mais doit défrayer, comme agent économique, sa quote-part du fardeau fiscal de la province". Mais cela laisse entier le problème de l'encaissement de la rente économique lorsque l'effervescence des marchés des métaux entraîne des "gains fortuits" pour les producteurs.

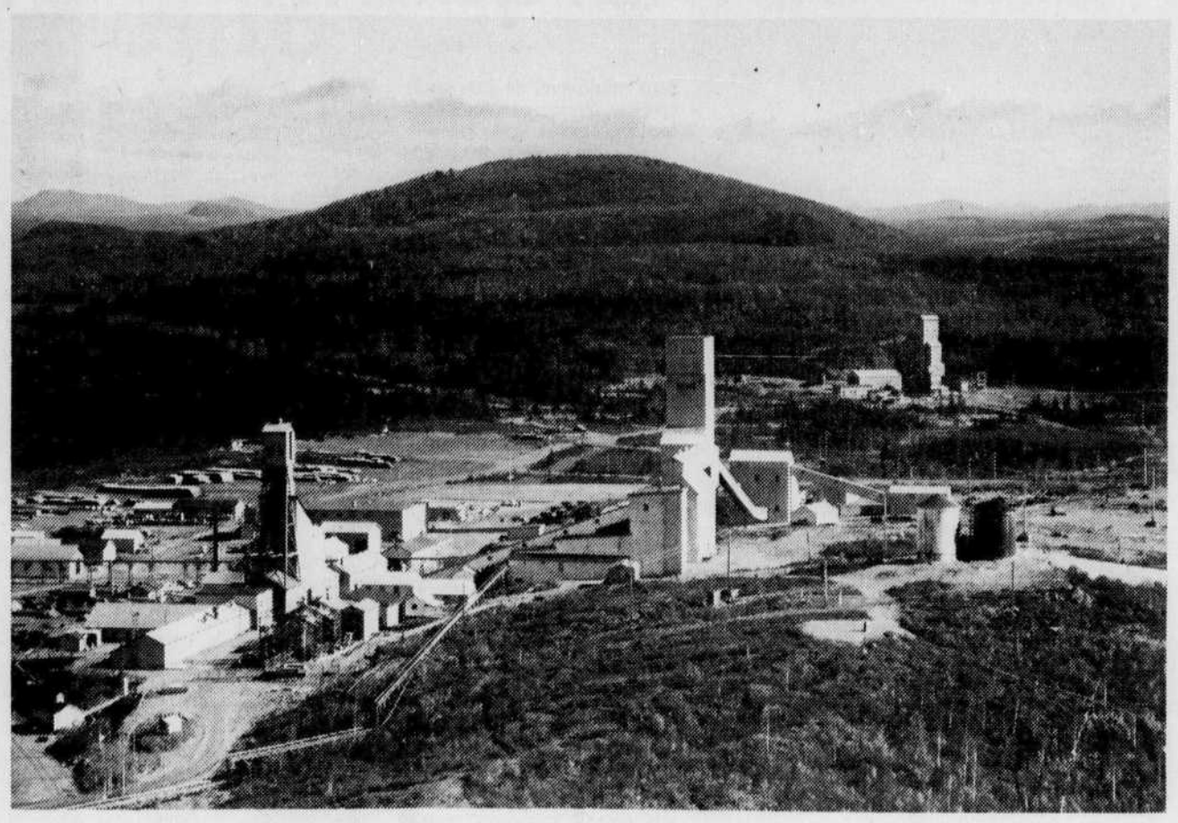
En d'autres termes, qui doit éponger cette plus-value inespérée conséquente à un réajustement à la hausse des prix mondiaux: l'Etat, c'est-à-dire le peuple qui a loué ses richesses naturelles ou les compagnies exploitantes? Les jugements de Salomon n'ont jamais vidé la question du partage "économique" entre les agents de transformation et les propriétaires du bien-fonds national.

D'ailleurs la rente nationale en matière première n'a connu un renchérissement de sa valeur que par le biais d'un regroupement à l'échelle internationale des pays producteurs. Face à des cartels hiérarchisés comme il s'en trouve dans les secteurs du pétrole, de la bauxite voire du soya et du sucre, les pays producteurs ont rompu l'élasticité de l'offre en formant des monopsones déguisés.

La "rente économique" ne prend donc sa véritable signification qu'à l'intérieur d'une vision politique qui définit des rapports de force qui débordent largement les considérations relevant de la dynamique des marchés. La mainmise des Etats politiques sur cette rente vient d'être démontrée avec le pétrole; elle le sera à nouveau avec la bauxite jamaiquaine, l'or du Transvaal et peut-être l'amiante du Québec et l'étain de Bolivie.

Comment un Etat qui ne nationalise pas systématiquement son patrimoine minier peut-il structurer une grille fiscale qui fasse bon usage de la rente économique tout en maintenant un climat attrayant pour les futurs investisseurs? C'est, somme toute, le dilemme que doit résoudre le Comité Audet dans sa recherche d'une formule fiscale adaptée à l'industrie minière québécoise, laquelle au niveau de l'exploration et de la mise en valeur fait face à une concurrence serrée de la part du reste du Canada... quand ce n'est pas de l'Amérique du Sud ou de l'Afrique.

Quelles sont les avenues qui s'ouvrent au Comité Audet en matière de fiscalité minière? On pourrait structurer une assiette fiscale qui reposerait sur certains paramètres conjoncturels étroitement liés avec l'évolution du marché mondial des métaux et la fluctuation des prix qui en constitue sa partie visible. Une telle approche discriminatoire des droits et redevances minières a l'immense avantage de "récupérer" à sa source la rente économique au moment même où elle se manifeste à la faveur d'une conjoncture économique favorable quand ce n'est pas d'un réaménagement des forces politiques qui sous-tendent le marché.



L'Alberta et la Jamaïque ont vu dans la pressurisation des "royalties" un moyen sûr de court-circuiter les compagnies extractives et de diriger vers leur trésorerie une "plus-value" de cette rente économique qui autrement eut échouée dans les mains des multinationales. La formule est-elle universelle? A Québec on en doute fortement à cause même de la "réalité géologique" de la province où les gros gisements se font rares et où, à toute fin pratique, nous n'occupons aucune situation monopolistique dans l'éventail de la production minéralogique.

"On pense tout de suite à l'amiante, de nous dire M. Paul E. Grenier, directeur de la section des mines au ministère des Richesses Naturelles, mais ce qu'on oublie de préciser c'est que le Québec ne contrôle que 29% du marché mondial et ne peut prétendre à ce titre dicter aux Etats-Unis, à l'Afrique du Sud ou encore à la Rhodésie (trois pays producteurs) une ligne de conduite comme s'il était un monopsone".

Il nous explique, sans pour autant jeter l'éponge, les nombreuses difficultés à favoriser des effets d'entraînement périphérique à la région d'Asbestos à cause même de l'utilisation que l'industrie fait des produits de l'amiante. Produit complémentaire par excellence, l'amiante ne constitue que 12% du poids total d'un tuyau de béton renforcé d'un treillis métallique: "C'est un vaste marché mondial qu'il nous est impossible de récupérer étant donné les coûts de transport prohibitifs des produits bétonnés", de constater M. Grenier.

De plus il semble qu'il y ait un coût social assez élevé à la transformation sur place des fibres d'amiante. L'amiantose guette les travailleurs d'usine lors de la confection des différents sous-produits dans une proportion beaucoup plus grande que les mineurs qui extraient la gangue rocheuse. Sans prétendre que les raisins sont trop vers, M. Grenier explique que les gens ont une fausse idée de la richesse minéralogique du Québec: "Nos gisements ferrugineux ne représentent que 2% de la production mondiale et si vous croyiez que Noranda ou Murdochville sont des capitales mondiales du cuivre c'est que vous n'avez aucune idée de la taille gigantesque des mines de l'Utah ou de Chuquicamata au Chili.

M. Grenier, qui participe activement au sein du Comité sur la fiscalité minière, rappelle que toute politique d'imposition doit venir, tel un jeu de blocs, s'insérer parfaitement aux douzes grands objectifs d'une politique minérale canadienne. Ces objectifs, fruit de rencontres intergouvernementales à l'échelle du pays, visent à harmoniser le développement minier de chaque province autour de trois grands thèmes: l'exploration, l'exploitation et la transformation sur place.

Cette politique minérale canadienne s'élabore en cinq phases successives qui vont du choix des objectifs à l'identification des priorités en passant par les stratégies à définir, leur mise en place et finalement la réévaluation de ces mêmes objectifs à la lumière de l'évolution conjoncturelle du marché des métaux.

En regard de la partie purement fiscale de cette vaste fresque politique, il est bien certain que le Comité Audet attendra avec impatience le prochain budget fédéral afin de voir si M. Turner ou son successeur remettra sur le tapis les abattements fiscaux (25 points) que le document du 6 mai réservait pour les provinces. De toute façon, la réforme Carter malgré les méandres de parcours fait son chemin: les provinces auront un plus grand champ de manoeuvre au niveau de la fourchette d'imposition... ce qui les renverra peut-être dos à dos lorsqu'elles rechercheront les futurs investisseurs miniers.

FISCALITE

Structure des droits miniers du Québec compte tenu d'une exemption de base uniforme de $50,000 aux sociétés exploitantes.

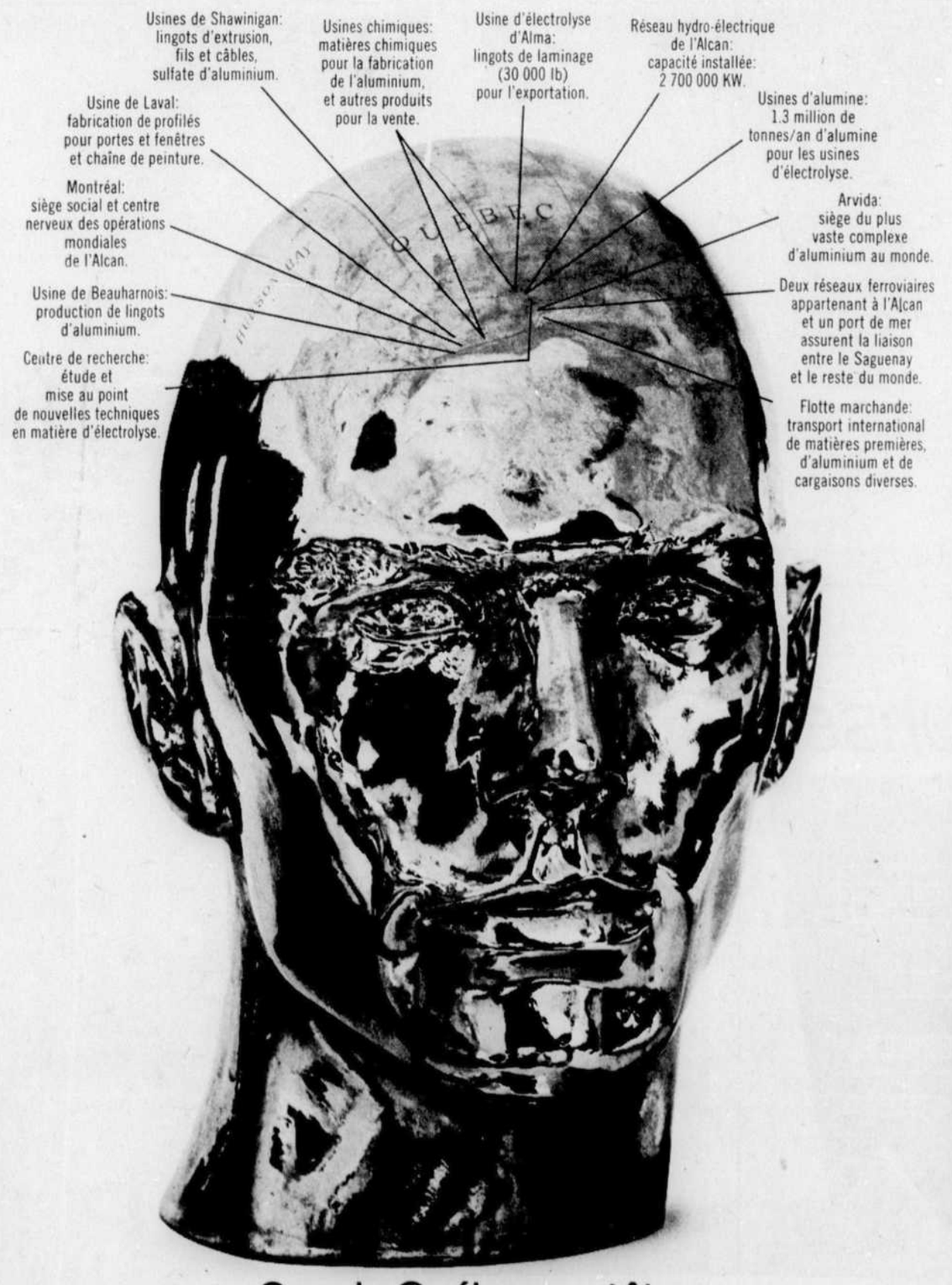
a) 9% du prodit n'excédant pas $1,000,000
b) 11% de la tranche allant à $2,000,000
c) 13% de la tranche allant à $4,000,000
d) 15% du prodit excédant le seuil des $4 millions

■

Impôt des deux paliers de gouvernement sur le revenu des sociétés minières.

Fédéral: pour l'année 1974, le taux est de 38%
Québec: le taux est de 12%

NB: Ceci ne tient pas compte des multiples déductions dont peuvent se prévaloir les sociétés dans le calcul de leur revenu imposable.



On a le Québec en tête

Depuis la construction de notre première usine d'électrolyse à Shawinigan en 1900, nous n'avons pas cessé de miser gros au Québec. Au point que notre actif québécois atteint maintenant près de $800 millions. Nous continuons d'investir au Québec et nous projetons sans cesse de nouveaux investissements. Ainsi, nous venons tout juste d'inaugurer, à Arvida, l'usine Lapointe où l'on produit en continu, à partir de l'aluminium en fusion, du fil machine pour conducteurs électriques. Construite au coût de $4 millions,c'est la plus grande installation du genre. Nous avons aussi doublé la capacité de notre usine de Laval et inauguré, il y a deux ans, l'usine Saguenay de $14.3 millions où le coulage de l'aluminium et le laminage de la tôle se font en continu. Enfin, un programme de modernisation de l'ordre de $20 millions est en cours aux usines d'Arvida.

Ensemble, le Québec et l'Alcan s'associent dans le progrès. Le Québec possède les ressources énergétiques et les moyens de communication dont l'Alcan a besoin. En contrepartie, l'Alcan apporte l'effort conjugué de ses 13,000 employés québécois. C'est là un exemple frappant de fructueuse collaboration. Et c'est pourquoi, établis au Québec depuis 73 ans, nous comptons y rester et prospérer avec lui.

Alcan Aluminium Limitée
Montréal, Québec

ALCAN

United Asbestos Inc.

Opération conjointe avec Lake Asbestos of Quebec Ltd. Nous préparons l'entrée en production d'une mine dans le canton Midlothian, en Ontario

1155 o., boul. Dorchester, Montréal

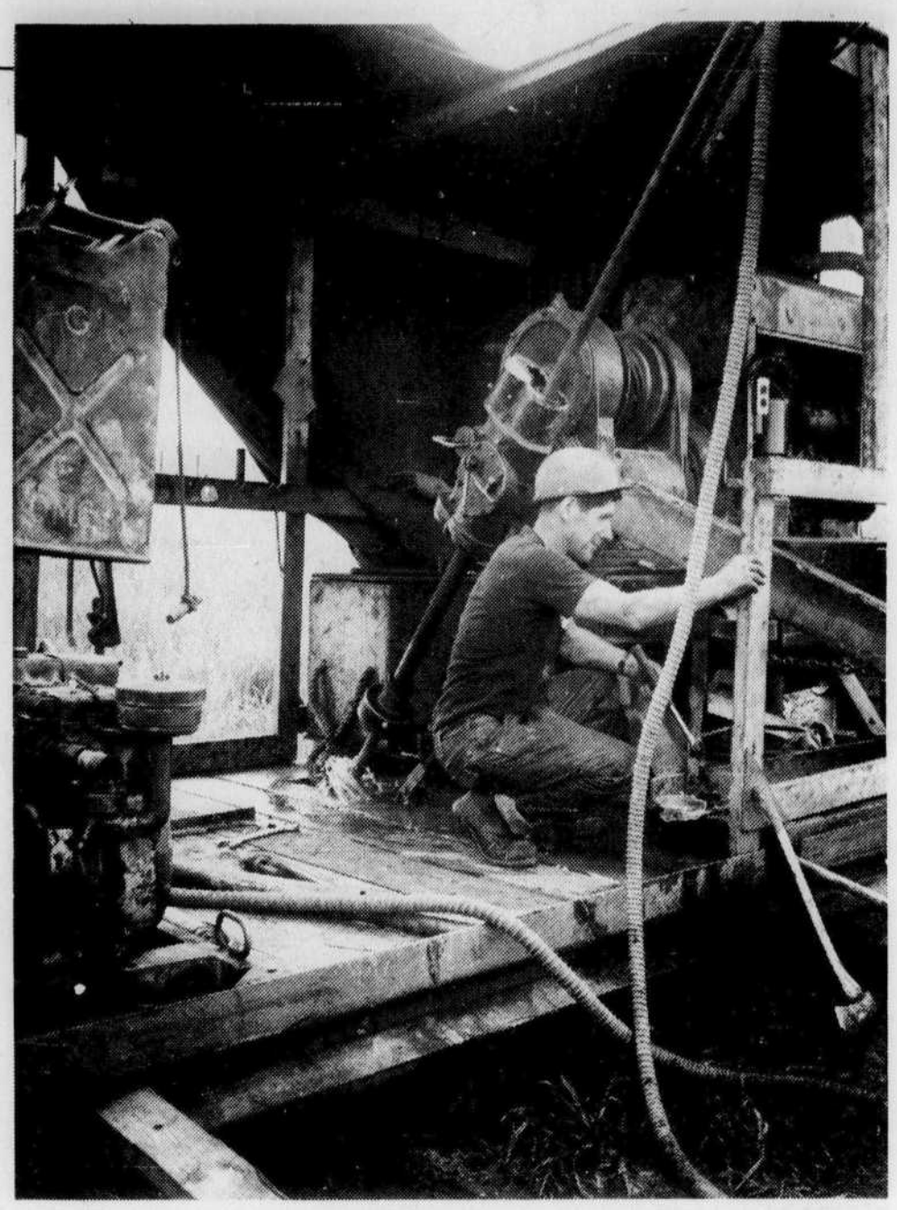
Tél.: 866-7367



Le nouveau moulin d'amiante, d'une capacité de 100,000 tonnes par année, en train d'être érigé actuellement sur la propriété minière de MIDLOTHIAN, en Ontario, appartenant à UNITED ASBESTOS INC. verrait sa production commerciale débuté le 1er juillet 1975.

SOQUEM — par JACQUES BEAUREGARD, géologue

Bilan d'une année marquante



La SOQUEM a connu une année particulièrement fructueuse au cours de l'exercice financier se terminant au 31 mars 1974. Parmi une série d'événements déterminants, cinq en particulier sont de portée.

Louvem: découverte de gisements de zinc

La Société Minière Louvem, filiale à part entière de la SOQUEM, a fait la découverte de gisements de zinc sur sa propriété au canton de Louvicourt. Ces nouvelles réserves permettent d'entrevoir l'extension de la vie de la mine pour une période de 6 à 8 ans. Cette période additionnelle d'exploitation augmente la rentabilité des opérations et laisse envisager au cours actuel du zinc (métal) des bénéfices nets de l'ordre de $12 à $20 millions. Il est à noter que cette découverte est le résultat d'un travail d'exploration intense, plus de $1,000,000 ayant été affectés à cette fin depuis 3 ans. D'autres zones d'intérêt sur sa propriété de Louvicourt font l'objet d'une campagne d'exploration qui se poursuit présentement. La propriété compte maintenant 11,000 acres, suite au jalonnement de claims au nord-est et au nord de la propriété initiale.

Mise en exploitation le 5 août 1970, la Louvem a accumulé durant ses 44 mois d'existence des bénéfices de $2,500,000 après paiement de $1,150,000 de dividendes à la SOQUEM et investissement de $1,070,000 en exploration sur sa propriété. La Société a donc récupéré de son exploitation d'un gisement de cuivre un total de $2,720,000, jusqu'à la fin de l'exercice se terminant le 31 mars dernier. Selon l'échéancier établi, l'extraction du minerai de zinc commencerait au début de l'année 1975, après épuisement du minerai de cuivre.

L'année a également vu la culmination du programme St-Honoré (columbium) avec l'annonce le 22 février 1974 par Copperfields Mining qu'une décision avait été prise, conjointement avec la SOQUEM, de mettre en exploitation le gisement de St-Honoré, près de Chicoutimi. Les travaux ont déjà débuté et procèdent tel que prévu. L'usine de concentration aura une capacité de 1,500 tonnes par jour et elle sera construite en vue d'une expansion futur. L'échéancier de construction prévoit le début de l'exploitation dans les premiers mois de 1976, à un rythme de production de 5,500,000 livres de pentoxyde de columbium par année. Il est à noter que des contrats de vente à long terme ont été conclus pour 95% de cette production.

Les réserves connues à ce jour sont largement suffisantes pour assurer de nombreuses années de production. De plus, le prolongement en profondeur des lentilles minéralisées reste à explorer.

Il s'agit d'un investissement d'abord estimé à $12,650,000 qui créera 140 nouveaux emplois directs dans la région de Chicoutimi.

Une nouvelle compagnie (Niobec Inc.) a été formée pour l'exploitation du gisement. Le mot "niobium" est synonyme de columbium, terme peu utilisé dans les milieux scientifiques et terme surtout confiné à l'Amérique du Nord dans les milieux commerciaux. Rappelons que la SOQUEM détient 50% des actions de Niobec Inc., le solde étant partagé à parts égales entre la société Copperfields Mining Corporation et la société Lamaque Mining Company Limited. La gestion de l'exploitation de la mine a été confiée au Teck Mining Group Limited dans laquelle Copperfields détient un intérêt de 30%. Notons également que des zones de terres rares contenant des valeurs intéressantes en europium, dysprosium et erbium ont été découvertes dans le voisinage du gisement de columbium.

Le Brésil demeure le premier producteur mondial de concentrés de columbium, la venue de Niobec consacrant toutefois la position du Canada comme second producteur en importance et permettant d'établir le marché international sur des bases plus diversifiées.

Deux nouveaux gîtes de sel aux Iles-de-la-Madeleine

La SOQUEM a poursuivi l'étude de la distribution des masses de sel aux Iles-de-la-Madeleine au cours de l'année. Dans la partie nord des Iles, où elle est seule propriétaire des claims miniers, la vérification de deux nouvelles anomalies gravimétriques, mises à jour par ses équipes, a conduit à la découverte de deux nouveaux gîtes de sel contenant dans certaines couches des quantités appréciables de potasse (potassium).

Une première masse de sel a été intersectée à seulement 100 pieds sous la surface du sol sur la dune située au sud des récifs du Dauphin. Cette masse qui se poursuit jusqu'à une profondeur miniumum de 2000 pieds, contient plusieurs intervalles de qualité commerciale.

Les travaux de la SOQUEM ont de plus démontré que toute l'île de la Grosse-Ile repose sur une masse de sel apparemment continue, à compter d'une profondeur d'environ 1000 pieds et s'étendant sur une longueur minimum de trois milles en direction est-ouest et d'une largeur d'un mille en direction nord-sud. Deux sondages se sont terminés dans le sel à une profondeur dépassant 3000 pieds. Les dix sondages implantés dans cette région ont tous recoupé des masses de sel importantes.

Les travaux sont restés en suspens tout au cours de l'exercice dans la région de Havre-Aubert, à quelque 40 milles au sus-ouest de Grosse-Ile. Des difficultés d'interprétation du contrat liant le Dr Onil Hébert, Les Pétroles Laduboro Ltée et la SOQUEM ont empêché la mise en marche et le financement de la compagnie devant poursuivre les travaux d'exploration et de mise en valeur à cet endroit.

Par ailleurs, une étude conduite par des spécialistes sur les sites possibles d'emplacement portuaire industriel aux Iles, en vue de l'expédition du sel vers le continent, élimine le port de Havre-Aubert pour de semblables fins. Le sel découvert à cet endroit en août 1972 par la SOQUEM, apparaît donc moins attrayant du point de vue commercial, le plus proche site portuaire proposé se trouvant à environ 10 milles à l'ouest, à Millerand.

Les gîtes du Dauphin et de Grosse-Ile découverts au cours du présent exercice sont situés à environ 2 milles de Pointe Leslie, un des trois emplacements portuaires recommandés.

Indices minéralisés en or dans le nord-ouest

Dans le nord-ouest du Québec, plus précisément dans le canton de Bousquet, la SOQUEM a fait la découverte d'indices minéralisés en or sur une propriété minière qu'elle détient conjointement avec Silver Stack Mines Limited. Au cours de l'exercice, 9 forages ont été placés sur les principaux indices minéralisés pour déterminer leur continuité et le contexte métallogénique. La SOQUEM, qui détient un intérêt de 49% dans la propriété, gère les travaux dont l'orientation relève d'un comité de gestion constitué de membres des deux sociétés. L'or est généralement associé à une concentration de sulfures dont la pyrite (5% à 10%) est l'élément déterminant. L'exploration de la propriété se poursuit présentement.

Une nouvelle tranche du capital-social au programme Mingan

Le programme Mingan, désigné autrefois sous le nom de Magpie, a été l'objet d'une attention particulière de la part de l'actionnaire au cours de l'année. En effet, la modification à la loi créant la SOQUEM, sanctionnée le 29 juin 1973, a non seulement augmenté le capital-action autorisé de la Société, qui passait ainsi de $21,500,000 à $40,000,000, mais elle autorise également le paiement par le ministre des Finances d'une somme additionnelle de $5,000,000 pour 500,000 actions, somme qui devra être employée par la Société pour la mise en valeur de ses découvertes et sa participation à la mise en exploitation des gisements. Au cours du dernier trimestre de l'exercice, une tranche de $785,000 de ce capital social de $5,000,000, a été souscrite pour permettre à la SOQUEM d'entreprendre les recherches métallurgiques pour valoriser les gîtes de Mingan. On se rappellera que ces gîtes situés sur la Côte-Nord à environ 85 milles au nord de Mingan ont une teneur moyenne de 44% Fe, 11% Ti02, 11% A1 203 et 1.5% Cr, le vanadium étant également présent en faibles quantités. Les recherches métallurgiques seront poussées et divers programmes ont été mis sur pied dans plusieurs instituts de recherches et laboratoires. Ces travaux visent à trouver un procédé de séparation économique de ces divers éléments. La SOQUEM détient un intérêt de 90% dans cette propriété minière.

La SOQUEM a également poursuivi au cours de l'année ses programmes d'exploration dans plusieurs régions du Québec et plusieurs occurences minéralisées feront l'objet de travaux de vérification au cours de cet été.

Avec les compliments de

Canagex Limitée

"CANAGEX qui dispose de trois fonds de placement, investit dans des valeurs mobilières canadiennes, américaines et internationales. En quatre ans, l'actif net de $100,000 au départ dépassait 25 millions."

ÉDIFICE BANQUE CANADIENNE NATIONALE
500 PLACE D'ARMES, MONTRÉAL 126, QUÉ.
TÉL.: 395-7414

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SENECAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE, & CIE
GEORGES AUDET, & CIE
Comptables agréés

Paul Noiseux, c.a.
Pierre Bédard, ll.l., c.a.
René Senécal, c.a.
Gilles Poupart, c.a.
Marcel Demers, c.a.
Michelle Hardy, c.a.
Pierre Desharnais, c.a.
Jean-Guy Cloutier, c.a.
Roger Lyonnais, c.a.
Jean Lussier, c.a.
Georges Audet, c.a.
Jacques Franco, c.a.
André Rochette, c.a.
Marcel Lecourt, c.a.
Yves Robitaille, c.a.
Denis Bergeron, c.a.
Robert Deslauriers, c.a.

Jean G. Péloquin, c.a.
Pierre Laberge, c.a.
Claude Lussier, c.a.
Robert Leclerc, c.a.
Johanne Blanchard, c.a.
Jean-Marc Corbeil, c.a.
Jean-Claude Lefebvre, c.a.
Jacques Larichellière, c.a.
François Forget, c.a.
Daniel Ferron, c.a.
Jean-Claude Forest, c.a.
Alain Laporte, c.a.

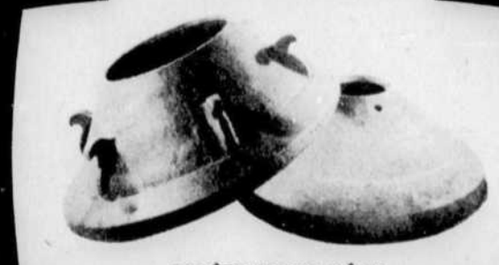
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
Avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays.
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500, Place d'Armes, Montréal H2Y 2W2
849-7791

Hommage aux travailleurs miniers et aux prospecteurs de l'exploration minière du Québec.

NORTHERN QUEBEC EXPLORERS LIMITED
Siège social: 741, Première Rue ouest, Amos, Abitibi-Est, P.Q.

Administrateurs et Officiers:
Président — Antoine Fréchette, Cabano
Vice-Prés.: — Jean-Jacques Martel, Amos
Sec.-Trés.: — Mme Rolande B. Martel, Amos
Administrateurs: — Clément E. Fontaine, Valdor; Adrien Renaud, Ile Perrot; Laurent Tessier, Longueuil; Gilles Verreault, ing. Québec

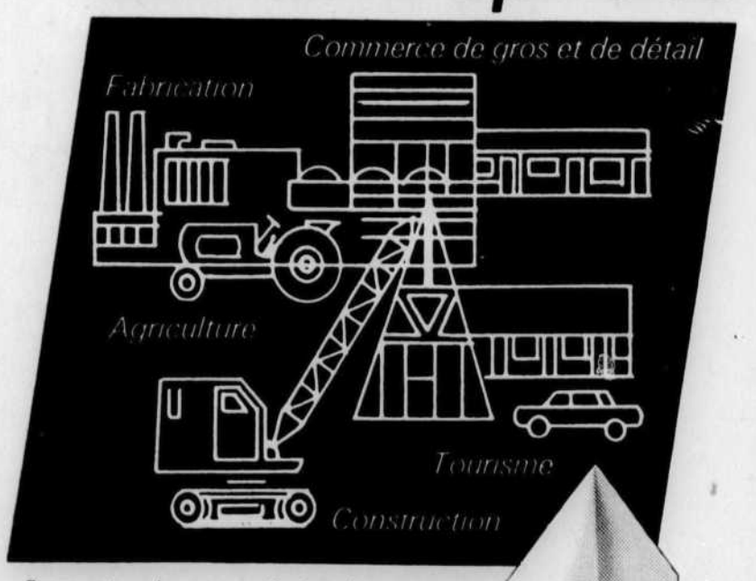
Nos recherches se poursuivent là où notre compagnie oeuvre depuis plusieurs années dans les régions d'Amos-Landrienne-Barraute, Joutel-Poirier, Isle-Dieu et Matagami, Abitibi, P. Qué.

SOREL

REVÊTEMENTS-CÔNE

L'acier au manganèse de SOREL résiste mieux que tout autre à l'abrasion et aux chocs. Les *Fonderies de Sorel Ltee* doivent également leur réputation enviable à l'excellence de leur service d'entretien et à la ponctualité remarquable de leurs livraisons. Voilà pourquoi on s'approvisionne de préférence aux *Fonderies de Sorel Ltee*, la plus grande entreprise canadienne d'acier au manganèse appartenant à des Canadiens.

LES FONDERIES DE SOREL LTÉE
Bureau principal et usine: SOREL, QUE.
Bureaux et entrepôts:
MONTRÉAL — Édifice Marine, 1405, rue Peel
TORONTO — Toronto 1278, Crestlawn Dr.
NORTH BAY — North Bay 2565, Eastview Cr.
VANCOUVER NORD — Nelson Machinery Co., 1256, rue Welch
HAILEYBURY — Lecky Machinery Ltd., 551, Browning

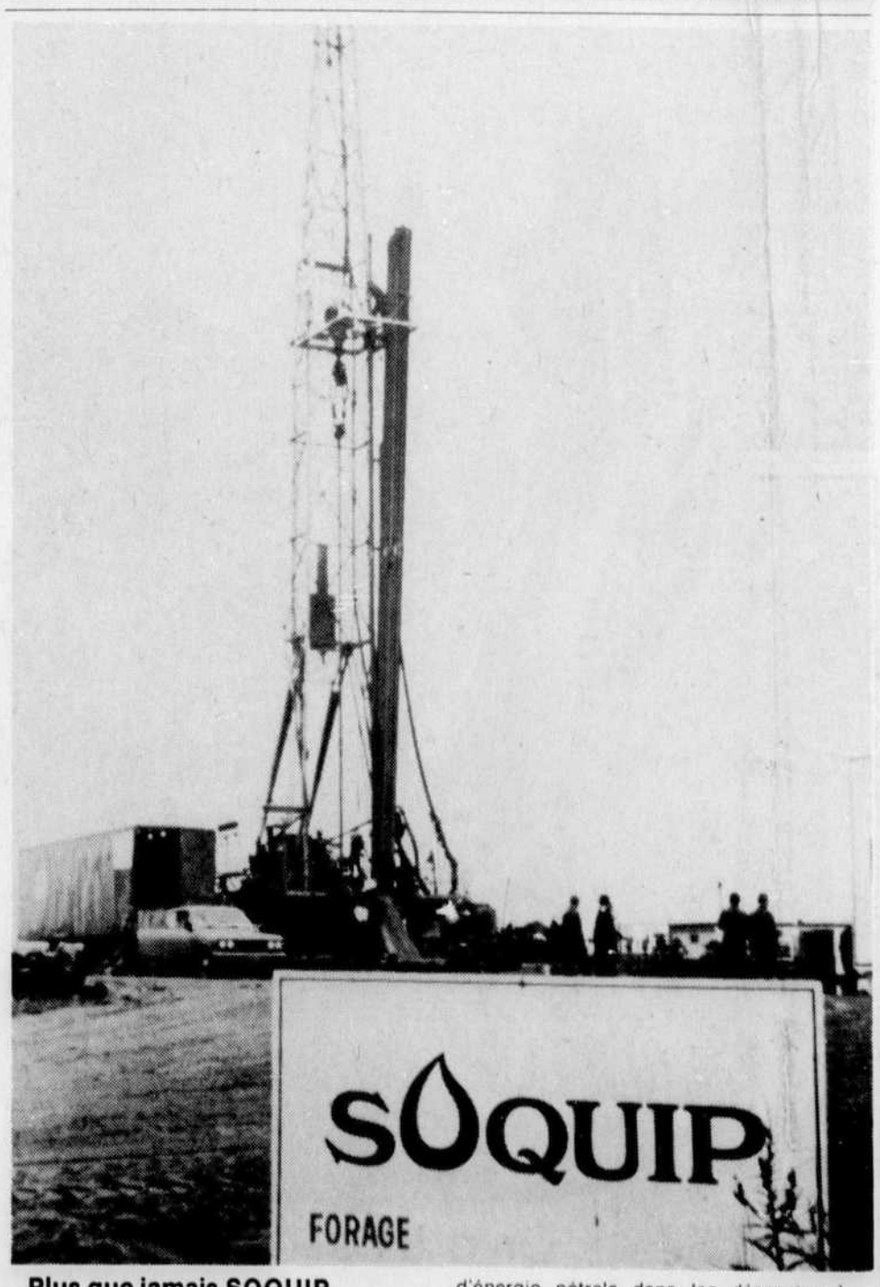
Prêts aux entreprises



Presque tous les genres d'entreprises peuvent bénéficier des services de la BEI: fabrication . . . commerce de gros et de détail . . . tourisme et divertissement . . . construction . . . agriculture . . . transport et entreposage.
Si vous avez besoin de financement pour établir, développer ou moderniser votre entreprise n'importe où au Canada, communiquez avec nous.



BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE bei
Demandez ce dépliant
Bureau régional du Québec, Suite 4600 Place Victoria
800, carré Victoria, Montréal, Québec. Tél: 866-8311
Succursales au Québec • Chicoutimi • Granby • Hull • Longueuil • Montréal (Place Frontenac, Place Victoria) Québec • Rimouski • Rouyn • St-Jérôme • St. Laurent • St. Leonard • Sept-Iles • Sherbrooke • Trois-Rivières

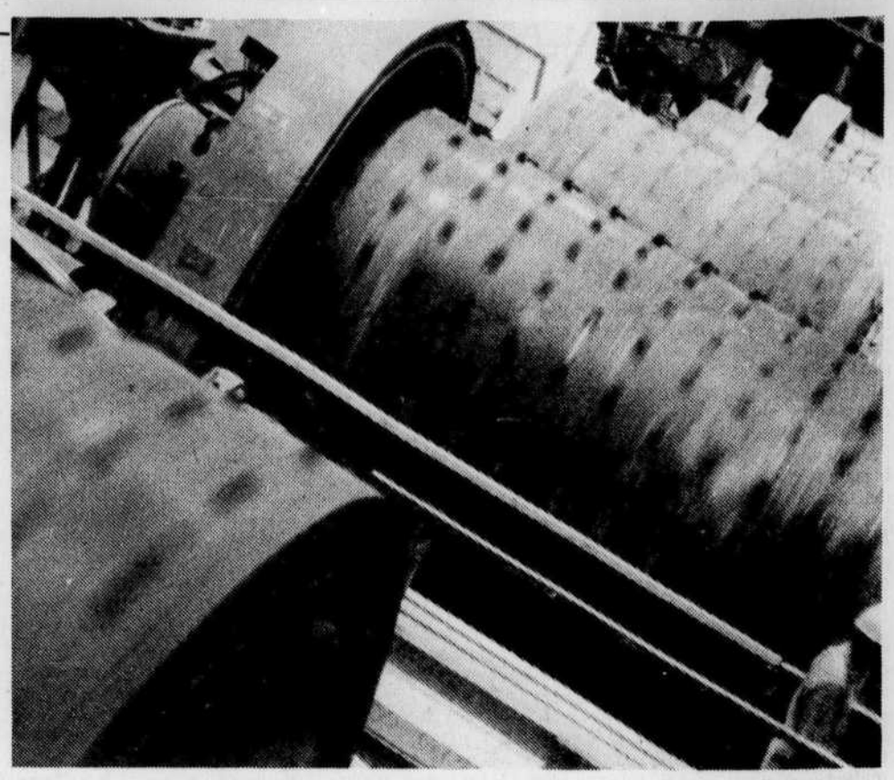


Plus que jamais SOQUIP est à l'oeuvre. . . et ça presse!
L'effort d'exploration que Soquip a entrepris dans les divers bassins sédimentaires du Québec prend une dimension nouvelle dans le contexte des problèmes de l'approvisionnement pétrolier de l'Est canadien. Les récentes modifications des conditions d'approvisionnement de cette région démontrent à posteriori le bien-fondé de la décision du Gouvernement du Québec de créer Soquip il y a quatre ans, pour se doter d'un outil capable d'assurer une production d'énergie pétrole dans les décennies à venir.
Le rôle croissant de Soquip dans le développement économique de l'Est canadien est plus que jamais évident dans le contexte de la crise pétrolière mondiale.

SOQUIP
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES
3340 RUE DE LA PÉRADE, QUÉBEC

Lorsque les gouvernements s'arrachent les profits

par PATRICK BRADLEY
analyste financier



Au cours des derniers mois, la physionomie de l'industrie minière canadienne a été modifiée de fond en comble par de nouvelles mesures fiscales, à la stupéfaction des sociétés minières et surtout de l'investisseur. On a pu assister à une transformation de la philosophie qui présidait à l'élaboration de la politique fiscale tant au niveau fédéral que provincial, sans souci apparent des conséquences à long terme.

Comment était imposée l'industrie minière avant que ne survienne cette vague de nouvelles mesures fiscales? Avec la nouvelle réforme instituée à la fin de 1971 et qui faisait suite au Rapport Carter, lequel avait nécessité quelque dix années d'études, de débats et de discussions, l'industrie minière se trouvait au milieu d'une période d'ajustements qui devait se poursuivre jusqu'en janvier 1977, date à laquelle entraient pleinement en vigueur les changements proposés par ce même Rapport Carter. Déjà les modifications auxquelles il fallait s'attendre étaient bien connues de tous et, de plus, l'industrie croyait posséder à cette époque l'assurance du gouvernement fédéral qu'aucun changement ne serait apporté avant que le nouveau système ne soit totalement implanté. Peine perdue, puisque ce sont les gouvernements provinciaux qui sont à l'origine de cette nouvelle querelle de partage qui semble maintenant vouloir s'étendre à tout le Canada.

C'est dans l'Ouest canadien et plus particulièrement en Colombie-Britannique que ces nouveaux concepts de taxation sont venus pour la première fois ébranler les dirigeants de l'industrie minière. Dès son arrivée au pouvoir, le premier ministre de cette province, monsieur David Barrett, avait nettement laissé savoir aux grandes sociétés qu'il entendait s'approprier la majeure partie des bénéfices provenant de l'extraction des ressources naturelles. Il ne suffisait que d'une période de croissance exceptionnelle des bénéfices des sociétés minières de cette province pour justifier l'initiative du gouvernement Barrett. Le Bill 31, qui a maintenant franchi l'étape de la troisième et dernière lecture, proposait les modifications suivantes: une redevance de 2½% sera perçue sur la valeur nette de la production minière de 1974. Ce taux passera à 5% à partir de 1975, mais une réduction de 1% sur ce taux est octroyée si les minéraux sont traités en Colombie-Britannique (la presque totalité de la production de cuivre de cette province est acheminée au Japon sous forme de concentré. Le Bill 31 suggérait donc qu'il devenait avantageux de construire des usines de traitement dans cette province).

Le Bill 31 instituait également une redevance sur les profits excessifs. Celle-ci est perçue sur le prix des métaux et sera de l'ordre de 50% sur le montant des ventes effectuées à un prix "excessif", c'est-à-dire supérieur de 20% à la moyenne mobile des cinq dernières années. Lorsque le Bill fut accepté en dernière lecture, le 20 juin dernier, le prix de base moyen des quatre métaux suivants fut fixé à $0.58 la livre de cuivre, $82.50 l'once d'or, $3.00 l'once d'argent, et trois prix différents furent adoptés pour le molybdène, soit $1.60 la livre sous forme de concentré, $1.85 pour l'oxyde de molybdène, et $2.21 pour le ferro-molybdène. Dans le cas du cuivre, par exemple, les sociétés productrices devront payer une redevance de 50% sur l'excédent de prix à partir de $0.70 la livre. Ceci élimine la possibilité pour les sociétés minières de réaliser des bénéfices "sur-normaux" qui sont cependant nécessaires étant donné l'aspect cyclique de l'industrie des métaux de base.

Ce système de redevance sur la production est particulièrement alarmant car il implique qu'une société peut verser des sommes importantes au gouvernement provincial sans toutefois réaliser de bénéfice puisqu'il ne s'agit pas ici d'une taxe sur les profits mais d'une taxe sur le volume des ventes.

A la suite de la publication de ce Bill 31 certaines sociétés minières d'importance moyenne ont fait savoir qu'elles abandonneraient des projets de mise en production si le Bill était accepté sous sa forme initiale. La société Cominco, pour sa part, a vivement dénoncé ce projet de loi en ajoutant qu'une décision sur la mise en exploitation du gisement de Valley Copper ne pouvait être prise dans de telles conditions. Ce fut ensuite la société Hudson Bay Mining qui annonça qu'elle suspendait indéfiniment ses travaux d'exploration à la Stikine Copper où l'on avait fait une importante découverte de cuivre il y a un an à peine.

Face à ces décisions corporatives que certains qualifieront de chantage, le ministre des mines de la Colombie-Britannique, monsieur Nimsick, s'est empressé de déclarer que les richesses du sous-sol appartenaient au peuple de cette province et que si les sociétés minières ne veulent pas les extraire, "elles n'ont qu'à les laisser dans le sous-sol jusqu'à ce qu'une génération plus intelligente de dirigeants miniers veuille bien les exploiter". Il semble que le voeu de monsieur Nimsick soit sur le point de se réaliser.

Que les différents gouvernements néo-démocrates des provinces de l'ouest proposent de telles mesures fiscales ne surprendra personne, mais lorsqu'une province aussi conservatrice que l'Ontario apporte des modifications tout aussi socialisantes à son système fiscal, il va sans dire que la communauté financière a raison de sursauter quelque peu. Dans son discours du budget du 9 avril dernier, le ministre des finances de cette province annonçait de nouvelles mesures visant à faire passer les recettes annuelles provenant de l'industrie minière de $75 millions à $125 millions. La principale modification concerne le taux progressif variant entre 0% (sur les premiers $100,000 de bénéfices) et 40% (sur les bénéfices excédant $40 millions). Ce sont évidemment les deux grandes sociétés de cette province, International Nickel et Texasgulf, qui sont les plus touchées par cette mesure.

Le budget stipule également que les taxes minières et les redevances ne seront plus déductibles dans le calcul de l'impôt provincial à partir du 9 avril 1974. C'est dire que l'Ontario prend la part du lion et ne laisse que les miettes au fédéral. On devrait, dès lors, s'attendre à une prise de position plus ferme de la part du gouvernement fédéral.

Si ces nouvelles mesures étaient adoptées, les deux grandes sociétés Inco et Texasgulf verraient leur taux effectif de taxation passer d'environ 43% à 61%, ce qui signifie que l'industrie minière deviendrait l'une des industries les plus fortement taxées de cette province. Ces propositions n'ont pas suscité de riposte violente de la part des dirigeants des sociétés minières de l'Ontario car il est beaucoup moins néfaste et plus logique pour l'industrie de se voir imposer sur ses bénéfices plutôt que sur sa production.

Le Manitoba a opté pour une politique fiscale copiée à la fois sur celle de la Colombie Britannique et de l'Ontario. Le gouvernement n'a qu'un seul but: doubler ses revenus ($15 millions actuellement) provenant de l'industrie minière. Dans cette optique, le taux d'imposition provincial est passé de 15 à 25%; il sera porté à 33 1/3% dès 1975. Une seconde recommandation visant à imposer une certaine forme de redevance liée au prix des métaux a dû être reportée à 1975 à la suite d'une forte opposition de la part de l'Association Minière du Manitoba. Celle-ci aura donc la possibilité de proposer différentes formules susceptibles de satisfaire à la fois aux exigences politiques du gouvernement et aux exigences économiques des sociétés minières.

L'industrie minière canadienne venait tout juste de se remettre de la publication des mesures fiscales provinciales qu'elle subissait une nouvelle attaque, le coup venait cette fois du ministre des finances, monsieur Turner. On sait que le budget qu'il proposa entraîna la défaite de son parti, parce que, semble-t-il, le budget ne satisfaisait pas totalement la philosophie néo-démocrate...

Dans ce budget qui se voulait répartitionniste et déflationniste, on visait surtout à augmenter les revenus provenant de l'industrie pétrolière et minière. Pour atteindre cet objectif, le taux d'imposition fédéral du secteur minier passa de 23 à 25% immédiatement. (On se souvient qu'avec la nouvelle réforme fiscale ce taux devait décroître de 1% annuellement pour atteindre 21% en 1977). La seconde mesure, qui est certes la plus draconienne, stipulait que l'impôt provincial, l'impôt minier ainsi que toutes les autres formes de redevances ne seraient plus déductibles dans le calcul de l'impôt fédéral. Les sociétés minières auraient donc vu leurs bénéfices imposés à la fois au niveau fédéral et au niveau provincial. En proposant cette mesure, le gouvernement fédéral entendait faire comprendre aux provinces qu'il n'avait pas l'intention de céder à leur chantage et qu'il voulait sa part des revenus. Aux dires de monsieur Trudeau, ce sont les provinces qui ont fait preuve de mauvaise volonté en refusant de discuter de la répartition de ces revenus lors de la conférence fédérale-provinciale de janvier dernier. De toutes façons, il devient évident que ce différend devra être réglé le plus tôt possible avant qu'il ne disparaisse avec l'anéantissement de l'industrie minière au Canada.

Le budget fédéral proposait également certaines modifications quant aux provisions pour épuisement en réduisant le taux maximal de la provision permise de 33 1/3% à 25%. Dans le cadre de la réforme fiscale, le système existant de l'"épuisement automatique" devrait être remplacé par celui de l'épuisement "gagné" en 1973. Avec le budget Turner, le système proposé devenait effectif le lendemain du dépôt du budget.

Enfin, les dépenses d'exploration et d'aménagement qui, jusqu'à ce jour, étaient décuctibles jusqu'à concurrence des revenus de l'année ou d'une année suivante, devenaient déductibles au taux de 30% du solde non réclamé. Cette mesure ne s'appliquait qu'aux dépenses engagées après le jour du dépôt du budget.

Comment va réagir le Québec devant cette évolution de la philosophie influençant l'élaboration des politiques fiscales s'appliquant au secteur minier? Il y a quelques mois, le gouvernement du Québec annonçait la création d'un comité chargé d'étudier le système d'imposition des revenus provenant des ressources naturelles. On peut s'attendre à ce que ce comité recommande un certain alourdissement de la fiscalité, mais toute exagération en ce sens ne pourrait que nuire au développement futur du Québec. Le Québec possède de vastes régions qui n'ont pas encore été prospectées à fond, et c'est maintenant au gouvernement décider si elles doivent être explorées le plus rapidement possible. Le Québec a l'avantage de pouvoir profiter de l'expérience des autres provinces. En Colombie-Britannique, par exemple, l'exploration a diminué de quelque 50% à la suite de la présentation du Bill 31. Des sociétés telles que Placer Development ont transporté leurs équipes d'exploration au Québec où, pense-t-on, les conséquences d'une politique socialisante ne se feront sentir que peu à peu.

Que retenir de ce casse-tête de nouvelles mesures fiscales sinon que les gouvernements ont la main-mise sur l'entreprise et que trop souvent ceux-ci se servent de ce pouvoir pour satisfaire leurs propres besoins politiques et non celui du peuple comme ils le prétendent. L'industrie minière ne réalisera certainement pas les bénéfices exceptionnels qui font l'objet des critiques actuelles, et les brillantes perspectives à court terme pourraient bien déboucher sur un véritable désastre. On oublie trop facilement le caractère cyclique et aléatoire de cette industrie. Le développement et le perfectionnement des sociétés minières ne sont possibles que dans les périodes fortes. L'investisseur qui a patienté en moyenne de 4 à 8 ans avant que son capital ne lui rapporte un certain bénéfice voit celui-ci amputé par les diverses taxes gouvernementales. On peut non seulement critiquer le contenu des réformes fiscales, mais encore déplorer l'absence de stratégie des différents gouvernements lors de la mise en vigueur de ces mesures. En cette période de conjoncture incertaine, les sociétés minières ne vont plus oser entreprendre de nouveaux projets de peur que les règles du jeu ne soient modifiées en cours de route.

La situation actuelle ne peut se prolonger indéfiniment. Il suffit de constater qu'à la suite de ces changements fiscaux certaines sociétés auront des taux effectifs de taxation supérieurs à 100% pour comprendre que certains assouplissements devront être adoptés si l'on ne veut pas anéantir à tout jamais une industrie aussi importante. Nous pensons que les différents gouvernements impliqués arriveront à une entente quelconque, et nous espérons que celle-ci aura lieu avant que la situation ne prenne des proportions catastrophiques.

mine
de
rien

en 8 ans

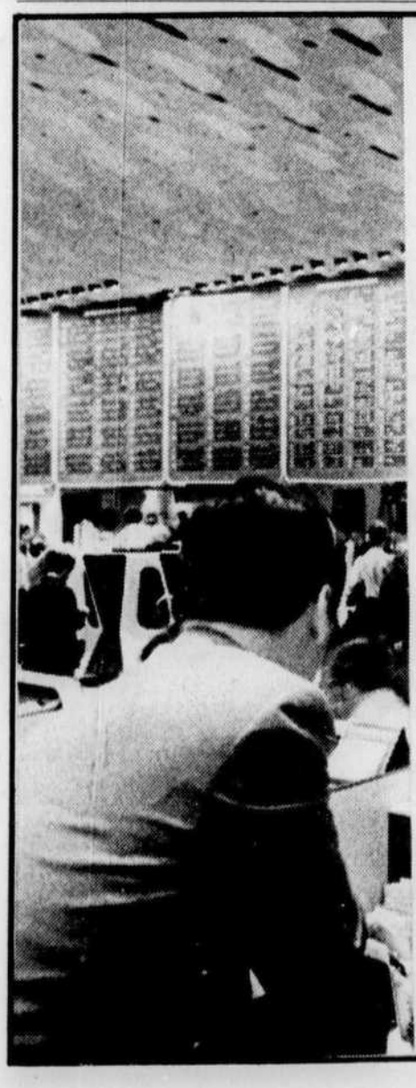
mine de cuivre de Louvicourt: La Société Minière Louvem Inc. / découverte de gites de columbium à Saint-Honoré et à Saint-André d'Argenteuil, de sel aux Iles-de-la-Madeleine, de nickel et cuivre à La Tuque / valorisation des gites de magnétite titanifère à Mingan (Magpie) et de titane à Saint-Urbain / mise au point d'instruments électroniques: électromagnétomètre aéroporté léger Emal 19, équipement de polarisation provoquée SIP 2.

SOQUEM
2383, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, Québec
G1V 1T1
Tél.: (418) 658-5400

Asbestos

Où on extrait et usine plus de 2,250 tonnes
de fibre d'amiante par jour,
produisant 125 grades différents,
pour utilisation de tous genres dans
l'industrie,
la construction,
le secteur résidentiel,
pour améliorer notre milieu.

Canadian Johns-Manville Co., Limited
ASBESTOS, Qué.
J1T 3N2



VOUS AIDEZ À BÂTIR LE CANADA

POURQUOI NE PAS OFFRIR À D'AUTRES CANADIENS LA CHANCE DE VOUS AIDER ?

Si vous rencontrez les conditions d'inscription:

Être une société minière disposant d'un fonds de roulement net de $50,000.00 . . .

Être une société pétrolière ou de gaz naturel disposant d'un fonds de roulement net de $125,000.00 . . .

Répondre à ces exigences et à quelques autres encore,

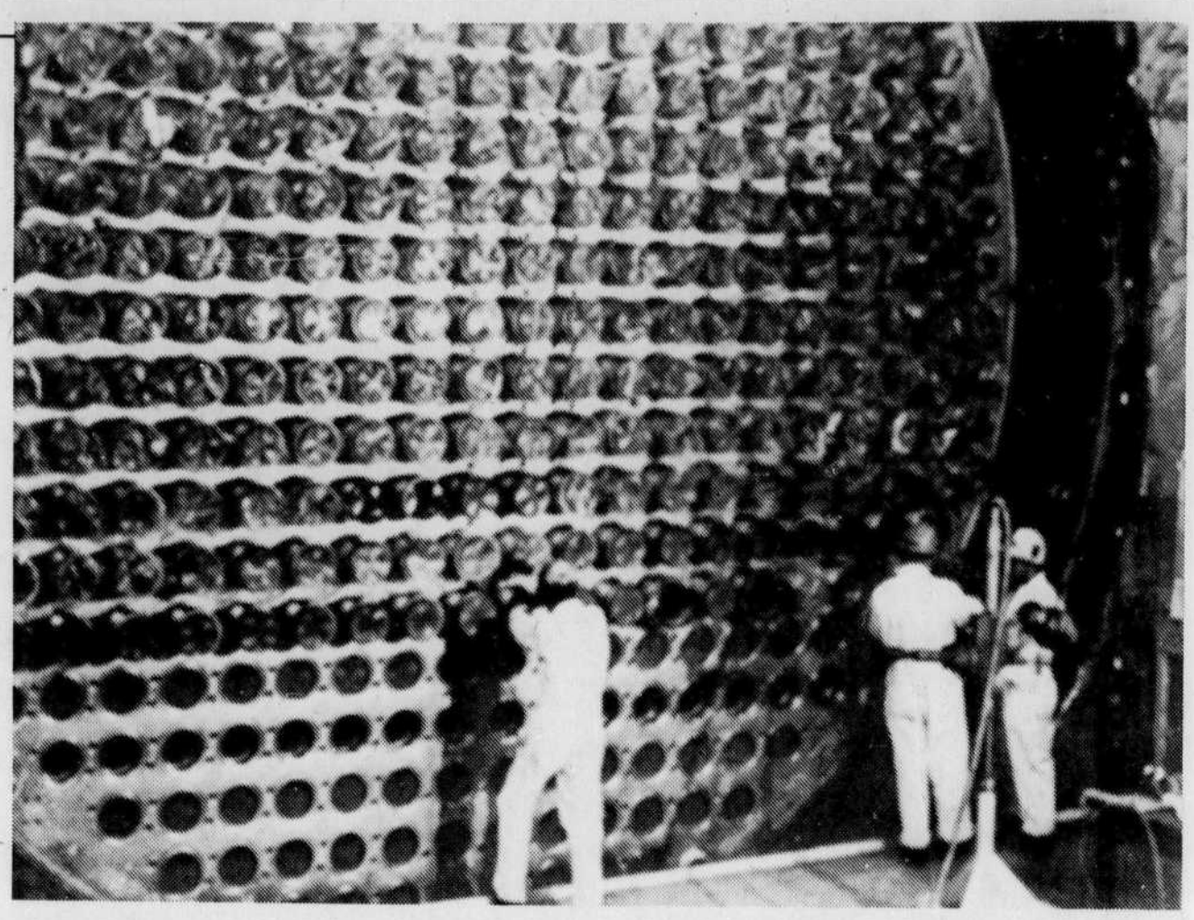
INSCRIVEZ-VOUS À LA
BOURSE DE MONTRÉAL

La Tour de la Bourse, C.P. 61, 800 Square Victoria, Montréal, Québec, H4Z 1A9

BOURSE
DE
MONTRÉAL

L'uranium

par GILLES PROVOST



Répétera-t-on l'erreur du pétrole?

Traumatisés par la crise du pétrole et affamés d'énergie, les pays industrialisés ignorent qu'ils se précipitent en ce moment-même vers une nouvelle crise de l'énergie: celle de l'uranium. Les spécialistes ont beau multiplier les mises en garde, le public prendra conscience de la situation quand il sera trop tard, comme cela a été le cas avec le pétrole.

Les experts sont pourtant formels: tout l'uranium de tous les gisements exploitables dans le monde entier dans la gamme des prix actuels ne suffira pas à alimenter les centrales nucléaires au delà de 1986. Même en tenant compte des gisements exploitables à des prix plus élevés, l'échéance ne peut être reportée au delà de 1990.

A cette date, soit dans quinze ans, la consommation annuelle mondiale sera d'environ 180,000 tonnes métriques, c'est à dire 20% des réserves mondiales actuelles.

Pis encore, les gisements nécessaires pour faire face à cette énorme consommation d'uranium de 1990 devront avoir été découverts au plus tard en 1982 puisqu'il faut environ 8 ans pour commencer à exploiter un gisement qu'on vient de découvrir. De plus, il faut presque trois ans pour enrichir l'uranium issu de ce gisement.

Plusieurs pays comme le Canada prétendent que les chances de trouver de nouveaux gisements sur leur territoire sont excellentes. Pourtant, il faut constater qu'il devient de plus en plus difficile de trouver de nouveaux gisements assez importants pour être exploités. En 1956, on trouvait 5.3 kilos d'uranium par pied de forage. Depuis huit ans, la moyenne est tombée à 1.5 Kg par pied.

Et pourtant, cette crise est tellement paradoxale qu'elle est pratiquement incroyable.

Comment croire qu'on se dirige à toute vapeur vers une grave pénurie d'uranium quand on constate que les trois compagnies d'uranium qui poursuivent leurs opérations au Canada n'arrivent pas à vendre plus de 3,600 tonnes métriques par année depuis 1965 alors qu'elles avaient trouvé acheteur pour 12,000 tonnes en 1959?

Comment croire à une pénurie imminente quand on constate que ces trois compagnies ne fonctionnent qu'à 85% de leurs capacités et que d'autres ont tout simplement fermé leurs installations en attendant le jour où quelqu'un voudra bien acheter leur production?

Comment croire à une crise de l'uranium quand on constate que les compagnies canadiennes fournissent quand même 20% de la production mondiale et qu'elles ne font pratiquement pas de prospection intensive pour trouver de nouveaux gisements?

Cette situation paradoxale provient du fait que l'industrie minière de l'uranium au Canada date des années '50, alors que les Etats-Unis avaient un programme très intensif d'essais nucléaires à des fins militaires. Le Canada fournissait une grande partie de l'uranium nécessaire à ces essais.

En 1959, la commission américaine de l'énergie atomique comprit que ses réserves étaient amplement suffisantes pour plusieurs années et elle annula brusquement toutes ses offres d'achats d'uranium canadien. En deux ans, la production canadienne tomba de 13,000 tonnes d'uranium à 7,500 tonnes.

Cette mesure toucha aussi durement l'industrie minière américaine, si bien que le gouvernement américain décida finalement en 1964 d'interdire l'enrichissement de l'uranium d'origine étrangère aux Etats-Unis. Cet embargo fit tomber la production d'uranium canadien à à seulement 3,000 tonnes métriques par an.

Pour éviter la disparition complète des mines d'uranium canadiennes à cette époque où les centrales nucléaires en étaient à leurs premiers balbutiements, le gouvernement canadien dut alors stocker de l'uranium qu'il achetait des compagnies. De 1964 à 1972, le Canada a ainsi stocké 9,800 tonnes d'uranium.

Depuis lors, les centrales nucléaires ont commencé à se multiplier mais elles se sont surtout alimentées à même les réserves amassées par chaque pays. Finalement, en janvier dernier, le gouvernement canadien annonçait que la portion des réserves, qui n'a pas encore été vendue à l'Espagne ou au Japon, servira dorénavant aux besoins domestiques canadiens.

Pendant ces années creuses qui se sont prolongées jusqu'en 1972-73, les mines d'uranium ont fonctionné inévitablement au ralenti. L'argent était rare et personne n'était donc disposé à investir fortement dans l'exploration.

Brusquement, avec l'épuisement des réserves et la multiplication des centrales nucléaires partout dans le monde, la situation se modifie maintenant à une allure folle. Simplement depuis janvier dernier au Canada, Denison Mines et Rio Algom ont annoncé d'importantes commandes japonaises et britanniques qui augmentent à elles seules de 45% les commandes à remplir pendant les prochaines années.

Au niveau des prix, on fait face à la même explosion: de 1964 à 1971, la livre d'oxyde d'uranium se vendait en moyenne $8.00. Maintenant, on signe des contrats à $12 la livre même si les gisements exploités sont toujours qualifiés de gisements "exploitables à moins de $10 la livre", (cette expression date de 1964). Enfin, certaines compagnies minières canadiennes considèrent qu'avec l'inflation actuelle, l'uranium leur coûtera bientôt au moins $17.00 et qu'elles ne pourront le vendre à moins de $23 ou $25. Quant au prix du combustible nucléaire enrichi prêt à être placé dans le réacteur, il était récemment de $170 la livre et il pourrait aussi doubler prochainement.

Dans ce nouveau contexte où les producteurs n'ont plus à se battre pour trouver des acheteurs mais où c'est plutôt le contraire qui commence à se produire, il n'est évidemment plus question de conserver des usines dans la naphtaline!

De 4,000 tonnes métriques d'uranium par an, la capacité de production canadienne passera à 6,500 tonnes dès 1975 et on prévoit atteindre 10,800 tonnes par an d'ici cinq ans au maximum.

Pour l'instant, environ 85% des réserves connues d'uranium canadien sont situés dans la région d'Elliot Lake et d'Agnew Lake, en Ontario. Ces deux gisements contiennent environ 2.6 livres d'oxyde d'uranium par tonne métrique de minerai. Le site d'Agnew Lake n'est pas exploité depuis qu'Agnew Lake Mines Ltd, une filiale de Noranda, a fermé sa mine et interrompu ses travaux de construction en 1971 jusqu'à ce que la situation internationale s'améliore.

Le gisement d'Elliot Lake alimente les deux grand rivaux canadiens: Denison mines d'une part et Rio Algom d'autre part. A elles seules, ces deux compagnies produisent présentement 85% de l'uranium canadien. Denison prévoit augmenter de 75% sa production vers 1975 et Rio Algom pourrait aussi réactiver une usine qu'elle a gardée dans la naphtaline depuis 1968.

La troisième grande compagnie canadienne est une compagnie de la couronne, Eldorado Nuclear. Elle est surtout active dans le nord de la Saskatchewan. Cette compagnie joue aussi un rôle très important dans la transformation de l'uranium pour fabriquer les divers types de combustibles nucléaires, ainsi que l'hexafluorure d'uranium utilisé dans les usines d'enrichissement américaines.

En 1975, un quatrième partenaire entrera en scène. Il s'agit de la compagnie Gulf Oil, par l'intermédiaire de sa filiale Gulf Mineral Canada qui est associée pour la circonstance avec des intérêts allemands, Uranerz Canada Ltd. Cette compagnie exploitera la seule mine d'uranium à ciel ouvert au Canada, à Rabbit Lake, dans le nord-est de la Saskatchewan. Ce gisement a été découvert en 1968 et le délai d'exploitation est donc de sept ans même si les opérations à ciel ouvert posent moins de problèmes qu'une mine souterraine.

Toujours dans la même région de cette province, un consortium français nommé Amok Ltée s'affaire aussi activement à mettre en valeur trois gisements susceptibles de donner lieu à une exploitation à ciel ouvert. Si les réserves sont suffisantes, l'exploitation devrait débuter dès 1977 ou 1978.

En somme, il y a du nouveau dans le monde de l'uranium.

Ces quelques détails mettent pourtant en lumière quatre facteurs qui influencent fortement la rapidité avec laquelle on peut exploiter de nouvelles ressources d'uranium pour faire face à une croissance très rapide de la demande.

Il ne suffit pas de considérer l'importance des réserves disponibles pour déterminer s'il est possible de répondre aux besoins. Ce n'est pas comme un gisement de pétrole où il suffit de doubler le nombre des puits pour doubler pratiquement le début!

La construction d'une usine supplémentaire demande d'importants capitaux et elle doit être justifiée par un bassin suffisamment important pour pouvoir fonctionner environ dix ans.

Même s'il est justifié de construire une nouvelle usine, il faut avoir les capitaux nécessaires et les matières premières. Il faut aussi avoir le temps d'attendre que la construction soit achevée...

Dans le cas d'un nouveau gisement, ce temps de construction des installations s'ajoute au temps requis pour la prospection et la découverte du gisement lui-même.

Finalement, on peut conclure que ce type de ressources ne peut avoir une croissance très rapide et il est possible qu'on ait à faire face à une pénurie non pas parce qu'il n'y a plus d'uranium disponible mais simplement parce qu'on n'arrive pas à le traiter à temps.

C'est justement le problème auquel on doit faire face présentement dans le domaine de l'uranium enrichi. Dès 1978, les usines d'enrichissement américaines seront utilisées à pleine capacité pour répondre aux besoins américains et on risque fort de manquer d'uranium enrichi dans les années suivantes si on ne met pas en service plusieurs usines d'enrichissement en plus de celle que la France a déjà mise en chantier.

Comme ces usines consomment environ 2,200 MW de puissance de façon continue, elles devraient être situées dans des pays où l'énergie est peu dispendieuse comme le Canada et l'Australie. C'est pourquoi au moins deux groupes importants ont proposé d'aménager la rivière Moisie, sur la côte nord du Golfe Saint-Laurent pour alimenter une usine d'enrichissement qui serait située dans cette région.

Jusqu'à maintenant, toutefois, il semble que l'Hydro-Québec demande un prix supérieur à ce que ces compagnies veulent payer pour l'aménagement de cette rivière.

Ceci nous amène aux considérations proprement politiques: Même si le Canada cherche en principe à transformer le plus possible l'uranium chez lui avant de le vendre, ne faudrait-il pas y penser à deux fois dans le cas de l'enrichissement? Comme le Canada n'a aucun besoin d'uranium enrichi, vaut-il la peine de consacrer un fort bloc d'électricité (autre ressource naturelle limitée) à un tel projet?

Même chose au niveau des mines d'uranium: pourquoi le gouvernement hésite-t-il à limiter le contrôle étranger des mines d'uranium? (On attend depuis quatre ans le projet de loi annoncé à ce sujet!) Est-il rentable pour le citoyen canadien de développer à toute vapeur les mines d'uranium canadiennes alors qu'une pénurie se dessine à l'horizon et que les prix vont monter très rapidement?

L'expérience du pétrole a montré qu'il est illusoire de penser conserver au Canada une quantité d'uranium bon marché alors que les prix internationaux seraient élevés.

D'un autre côté, ne serait-il pas souhaitable de retarder le développement des mines d'uranium au Canada même si cela précipite la pénurie à l'échelle mondiale? Comme il y a relativement peu d'énergie nucléaire au Canada nous n'en souffririons pas tellement et il serait possible de vendre à prix fort de l'uranium facile à exploiter...

Il serait même possible de prélever une forte taxe sur l'uranium exporté sans compromettre pour autant la rentabilité de l'exploitation minière... Cette taxe pourrait servir à des subventions aux centrales nucléaires canadiennes ou à toutes sortes d'autres usages.

Elle pourrait par exemple permettre au gouvernement d'intensifier sa participation à la prospection de l'uranium et à l'exploitation, compensant ainsi pour le manque de capitaux résultant d'une politique d'exclusion des forts investissements étrangers...

Mais, pour cela, il faudrait que le gouvernement accepte enfin de se donner une politique énergétique et une politique de l'uranium...

L'IMPACT

Suite de la page 1

res se chiffraient à $77 millions répartis de la façon suivante: 51.5% de ce total provenaient des droits miniers, 6.47% de l'impôt provincial sur le capital et la place d'affaires et enfin 42.1% de l'impôt sur les bénéfices.

C'est donc, en moyenne, d'une somme globale de $10 millions par année que les sociétés minières enrichissent les coffres de l'Etat.

Est-ce suffisant? Il est relativement difficile de répondre à cette question sans se soustraire à des jugements de valeurs. On doit néanmoins constater que le pourcentage réel des recettes fiscales québécoises à ce chapitre comme pourcentage du bénéfice brut est assez faible. Pour l'ensemble des sociétés minières étudiées au cours de cette période, le taux n'a été que de 6.1%. Il passe à 11% pour les sociétés qui paient de l'impôt sans bénéficier de l'exemption triennale.

Il est intéressant aussi d'examiner l'emploi que font les sociétés minières de tous ces bénéfices.

Dans l'ensemble des sociétés minières en opération au Québec durant la période étudiée par M. Chaloux, 75% des bénéfices bruts ont été soit retenus à titre de fonds de générations interne (44.6%), soit versés à titre de dividendes aux actionnaires (30.4%). La partie qui fut canalisée vers les coffres des gouvernements fédéral et provincial représente 15.4% de ces bénéfices, c'est-à-dire 5.2% aux provinces et 10.2% au gouvernement fédéral. Par ailleurs, 6.1% des bénéfices bruts furent utilisés pour payer les intérêts sur les emprunts et dettes obligataires et 3.5% conservés aux dépenses d'exploration et de mise en valeur.

Ces résultats, conclut le rapport, montrent combien peut être fallacieuse la croyance que l'activité minière en est généralement une où règne le risque et l'incertitude. "Si l'incertitude et le risque sont présents, ce ne peut être qu'au stade de l'exploration pour les entreprises individuelles et au niveau du marché boursier, et non pas au stade de l'exploitation. Et pourtant, fait paradoxal, c'est au stade de l'exploitation que les règles fiscales sont les plus larges."

Faut-il, devant tous ces faits, rendre les règles fiscales encore plus larges? Les sociétés, quelles que soient les règles fiscales, peuvent-elles, grâce au prix comptable qu'elles peuvent théoriquement fixer au minerai, payer très peu d'impôt? Conviendrait-il d'édicter plutôt des normes quant à l'emploi des bénéfices bruts?

Voilà sûrement autant de questions dont la réponse est en quelque sorte la tâche qui incombe au Comité de la révision fiscale des sociétés minières que préside M. Michel Audet, sous-ministre adjoint au ministère des finances.

G. Béchard Ltée

COURTIERS EN DOUANE
TRANSPORTS INTERNATIONAUX
Siège Social:-
410 St-Nicolas, Montréal H2Y 2P5 Qué.
Téléphone: 282-0303 - Télex: 05-25815

Containers
Service Régulier
groupage Maritime & Aérien
Agents de Fret IATA

— SUCCURSALES —
Intermediate Terminal, 10755 Côte de Liesse, Dorval, Qué. Téléphone: 631-5592
Montreal Truck Sufferance Warehouse Inc. 7403 Boul. Newman - LaSalle, Qué. Tél.: 365-7321
Aéroport International de Montréal - C.P. 545, Montréal AMF-Dorval Qué. Téléphone: 631-6715
Correspondants en France et principaux pays
Membre de la Chambre de Commerce Française au Canada

• Systèmes Administratifs
• Gestion Rationnelle
• Informatique Appliquée

Voici quelques titres qui décrivent une foule de soucis de l'homme d'affaires moderne. Les affaires urgentes l'accaparent souvent à un point tel qu'il n'a pas le temps de chercher à améliorer l'efficacité de son entreprise.

Notre société se spécialise en administration et en informatique. Fondée en 1968, SGI possède une équipe pluridisciplinaire prête à apporter des solutions à vos problèmes. De plus, le professionnalisme reconnu de notre firme vous assure que les solutions apportées contribueront à accroître la rentabilité de vos opérations.

N'hésitez pas à demander notre brochure.

Système / Gestion / Informatique
sgi
société générale d'informatique inc.
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
5585 Monkland Montréal H4A 1E1 tél.: (514) 487-5100
305 est, boul. Charest Québec, P.Q., G1K 3H5 tél.: (418) 524-7542

Prévoyance de notre homme du SSC*

Il est au courant de la date où le train de roulement de votre machine aura besoin de réparations, ainsi que la date où il faudra tourner les axes et bagues des chaînes de roulement.

Il vous avertira aussi afin que vous puissiez céduler vos réparations d'une façon économique et selon votre convenance.

Tout ce qu'il y a à faire, c'est de charger notre expert du SSC d'examiner votre machine Caterpillar sur vos chantiers et de vous indiquer le taux d'usure des éléments constituants ainsi que les conditions des travaux et du sol. Il vous remettra un rapport officiel sur la durée éventuelle des éléments constituants critiques en plus d'une recommandation professionnelle concernant tout ce qu'il faudrait faire en temps dû.

Ceci est avantageux, aussi

déclare: "Notre homme du SSC mesure nos trains de roulement depuis neuf ans; durant cette période nous n'avons jamais usé un ensemble d'axes et bagues avant de les tourner et nous ne pouvons citer qu'un seul cas de temps d'arrêt non prévu et ceci depuis environ quatre ans."

Appelez-nous pour la première inspection régulière du train de roulement. Tout est gratuit.

Vous bénéficierez de nos prévisions. Nous sommes

Votre seule source sûre pour toutes les pièces et service.

CATERPILLAR



CATERPILLAR Hewitt SERVICE
MONTREAL • QUEBEC • SEPT-ILES • VAL-D'OR • MATAGAMI • HULL • BAIE JAMES

Des règlements de sécurité à réviser

par ÉMILE BOUDREAU

Syndicat des métallos

J'ai, avec d'autres, participé à l'élaboration des "Règlements concernant la salubrité et la sécurité du travail dans les mines et carrières" qui ont été mis en vigueur en 1971 et qui ont remplacé les anciens qui datatent de 1939 avec des "re-patchages" jusqu'aux environs de 1950. Ce fut une nette amélioration. Nous n'avions pas tout gagné, mais enfin... c'était une première manche... croyions-nous!

Avec la satisfaction du devoir accompli, j'acceptai, avec l'approbation de la Fédération des Travailleurs du Québec, de faire partie d'un "comité permanent" dont le rôle serait de surveiller l'application des Règlements, d'en découvrir les carences possibles, et éventuellement de recommander au "Lieutenant gouverneur en conseil" certains amendements que nous pourrions juger nécessaires.

Depuis, à la demande des mineurs dans nos syndicats locaux, j'ai eu l'occasion de souligner à plusieurs reprises au Service d'inspection des mines certaines pratiques qui "chevauchent" les Règlements lesquels gagneraient, à cet égard, à être clarifiés. J'ai aussi souligné plusieurs carences (à mon point de vue au moins) au niveau des Règlements eux-mêmes. J'ai demandé à plusieurs reprises une réunion de notre "comité permanent" tri-partite. Sans succès. Aucune réunion depuis 1971.

Pourtant, j'ai une assez longue liste de revendications à faire valoir. Les Règlements ont été mis à l'épreuve par ceux qui doivent travailler avec jour après jour, soit les principaux intéressés: les mineurs. Ils m'ont fait part de leurs désirs et de leur mécontentement en certains cas.

Et puis, il y a des choses fondamentales. Comme le travail seul sous terre, par exemple.

Le problème est constant. Mais il a été mis en évidence, d'une façon tragique et spectaculaire dans le domaine particulier de l'opération des foreuses à diamant.

A la St-Lawrence Columbium, pour une question de "bonus" ("l'oeil qui était dans la tombe et regardait Caïn", comme dirait mon ami Théo Gagné), on avait convaincu les foreurs à diamant de travailler seuls sous terre. Un jour, ce qui devait arriver arriva. Les vêtements d'un foreur s'enroulèrent dans les engrenages. Heureusement pour lui, il parvint à stopper la machine. Sa lumière était brisée. Il avait une jambe fracturée. Il parvint à couper ses vêtements avec son couteau et, à demi-nu, à se traîner sur une distance de près d'un demi-mille avant de parvenir à trouver de l'aide.

Lors de l'arbitrage du grief syndical réclamant l'obligation pour la Compagnie de garder en permanence un aide avec l'opérateur de la foreuse, monsieur Camille Beaulieu (Juge retraité) décida qu'il ne pouvait pas imposer cette obligation à la compagnie "because" le bonus qui serait moins élevé pour les gars.

A peu près à la même époque, le 12 octobre 1973, un jeune homme de 25 ans, François Côté, était happé par ses vêtements par sa foreuse à diamant aux Mines de Poirier, près de Matagami. Il était à l'emploi de N. Morrissette Diamond Drilling. Il travaillait seul sous terre. Il avait commencé à travailler vers 8.00 hrs. Lorsque l'accident est arrivé, il avait foré 19 pieds, ce qui situe l'heure de l'accident à 10.30 hrs au plus tard. Il fut retrouvé peu avant 17.00 hrs, lorsqu'on s'est rendu compte qu'il n'était pas revenu à la surface à la fin de son poste de travail. Aucune blessure: "asphyxie par compression thoracique". Combien de longues minutes de désespoir s'est-il vu mourir petit à petit? Nul ne le saura jamais.

Plus récemment, dans la même région, un autre opérateur de foreuse à diamant est, lui aussi, happé par ses vêtements. La machine en fait un tourniquet. Lorsqu'elle s'arrête enfin, l'opérateur est mort. Lui aussi travaillait seul. Une manoeuvre qui aurait normalement été faite par un aide... un moment d'inattention, et personne sur place pour stopper le tourniquet de la mort.

Comme membre du "comité permanent", je demande une réunion depuis des mois. Les inspecteurs des mines... enquêtent. Un projet de Règlements est prêt, et il prévoit l'obligation à l'exploitant minier (a) d'entraîner convenablement l'opérateur de foreuse à diamant, et (b) de lui fournir un aide s'il travaille à plus de 100 pieds d'un autre chantier de travail (ce qui, à mon avis, doit être modifié, puisque 100 pieds, sous terre, ça peut être la même chose, à toute fin pratique que 10 milles à la surface!).

Les compagnies spécialisées dans le forage à diamant sont d'accord. Il ne resterait plus qu'à passer le Règlement, après l'avoir amendé le mieux possible. Mais voilà. Si on passe ce Règlement pour ce qui est des foreuses à diamant, qu'est-ce qu'on fait au sujet de la pratique maintenant solidement établie du travail seul sous terre pour les exploitants miniers proprement dits? "That is the question", comme dirait Shaskespeare... Et de mauvaises langues nous murmurent à travers les branches que ce qui bloque la réunion du "comité permanent", c'est l'opposition farouche des représentants de la puissante Association des Mines et Métaux du Québec. Est-ce vrai? Si oui, un "comité permanent", quossa donne?

Comme quoi, toute la question de la sécurité, et particulièrement de la sécurité dans les mines et carrières, c'est une question POLITIQUE. Il reste à savoir qui est-ce qui a plus d'influence auprès des politiciens... les mineurs, ou bien les exploitants miniers et leurs associations. On nous dit (encore les mauvaises langues) qu'au jour d'aujourd'hui, ce sont encore les exploitants miniers!

A quand un vrai Code de la Sécurité au travail pour tous les travailleurs au Québec, comme le réclame l'ensemble du mouvement ouvrier depuis au moins une bonne quinzaine d'années?

Un "plan de carrière" pour le mineur

par JEAN-MARC CARLE

Réjean Gagnon est président du syndicat local des métallos de la mine Normétal. Il travaille depuis dix-huit ans à cette mine du nord-ouest québécois, mine qui est en exploitation depuis 1937 et qui fermera ses portes très prochainement.

Accordant une entrevue à un journaliste, Réjean Gagnon déclarait récemment: "La compagnie est venue s'installer ici, elle a volé nos richesses naturelles, et elle nous laisse avec nos trous et nos estropiés".

Quand un jeune homme apprend que dans la seule région de Chibougamau, par exemple, quarante-et-un travailleurs ont perdu la vie "dans l'trou de la mine" au cours des quinze dernières années, il ne lui vient pas vite à l'esprit de solliciter un emploi dans cette industrie.

Le même jeune homme ne pensera pas non plus à travailler dans une mine s'il sait à l'avance qu'un travailleur minier peut difficilement faire carrière dans cette industrie, les mines fermant inévitablement leurs portes à plus ou moins brève échéance.

Ainsi, aussi paradoxal que cela puisse paraître, plus de 2,500 travailleurs miniers québécois ont perdu leur emploi depuis une quinzaine d'années "à cause des fermetures" et, pourtant, il y a maintenant une pénurie de mineurs au Québec.

Pourquoi la plupart des travailleurs miniers — qui doivent quitter leur emploi parce que "leur" mine ferme ses portes — ne vont-ils pas travailler dans une autre mine?

La réponse à cette question n'est pas particulièrement difficile à comprendre. Tout le monde sait que les mines sont généralement situées loin des grands centres et tout le monde sait que du minerai ce n'est pas éternel. Dès qu'une mine ouvre ses portes, on sait à l'avance qu'un jour ou l'autre — après dix, vingt ou même quarante ans — cette mine cessera son exploitation, faute de minerai.

Le travailleur (jeune ou moins jeune) ainsi licencié devient victime de problèmes personnels, familiaux, sociaux et économiques difficiles.

Au plan du travail également. De nos jours, lorsque "sa" mine ferme ses portes, le travailleur minier — s'il décide d'aller travailler dans une autre mine — devra recommencer à zéro. En perdant son emploi, le mineur perd son ancienneté, ses droits accumulés aux vacances, des droits acquis et souvent ses droits au régime privé de retraite.

Répétons que le travail minier n'est pas un travail comme les autres, pour des raisons bien connues:

1) parce que du minerai, ce n'est pas éternel; et

2) le travail minier est ardu, dangereux et différend des autres métiers. Les mines étant généralement éloignées des grands centres, lorsqu'elles ferment, les problèmes des travailleurs licenciés sont d'autant plus complexes.

Ce qu'un travailleur minier désire, c'est un "plan de carrière". Et il n'y a pas de "plan de carrière" dans l'industrie minière. Si un mineur savait à l'avance qu'il peut "faire carrière" dans le secteur minier, il pourrait y voir son avenir en toute sécurité. Mais non, le mineur travaille dans une mine. Lorsqu'elle ferme ses portes, le mineur retourne au bas de l'échelle dans une autre mine. Il faudrait que le mineur puisse passer d'une mine à l'autre sans perdre les droits qu'il avait accumulés au cours de sa vie de mineur.

C'est tout le statut du travailleur minier qui est mis en cause.

C'est pourquoi, d'ailleurs, les syndicats réclament depuis longtemps la création d'un "fonds minier", c'est-à-dire une caisse financière alimentée par les employeurs, caisse qui servirait également à combler les pertes encourues par les travailleurs lorsque les mines ferment leurs portes.

Est-ce là demander un statut particulier pour les travailleurs miniers? Oui. Parce que la condition des travailleurs miniers est particulière. Les gouvernements ont déjà reconnu ce statut particulier aux sociétés minières en leur accordant des exemptions fiscales fort généreuses, trop généreuses.



Si l'industrie minière manque de main d'oeuvre au Québec, elle doit en assumer une grande part de responsabilité.

Les revendications sociales des travailleurs n'ont jamais été analysées à leur juste mérite par les sociétés minières, le problème des travailleurs relativement âgés a été mis au rancart, les conditions de travail ont été négligées, la sécurité au travail (prenons l'exemple de Chibougamau) n'est pas ce qu'il y a de plus reluisant, et la situation des communautées isolées n'a fait l'objet d'études et d'esquisses de solutions que depuis quelques années.

Et il y a la question des salaires qui sont trop peu élevés. Il est généralement admis que plus on s'éloigne des grands centres, plus le coût de la vie est cher. C'est le cas bien patent des villes minières ("les mines ne poussent pas sur la rue Ste-Catherine à Montréal").

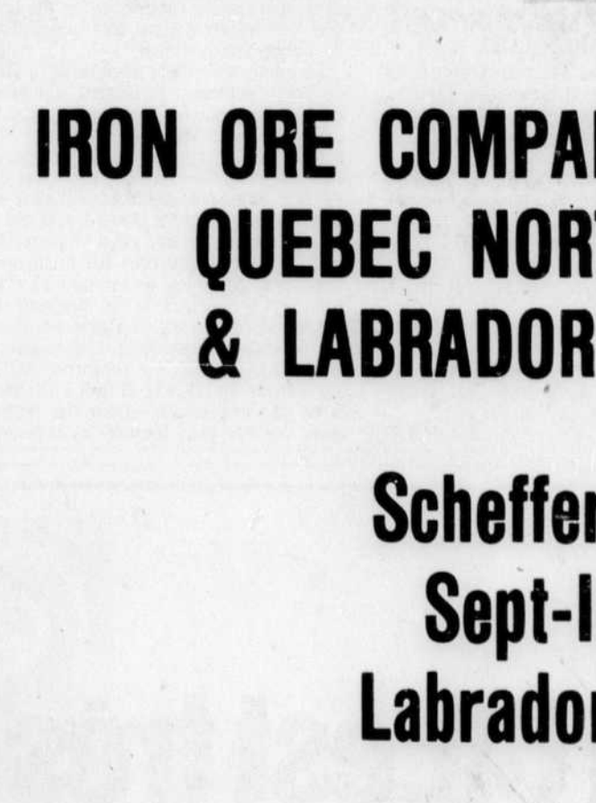
Avec un "plan de carrière", des conditions de travail fortement améliorées, une sécurité à toute épreuve au travail, et une reconnaissance pratique de l'aspect social "pas comme les autres" de la vie du travail minier et de sa famille, il y aura encore des mineurs au Québec au cours des années à venir. Sinon, la désertion s'accentuera!

EN 1974
DE L'EMPLOI
POUR
PRÈS DE
7,000
PERSONNES



IRON ORE COMPANY OF CANADA
QUEBEC NORTH SHORE
& LABRADOR RAILWAY

Schefferville
Sept-Iles
Labrador City



1954-74
20 ANS
D'EXPLOITATION
MINIÈRE
250 MILLIONS
de tonnes fortes
de minerai de fer

Lorsque service et confiance sont des priorités...

- Dépôts garantis
- Administration d'immeubles
- Services d'hypothèques
- Services immobiliers
- Comptoir d'épargne

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
membre du groupe prêt et revenu

850, PLACE D'YOUVILLE, QUÉBEC 4, QUÉ.

Les services prêt et revenu ltée distributeurs de

- Plans d'accumulation
- Régimes enregistrés d'épargne retraite
- Fonds mutuels
- Assurance-vie
- Rentes viagères

Représentants dans les six provinces de l'est du Canada

LES SERVICES PRÊT ET REVENU LTÉE
membre du groupe prêt et revenu

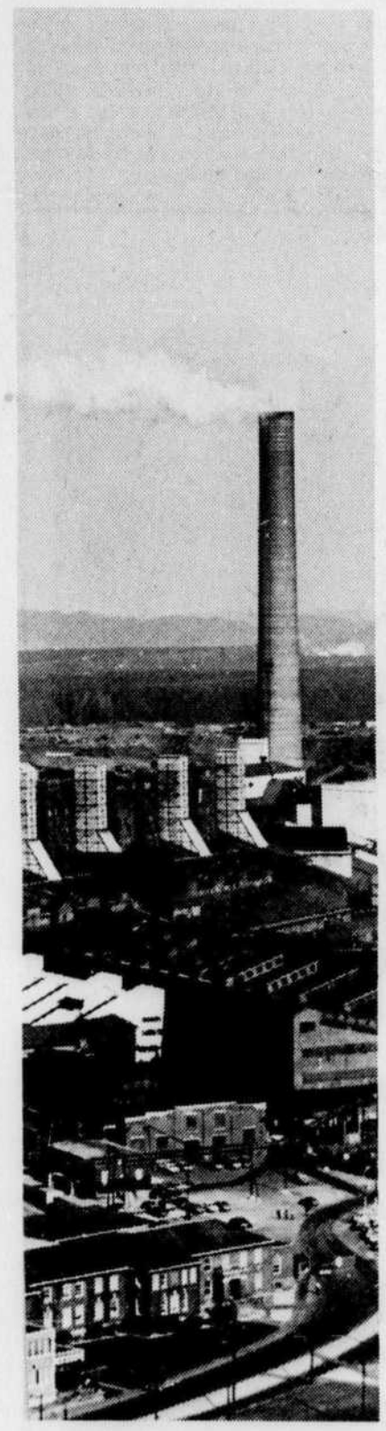
850, PLACE D'YOUVILLE, QUÉBEC 4, QUÉ.

« Au centre d'un ensemble complet de services financiers ».

L'activité minière au Québec:

par CLAUDE RYAN

■ *Texte d'une allocution prononcée par le directeur du DEVOIR au congrès annuel de l'Association des mines et métaux du Québec. Saint-Jovite, le 17 juin 1974.*



Sauf quelques événements plutôt isolés, tels la grève de Murdochville, le débat autour des états financiers de Iron Ore il y a un an et demi, la création de SOQUEM, les déboires des mines d'or, l'activité minière a pu se poursuivre au Québec depuis quinze ans comme s'il n'y avait pas eu de remise en question de l'ordre de choses qui existe depuis un temps immémorial.

L'exploitation minière était, il y a quinze ans, dominée au Québec par quelques grandes sociétés à caractère pancanadien ou multinational. Elle l'est encore aujourd'hui.

Il s'est produit dans d'autres provinces des changements politiques importants ou des découvertes de gisements qui ont considérablement bouleversé la situation de l'industrie minière. Ce fut le cas, en particulier, de trois provinces de l'Ouest, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, où l'avènement de gouvernements néo-démocrates a donné lieu à d'importantes modifications dans le régime juridique et fiscal des sociétés minières. Ce fut également le cas en Alberta, où la mise en exploitation des gisements pétroliers a bouleversé la structure économique et sociale de la province et débouché sur une conception nouvelle du rôle des pouvoirs publics en matière de richesses naturelles.

Au Québec, au contraire, il n'y a pas eu pendant la dernière décennie de découvertes spectaculaires. Il n'y a pas eu, non plus, de changements politiques importants. Aussi, tout en subissant de temps à autre les secousses de changements ou de remises en question qui avaient lieu dans d'autres secteurs, tels l'éducation, le domaine hospitalier, la santé, l'industrie minière a-t-elle pu, dans l'ensemble, maintenir sa situation traditionnelle.

Il se dessine effectivement un contexte nouveau qui oblige à envisager des changements importants. Ces changements ne seront ni soudain, ni globaux. La position concurrentielle du Québec dans le domaine des métaux ne lui permet pas d'envisager une action radicale comme celle qu'a laissé poindre à certains moments l'Alberta dans le domaine du pétrole. La grande diversité de problèmes et de perspectives que l'on observe d'un secteur de l'industrie minière à l'autre oblige également à nuancer les jugements et les pronostics. A mesure toutefois que la conjoncture politico-sociale évoluera, certains changements paraissent inscrits dans une évolution dont on perçoit déjà les contours.

Au plan international, le Canada occupe une place stratégique dans le domaine des minéraux métalliques. Qu'il s'agisse du cuivre, du plomb, du zinc, du nickel, de l'or, de l'argent, de l'amiante, du fer, de l'aluminium ou de la potasse, le Canada, pour chacun des métaux considérés comme les plus importants, se classe parmi les cinq grands pays producteurs du monde. Pour la plupart de ces métaux, le Canada dispose de réserve qui devraient lui permettre d'occuper longtemps une place de choix sur les marchés internationaux.

PAYS LES MIEUX DOTES EN MINERAUX

Cuivre: 1) Etats-Unis, 2) U.R.S.S., 3) Chili, 4) Canada, 5) Zambie, 6) Zaïre;
Plomb: 1) U.R.S.S., 2) Etats-Unis, 3) Canada, 4) Australie, 5) Pérou, 6) Yougoslavie, 7) Japon;
Zinc: 1) Canada, 2) U.R.S.S., 3) Etats-Unis, 4) Australie, 5) Japon, 6) Pologne, 7) Mexique;
Nickel: 1) Canada, 2) U.R.S.S., 3) Nouvelle-Calédonie;
Or: 1) Afrique du Sud, 2) U.R.S.S., 3) Canada, 4) Etats-Unis;
Argent: 1) Etats-Unis, 2) Canada, 3) Mexique, 4) U.R.S.S.;
Amiante: 1) Canada, 2) U.R.S.S.;
Fer: 1) U.R.S.S., 2) Etats-Unis, 3) Australie, 4) France, 5) Canada;
Aluminium: 1) Etats-Unis, 2) U.R.S.S., 3) Canada, 4) Japon, 5) Norvège;
Potasse: 1) U.R.S.S., 2) Canada.

Etant donné la grande place qu'il occupe parmi les pays producteurs, le Canada ne pourra demeurer étranger ou indifférent à un mouvement de fond qui part des pays moins favorisés, qui est solidement implanté dans les pays socialistes, et qui vise à modifier l'équilibre des échanges de manière à améliorer le sort des pays producteurs.

L'illustration la plus récente de cette évolution a été fournie par la conférence extraordinaire des Nations-Unies sur les matières premières et le développement, qui a eu lieu il y a quelques semaines au siège social de l'O.N.U. De grands journaux comme le New York Times et le London Times ont donné des travaux de cette conférence un compte rendu fort modeste qui tend à en minimiser la signification. Il n'empêche qu'au terme de la conférence, on a adopté, sans vote il est vrai, mais sans dissidence majeure non plus, une déclaration qui va très loin.

La déclaration énonce des principes directeurs sur lesquels le nouvel ordre économique international désiré par la majorité des pays membres de l'O.N.U. devrait être fondé. Après avoir affirmé l'égalité souveraine des Etats, le droit à l'autodétermination pour tous les peuples, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, le principe de la non ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, la conférence proclame le droit de tous les pays à participer de manière pleine et réelle au règlement des problèmes économiques mondiaux.

Traitant ensuite des ressources naturelles, la déclaration de New York affirme "la souveraineté permanente intégrale de chaque Etat sur ses ressources naturelles et sur toutes ses activités économiques". Elle proclame que "en vue de sauvegarder ces ressources, chaque Etat est en droit d'exercer un contrôle efficace sur celles-ci et sur leur exploitation par des moyens appropriés à sa situation particulière, y compris le droit de nationaliser ou de transférer la propriété à ses ressortissants, ce droit étant une expression de la souveraineté permanente intégrale de l'Etat". "Aucun Etat, poursuit la déclaration, ne peut être soumis à une coercition économique, politique ou autre, visant à l'empêcher d'exercer librement et complètement ce droit inaliénable".

La déclaration de New York affirme de plus le droit de tous les Etats à "réglementer et superviser les activités des sociétés multinationales dans l'intérêt de l'économie nationale des pays où ces sociétés multinationales exercent leurs activités sur la base de la souveraineté entière de ces pays". Elle émet le voeu que des rapports justes et équitables entre les prix des matières premières, des produits primaires, des articles manufacturés et semi-finis exportés par les pays en voie de développement et les prix des matières premières, des produits primaires, des articles manufacturés, des biens d'équipement et du matériel importés par eux, servent à provoquer "au profit de ces pays, une amélioration soutenue des termes des échanges, ainsi que l'expansion de l'économie mondiale".

Le contenu de cette déclaration a été, de toute évidence, fortement influencé par les pays en voie de développement, ou, si l'on veut être plus précis par "le groupe des 77" au sein duquel se retrouvait une majorité des pays membres de l'O.N.U. Il est non moins évident qu'il reviendra maintenant à chaque pays qui a besoin de fer, de zinc ou d'amiante, de chercher à se le procurer aux meilleures conditions possibles, de même qu'à chaque pays producteur de ces minéraux de les écouler aux meilleurs prix possibles sur les marchés mondiaux. Une tendance de fond a toutefois été renforcée par la conférence de l'O.N.U. Il faut s'attendre à ce que se produise autour des principaux métaux pour lesquels la demande sera de plus en plus forte au cours des années à venir le même phénomène qu'on a pu observer autour du pétrole, à savoir une concertation plus poussée des pays producteurs, laquelle ne pourra qu'influer à son tour sur la position du Canada.

Je causais il y a quelques semaines avec le ministre des Affaires économiques d'un pays africain où l'on se prépare à mettre en exploitation des gisements de fer qui sont parmi les plus riches du monde. Les chefs politiques de ce pays sont parfaitement conscients de l'aide technologique et financière qu'il leur faudra longtemps continuer de trouver à l'extérieur de leurs fontières. Ils sont non moins résolus à obtenir cette aide à des conditions qui leur garantissent qu'ils conserveront en tout temps le pouvoir ultime de décision ainsi qu'une participation au moins égalitaire au contrôle des opérations. Dans la politique de ce pays, on trouve une indication très claire de la tendance dominante qui se dessine pour l'avenir.

Le souci inconditionnel de la croissance à longtemps inspiré la politique des Etats producteurs dans la mise en valeur de leurs richesses naturelles. Il est appelé à faire place à un souci plus large impliquant une conception intégrée de tous les aspects du développement, une accentuation plus marquée de la souveraineté nationale et un désir plus vigoureux de tirer des bénéfices accrus des richesses dont ils sont dépositaires.

Au plan canadien, la réforme fiscale effectuée sous M. Edgar Benson pouvait laisser croire que le pays s'apprêtait à maintenir longtemps le régime fiscal très favorable accordé aux entreprises minières. La réforme a maintenu les allocations d'épuisement des gisements, les exemptions d'impôt sur les profits réalisés pendant les premières années d'exploitation d'une mine et aussi la déductibilité pour fins fiscales des dépenses effectuées à des fins d'exploration. Elle a même ouvert la possibilité de compter parmi les dépenses ordinaires les frais d'intérêts encourus pour les emprunts effectués en vue de l'acquisition d'actions d'autres entreprises. Ce qui a fait dire à Eric Kierans, dans son étude sur les mines du Manitoba, que le Parlement fédéral avait ainsi donné un puissant encouragement à la concentration de la propriété dans ce secteur.

Mais la réforme Benson n'est peut-être ni le seul ni même le plus important développement qui ait émané d'Ottawa ces dernières années en matière de mines. Il y a un an environ, les ministres fédéral et provinciaux des Mines du Canada publiaient conjointement une brochure intitulée "Objectifs d'une politique minérale canadienne". Cette déclaration reste naturellement assez vague, vu que l'on devait y trouver un terrain commun entre dix provinces ayant chacune des préoccupations et des priorités différentes, et le gouvernement fédéral. On y retrouve néanmoins un grand nombre de préoccupations qui sont de plus en plus répandues et qui laissent entrevoir des politiques de l'avenir.

Parmi les objectifs que définit la déclaration conjointe des ministres des Mines, on retrouve notamment les suivante:

1) **"Améliorer les processus d'acquisition et d'utilisation de l'information pour de meilleures prises de décision au niveau national"**: Pour qui sait lire entre les lignes, ceci veut dire que les gouvernements estiment qu'ils ne sont pas suffisamment renseignés sur les activités des entreprises minières et qu'ils entendent mettre au point des techniques qui leur permettront d'améliorer leur performance à cet égard. Nous allons, par conséquent, vers un régime nouveau sous lequel les entreprises minières seront astreintes à des règles de divulgation et de publication beaucoup plus exigeantes qu'aujourd'hui.

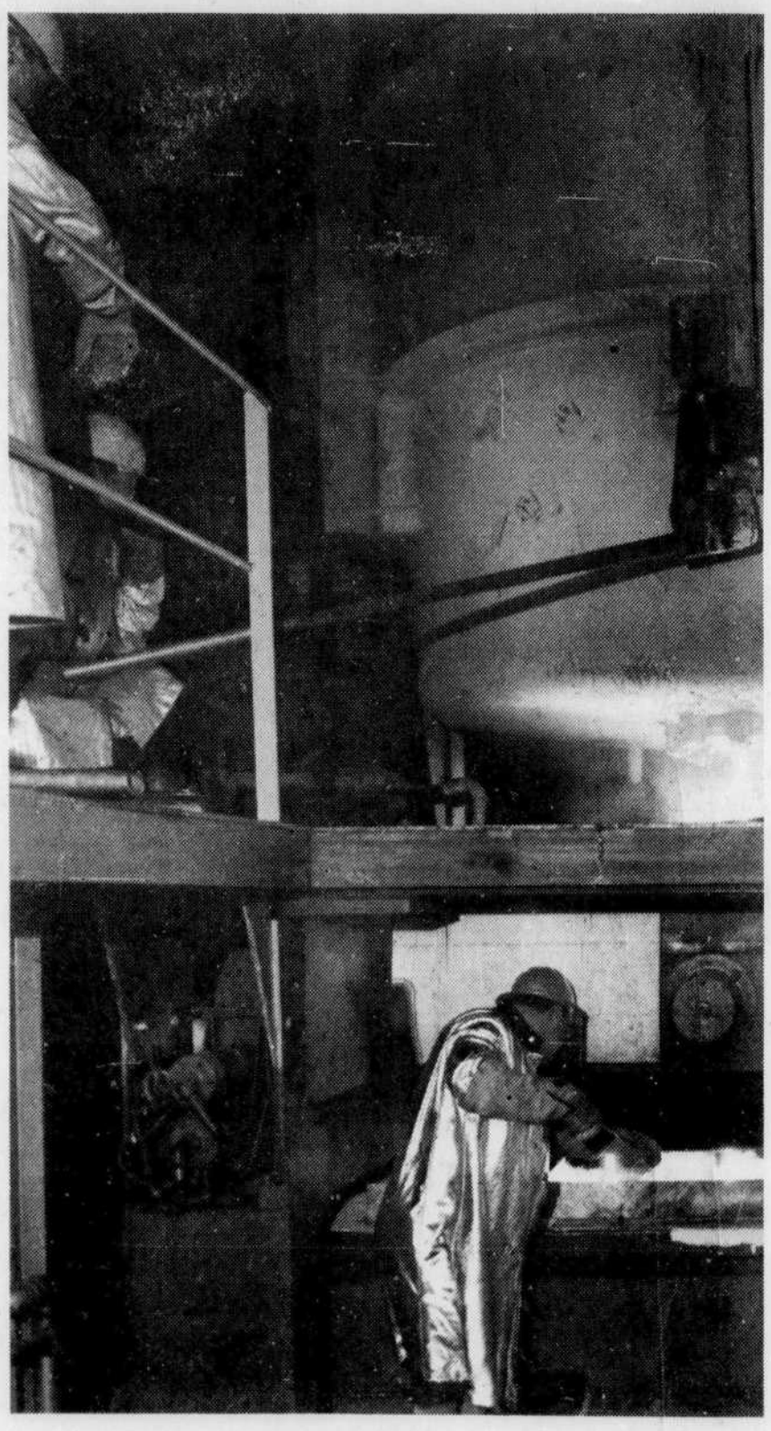
2) **"Rechercher l'autodétermination nationale dans le développement du secteur minéral"**: Ceci veut dire qu'au jugement des hommes politiques responsables de ce secteur de l'activité collective, la part réservée aux intérêts étrangers dans la gestion du secteur minier est trop considérable et qu'ils envisagent, en conséquence, de la réduire ou de la réglementer davantage dans l'avenir afin de mieux servir l'objectif d'autodétermination nationale.

3) **"Utiliser les possibilités d'une transformation plus poussée des minéraux"**: On discerne, derrière cette pharase, le souci d'une intégration plus poussée entre l'extraction du minerai et sa transformation à l'intérieur des frontières du pays. Aussi longtemps qu'il obéit à une politique de croissance immédiate, le Canada put accepter que sa production minérale soit exportée à l'état brut vers des pays étrangers. A mesure qu'il prend conscience de sa richesse, il exigera normalement qu'elle soit transformée au pays même.

4) **"Assurer une approvisionnement en minéraux suffisant pour les besoins du pays"**: il suffit de se rappeler ce qui s'est produit l'hiver dernier dans le secteur du pétrole pour comprendre la portée de cet objectif. Le Canada, après avoir refusé au lendemain du rapport Gordon l'intégration que proposait la Commission d'enquête dans le secteur du pétrole, se trouva aux prises l'hiver dernier avec des difficultés d'approvisionnement découlant directement des politiques à courtes vues adoptées il y a douze ans. Sans qu'ils aient encore précisé les modalités qui permettront d'atteindre cet objectif, les ministres canadiens des Mines envisagent clairement d'éviter la répétition de pareilles erreurs dans le secteur des minéraux.

5) **"Accroître pour les Canadiens les revenus tirés de l'exportation des surplus de minéraux"**: Cette phrase veut dire qu'au jugement des ministres canadiens des Mines, le rendement financier que les gouvernements et le peuple canadiens retirent présentement de l'exploitation de nos richesses naturelles n'est pas suffisant et qu'il faudra envisager de l'accroître dans l'avenir.

Vu le partage des compétences qui caractérise notre régime fédéral, il eut été impossible que les dix ministres canadiens des Mines s'entendent sur autre chose qu'une déclaration générale. Il



F. PILON INC.

La plus grande chaine de magasins de papeterie et d'articles de bureau du Québec, est fière d'être au service de l'industrie minière québécoise et la félicite vivement de son apport fondamental à l'essor économique du Québec et du Canada.

•

1 entrepôt central, 6 magasins dans la région metropolitaine dont un en plein centre des affaires, rue St-Jacques

•

1 succursale au 316 rue Saint-Georges à St-Jérôme Province de Québec

•

Siège social:
700 boulevard Lebeau
Saint-Laurent
Montréal 379,
Tél.: 332-4440

La CIL est très fière de sa politique de plus-values.

Parce que la CIL est le plus important fournisseur d'explosifs au pays et parce que les gens de la CIL ont élaboré et mis en pratique une politique de plus-values.

Cette politique permet non seulement de répondre aux exigences des clients mais de les dépasser et de se dépasser soi-même en service à la clientèle, en recherche, en inventions de toutes sortes.

Cela dépasse la simple commande d'explosifs.

La CIL possède les explosifs les mieux adaptés et les plus perfectionnés, les techniques les plus modernes et surtout un personnel qualifié toujours prêt à dialoguer avec les clients.

La CIL possède aussi des centres de recherches qui la placent à la fine pointe des découvertes et des nouvelles techniques.

La CIL offre un service complet d'évaluation, de conseil et de consultation pré-sautage sur place.

Avec la CIL, le client en a pour son argent. Il faut que ça saute avec la CIL mais le client doit être satisfait.

Voilà le but de notre politique de plus-values; elle se fera sentir davantage cette année, elle donne d'excellents résultats.

C-I-L

Explosifs

plus-values

un contexte politique nouveau

était inévitable que dans un document de cette nature, que le soin de tirer des conclusions pratiques soit laissé à chaque province et au gouvernement fédéral dans leur domaine respectif de compétence. Comment ne pas discerner quand même, dans la déclaration conjointe, des tendances de fond très claires? Les ministres responsables de ce secteur veulent que l'on s'achemine vers une responsabilité canadienne plus grande dans le développement des richesses naturelles du pays. Ils veulent que l'exploitation dres richesses naturelles du Canada se fasse d'une manière plus profitable pour les citoyens de ce pays. Ils veulent aussi qu'elle se fasse en fonction des besoins prioritaires du pays et d'une manière davantage intégrée aux autres politiques économiques et sociales.

En ce qui touche les provinces, les politiques adoptées au cours des derniers mois par les législatures de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique indiquent que les gouvernements de ces provinces entendent assumer une responsabilité de plus en plus grande dans le développement de leurs richesses naturelles et la mise en marché des minéraux extraits de leur sol. M. Kierans recommandait il y a un an que le gouvernement manitobain rapatrie au Manitoba, sur une période de dix ans, le contrôle complet de ses ressources minières. Il souhaitait que les firmes multinationales engagées dans l'exploitation minière au Manitoba soient de plus en plus orientées vers le secteur manufacturier. Le gouvernement manitobain n'est pas disposé à souscrire intégralement aux recommandations de l'économiste montréalais. Il vient cependant de montrer au cours de la session qui a pris, ces jours derniers à Qinnipeg qu'il attend astreindre les sociétés minières à des obligations plus lourdes envers le peuple manitobain.

En Alberta et en Saskatchewan, on aura surtout retenu l'entrée en scène des gouvernements dans la mise en marché, qui avait été réservée jusqu'à ces temps récents à l'initiative exclusive des sociétés pétrolières. On aura également noté la création par la législature albertaine d'une société albertaine de caractère public, destinée à assumer un leadership important dans la mise en valeur des gisements de sables bitumineux de l'Athabaska.

Au Québec, l'exploitation de nos richesses naturelles par l'étranger et au profit de l'étranger a toujours été un thème dominant des débats politiques. Ces débats sont demeurés longtemps stériles parce que nous ne disposions pas du personnel compétent et qualifié pour faire l'examen en profondeur des réalités de ce secteur. Dans les universités, les média d'information, les organisations syndicales, les services gouvernementaux et les entreprises, on a vu toutefois pidement se multiplier, ces années-ci, les hommes compétents qui entendent s'intéresser de près à ce secteur vital de notre économie. Quatre partis politiques sollicitaient les suffrages de l'électorat à l'élection provinciale d'octobre 1973: il sera instructif de récapituler ce qu'ils avaient à dire en matière de richesses naturelles.

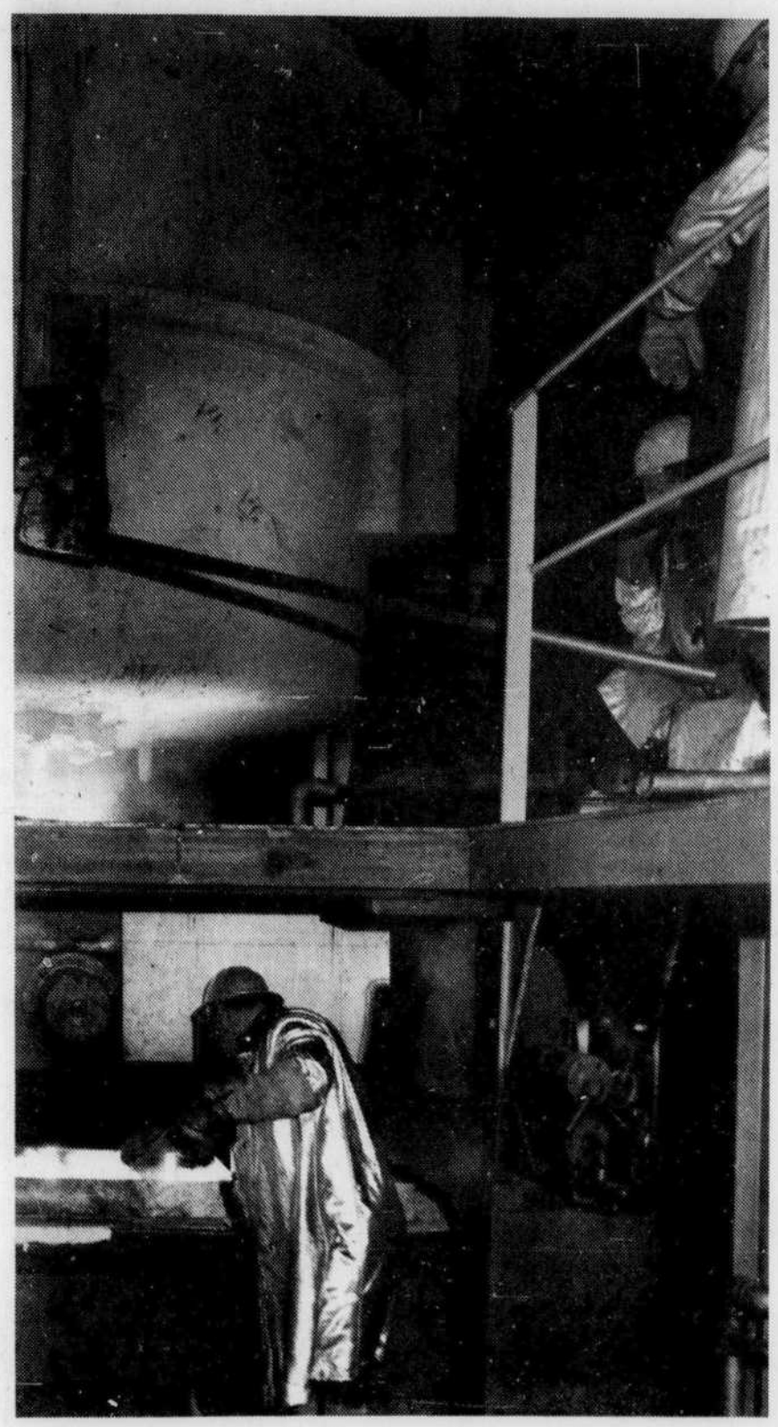
L'Union nationale, au chapitre des mines, se préoccupait surtout de l'amélioration des conditions de travail et des garanties de sécurité offertes aux mineurs. Le Parti créditiste du Québec entendait promouvoir "le développement et la mise en valeur des richesses naturelles au profit des Québécois". Il traitait ensuite de la forêt, des pêcheries, des richesses sous-marines le long de son territoire, ainsi que des conditions de travail faites aux mineurs et de la nécessité de procurer de nouveaux emplois aux travailleurs "par la transformation partielle ou totale sur le territoire québécois de nos richesses naturelles". C'est tout ce que l'on trouvait au sujet des mines dans le programme du Parti créditiste.

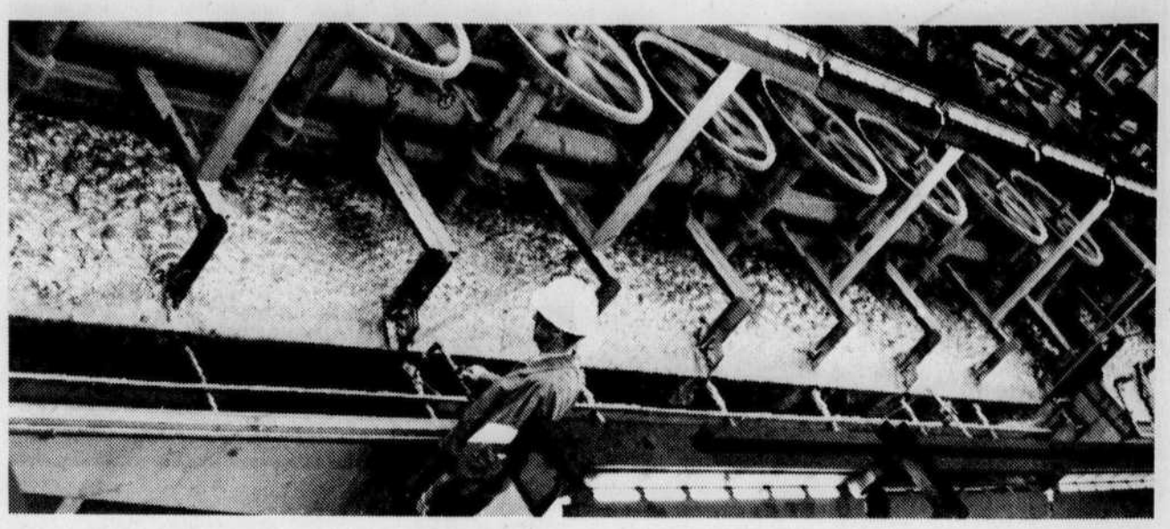
Le programme du Parti libéral était également laconique en matière de richesses naturelles. Le Parti libéral s'engageait à "promouvoir auprès des entreprises la transformation en produits finis de minerai extrait sur le territoire québécois par la création d'une société d'Etat qui poursuivra la prospection de marchés et l'encouragement à l'établissement de nouvelles industries dans ce domaine". Il s'engageait aussi à "favoriser la participation et l'intégration des Québécois au sein d'entreprises multinationales, tant sur le plan de la gestion que sur le plan des investissements". Mais l'attention du parti était davantage retenue, l'automne dernier, par l'énergie et la forêt.

Soulignons qu'à l'encontre de la forêt, le sous-sol du Québec "constitue une richesse collective importante qui n'est pas renouvelable", le Parti québécois concluait, dans son manifeste, que "son exploitation doit être jalousement surveillée". Il porposait à cette fin d'accroître considérablement les ressources de la Société québécoise d'exploration minière, de développer la transformation locale en produits secondaires en ajustant à cette fin le régime fiscal des entreprises minières, de taxer à double taux les propriétaires non résidents dont les gisements ne sont pas mis en exploitation, d'assurer un contrôle majoritairement québécois là où le Québec dispose d'une situation solide à l'égard de la concurrence internationale (par exemple, l'amiante), de définir par voie de législation les devoirs sociaux de l'industrie minière face à ses travailleurs et à la protection de l'environnement.

Ces quelques extraits des programmes politiques des partis suffisent à établir que les richesses minières du Québec, même si on ne possède pas à leur sujet toute l'information désirée, sont un sujet qui préoccupe au plus haut point les hommes politiques et l'opinion publique. Les sommes considérables engagées par l'Etat québécois dans le développement de la Société québécoise d'exploration minière, de SIDBEC, de la Baie James, témoignent de l'importance capitale des richesses naturelles dans l'orientation des politiques gouvernementales.

Au sujet du secteur minier, la nouvelle la plus importante des derniers mois aura probablement été l'insertion dans le discours du budget que prononçait le 28 mars 1974 à l'Assemblée nationale du Québec le ministre des Finances M. Raymond Garneau, du paragraphe suivant:





"La situation internationale sur le marché des matières premières a considérablement modifié la position des entreprises qui exploitent des ressources minières. Nous procédons actuellement à une analyse de l'imposition de ces entreprises en tenant compte à la fois de leur situation de concurrence et des revenus fiscaux que le Québec est en droit d'exiger en tant que propriétaire de ressources qui deviennent de plus en plus rares et dont la valeur s'accroît. Cette révision tiendra compte des modifications déjà contenues dans la loi fédérale de l'impôt et qui entreront en vigueur en 1976".

La création de ce comité d'étude au sein du ministère des Finances n'est qu'un début. Les allocutions prononcées depuis une couple d'années par M. Gilles Massé, ministre des Richesses naturelles, ont clairement laissé voir que le gouvernement québécois envisage de redéfinir toute sa politique à l'endroit du secteur minier. Parmi les choses auxquelles il faut se préparer, mentionnons les suivantes:

1) Les sociétés minières seront certainement requises de fournir au pouvoir public et à l'opinion publique des données beaucoup plus complètes et précises que par le passé concernant leurs activités et leur situation financière.

2) Les sociétés minières doivent s'attendre à une révision en profondeur du régime fiscal qui les affecte ainsi que du régime des droits et redevances établi à leur intention il y a maintes années.

3) Il ne serait pas étonnant que les pouvoirs publics se réservent le droit d'intervenir eux-mêmes dans les processus de mise en marché et de fixation des prix, surtout dans les secteurs où la position concurrentielle du Québec exige que le gouvernement québécois veille de plus près aux intérêts de ses citoyens.

4) L'insistance des pouvoirs publics sur la nécessité d'assurer au Québec même la transformation d'une part plus élevée des minéraux extraits du sol québécois ira grandissant au cours des années à venir.

5) Il faut s'attendre, dans certains secteurs, à des révisions importantes dans la structure de contrôle de la propriété. A l'exemple des autres pays producteurs, le Québec désirera à juste titre avoir une voix plus importante au chapitre.

6) Le gouvernement actuel continuera vraisemblablement d'insister pour que des Québécois aient accès à une participation plus large aux tâches de gestion et de direction à l'intérieur des entreprises minières. C'est là un objectif que le gouvernement Bourassa s'est engagé à poursuivre dans tous les secteurs de l'économie. Le secteur minier ne fera sûrement pas exception. Le législateur sera amené à définir de façon plus claire et plus ferme les responsabilités sociales des entreprises minières envers leurs employés et la communauté en général. Ceci embrasse autant les conditions de travail et les garanties de sécurité accordées aux travailleurs des mines que la responsabilité plus large envers la communauté québécoise dans son ensemble et les communautés locales et régionales dans lesquelles s'insère leur activité.

Les sociétés minières canadiennes ont accumulé au cours des années un capital d'expérience, de maîtrise technologique et de ressources financières très importantes dont ni le Québec, ni le Canada, ne pourraient se passer. Avec ses richesses immenses, notre pays fournit en retour aux entreprises minières un terrain d'élection pour le déploiement d'une activité qui leur a été, dans l'ensemble, très profitable.

On s'est longtemps satisfait d'une dichotomie facile: le Québec fournissant les gisements et la main-d'oeuvre, les entreprises multinationales ou pan-canadiennes fournissant l'expertise et les capitaux et s'assurant la direction et les profits. Une nouvelle synthèse doit être recherchée. Le Québec doit éviter d'écarter ou d'éloigner des ressources financières, techniques et administratives dont il a et aura longtemps besoin. Les entreprises minières doivent comprendre et accepter, pour leur part, le désir de plus en plus vif des Québécois d'être non seulement associés au développement de leur territoire mais d'y jouer le rôle normal de maître-d'oeuvre.

EN OPÉRATION DEPUIS 1937

SIGMA MINES (QUÉBEC) LIMITED

(LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE)

CAPITAL AUTORISÉ DE 1,000,000 D'ACTIONS

UN TOTAL DE 14,778,117 TONNES DE MINERAI
A ÉTÉ EXTRAIT DE NOS MINES

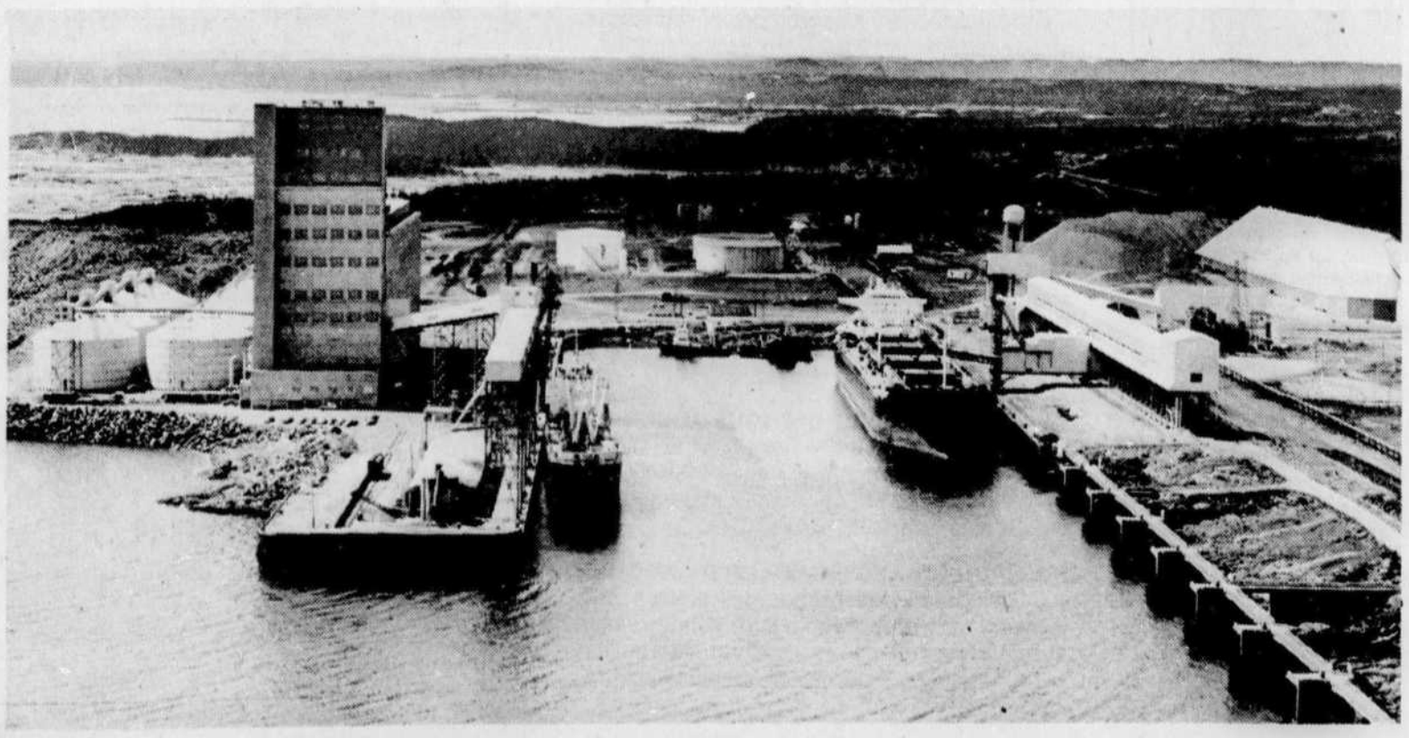
L'INDUSTRIE MINIÈRE DÉVELOPPE LE NORD

LA COMPAGNIE VOUS INVITE À LUI FAIRE CONFIANCE POUR
UNE ÉTUDE DE VOS PROPRIÉTÉS MINIÈRES

VAL D'OR, QUÉ.

LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER

PORT CARTIER — GAGNON



VUE AÉRIENNE DU PORT DE CHARGEMENT

UN DES PILIERS DE
L'ÉCONOMIE DU
NOUVEAU-QUÉBEC

par CLAUDE GENEST
vice-président de Soquem

Niobec et le colombium

Le sol suinte, craque, bouge, se déchire, culbute et chavire. Des jus jaillissent des entrailles, bouillonnants, denses, puants, formant d'immenses colonnes. De cette matière en fusion, des gaz délétères se dégagent lourds, rampants, menaçants. Chaque tressaillement, chaque jet, chaque soubresaut, chaque émanation a son bruit, bruit sec, bruit persiflant, bruit sourd, bruit profond. C'est un spectacle de fin de monde? d'apocalypse? d'enfer? Pas du tout! C'est celui de la création.

A six cent millions d'années de là, les yeux noisette d'une jeune fille brune et jolie sont rivés sur le graphique que trace l'aiguille du scintillomètre. L'avion qui l'emporte survole en ce clair matin de septembre 1967 un paysage qui, depuis, a fort changé. De Moussorgsky, nous sommes passés à Beethoven, d'Une Nuit sur le Mont Chauve, nous avons progressé à La Pastorale. C'est à elle, toute jeune et frêle, que se manifestent, d'un coup, six cent millions d'années d'histoire. Bien sûr, elle n'en perçoit pas toute la manifestation dans son ampleur tant l'amplitude du graphique, tel le spermatozoïde qui donne pourtant la vie, n'a rien de spectaculaire par sa dimension. Mais, elle sait et elle saura qu'elle est l'instrument de la découverte de Niobec. Elle n'en garde pas, comme Niobec, fille de Tantale, trop de fierté ou de supériorité, sachant combien à un geologue la découverte est maintes fois le fruit du hasard et du désir.

Il s'agit sûrement d'un fort curieux préambule pour aborder la découverte de Niobec et la place de celle-ci dans l'industrie mondiale du colombium. Mais, il en va souvent des sociétés comme des humains et Lecomte du Nouy ne nous en voudra pas de faire allusion au destin.

Passons maintenant au prosélytisme des chiffres et des données sous deux aspects fondamentaux. D'un côté, le gisement même de St-Honoré au Saguenay et de l'autre, le marché du colombium.

Il s'agit du second plus important gisement de colombium au monde en voie de développement, après celui d'Araxa, au Brésil. Mais du plus considérable, si l'ont tient compte de la centaine de gîtes localisés dans des carbonatites à l'abri des intempéries. Ce gisement est formé de deux lentilles, dont la plus large sera d'abord exploitée à partir de 1976. Cette dernière renferme 18,000,000 tonnes titrant .82% de colombium, le Cb2O5. L'autre lentille totalise 22,000,000 tonnes à .73% de Cb2O5. Les réserves à ce jour étant largement suffisantes pour alimenter une exploitation durant de nombreuses années, l'exploration du prolongement en profondeur de ces lentilles n'a pas été poursuivie. Il est suffisant de savoir qu'un potentiel de réserves additionnelles existe sur la propriété de Niobec. Notons aussi que des zones de terres rares ont été découvertes dans le voisinage du gite de Cb2O5 avec des valeurs intéressantes dans les terres rares les plus lourdes comme l'europium, le dysprosium et l'erbium. Le potentiel de ces terres rares fera l'objet d'exploration et de travaux de développement, s'il y a lieu, une fois la mine en production.

Les travaux métallurgiques, confirmés par une expérimentation en usine-pilote d'une durée de 11 mois, ont permis d'établir qu'il est possible d'obtenir une récupération supérieure à 70% et de fabriquer un concentré de pyrochlore d'une qualité et d'une teneur le plaçant avantageusement par rapport aux concentrés présentement offerts sur le marché. Comme on le sait, la valeur d'un gîte minéral est le produit de la teneur du minerai multiplié par le taux de recouvrement. Ainsi, dans le cas de St-Honoré, la teneur étant de .80% et le recouvrement de 70%, on obtient pour chaque tonne de minerai .56% de pyrochlore soit 11.2 livres de produit vendable à la tonne. Par voie de comparaison, l'autre société canadienne produisant du pyrochlore a obtenu, en avril 1974, 360,000 livres de pyrochlore à partir de 66,000 tonnes de minerai traité, soit 5.45 livres à la tonne (Northern Miner, 16 mai 74, page 4). La Companhia Brasileira de Metalurgia e Mineraçao, selon nos estimations, pourrait recueillir entre 40 et 50 livres de pyrochlore par tonne de minerai.

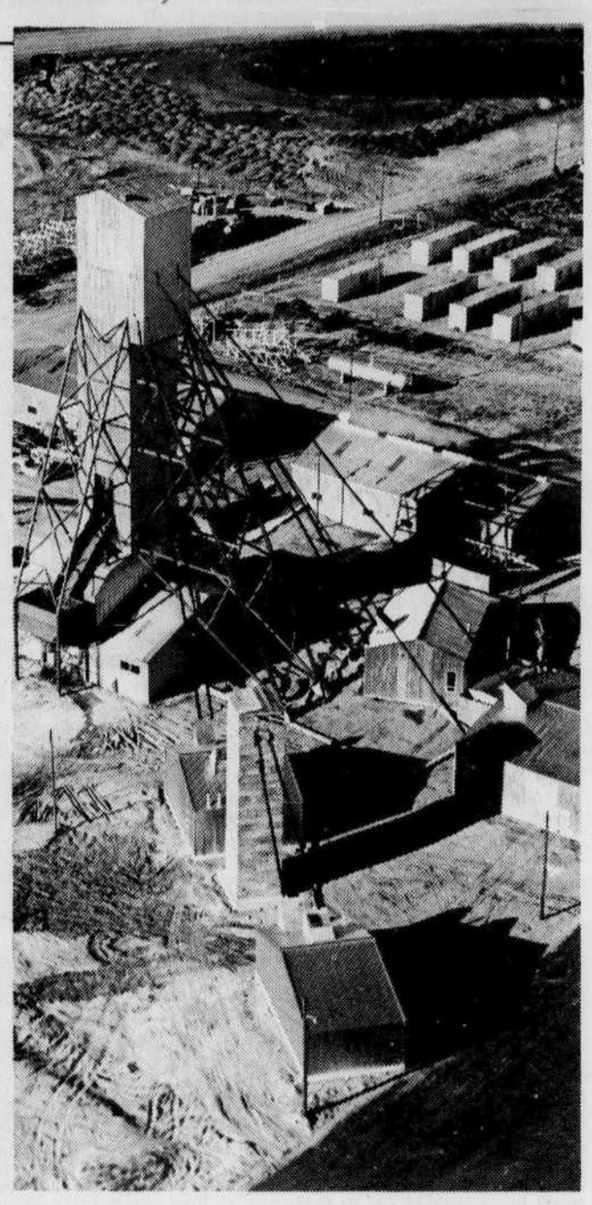
Il s'ensuit que les frais d'une exploitation minière étant généralement encourus à la tonne de minerai extrait, le coût du produit vendable sera d'autant plus bas qu'il sera possible de récupérer plus de produit vendable par tonne de minerai. Abstraction faite du producteur brésilien et d'autres gisements susceptibles d'exploitation dans ce pays, Niobec bénéficiera d'un coût de production concurrentiel.

La principale utilisation du colombium est celle d'additif aux aciers pour fabriquer ce que l'on appelle les aciers légers à faible alliage (HSLA). Ces aciers sont utilisés dans la fabrication de pipeline et comme acier de structure pour édifices, ponts, navires, etc. De plus, le colombium sert dans certains types d'alliage résistant à de hautes températures et par suite de ses caractéristiques de conductivité à basse température, il sera utilisé comme super conducteur. La croissance du marché de colombium a subi depuis un peu plus d'une décennie un rythme de progression correspondant à un phénomène que l'on ne saurait oublier; la venue sur le marché de nouveaux producteurs de colombium sous forme de pyrochlore. Ainsi, depuis que le Brésil a abordé en 1965 le marché d'exportation du pyrochlore, la croissance du marché s'est établie à un taux de 17% de 1965 à 1971.

Le marché s'étant donc développé sous l'influence de l'accroissement de l'offre, on peut aussi remarquer que seuls les producteurs capables d'augmenter leur production ont pu conserver une partie substantielle du marché. La Norvège qui, un temps, était un fournisseur important de colombium, n'en produit plus; l'importance relative du Nigeria, qui a maintenu une production relativement stable, a aussi baissé sensiblement depuis plusieurs années. Le Brésil, par ailleurs, qui comme on le disait, commençait en 1965 sa pénétration du marché mondial, a réussi depuis à s'en tailler une tranche qui en 1973 devait être de l'ordre de 65%. Cette augmentation très importante de la pénétration brésilienne ne réside pas dans le fait que la Companhia Brasileira de Metalurgia e Mineraçao bénéficie du coût de production le plus bas mais bien dans la possibilité de la compagnie d'augmenter sa production grâce à des réserves considérables et à une rentabilité suffisamment large pour autofinancer son expansion tout en assurant aux actionnaires une marge de profits suffisante sur leurs investissements.

Du côté canadien, quelle fut notre position durant cette période? En 1966, le producteur canadien de pyrochlore usinait 406,698 tonnes de minerai d'où il en tirait 2,647,667 livres de pyrochlore (Rapport annuel, St.-Lawrence Colombium, 1966). Le coût total, y inclus les frais d'administration mais sans compter l'amortissement, était alors de $5.53 la tonne ou $0.85 la livre de Cb2 O5. Le dernier rapport annuel de la compagnie, celui de 1973, fait état de 612,487 tonnes de minerai extrait à un coût comparatif à 1966 de $6.51 la tonne. Le rapport ne entionne pas la quantité de pyrochlore produit. Toutefois, en utilisant un prix de vente moyen de $1.25 la livre de Cb2 O5, on obtient une production de 3,363,398 livres de pyrochlore avec une récupération moyenne de 5.5 livres par tonne et un coût moyen total hormis l'amortissement, de $1.19 la livre. Que s'est-il donc passé entre ces deux années 1966-1973? Du côté consommation mondiale, celle-ci a pratiquement triplé, passant d'un peu moins de 10,000,000 de livres en 1966 à un peu plus de 28,000,000 livres en 1973. Pour avoir conservé sa place relative, le producteur canadien aurait donc dû produire en 1973, 7,840,000 livres de pyrochlore ce qui, sur la base d'une récupération évaluée à 5.5 livres la tonne, aurait nécessité l'extraction de 1,425,000 tonnes de minerai ou 1,306,000 à six livres de recouvrement. Prévoir une telle augmentation nécessité deux éléments majeurs. D'une part, des réserves de minerait suffisantes pour justifier un investissement qui ne peut être récupéré qu'à long terme et, d'autre part, un autofinancement en provenance des profits fort importants. Or, qu'en est-il au juste? De 1966 à 1973, le producteur canadien a eu des rentrées de fonds provenant de ses profits d'environ $3,575,000 alors que ses investissements en équipement, exploration et développement ont atteint une somme de $4,109,000 soit 115% du "cash flow" des profits. Qu'en est-il résulté? L'augmentation de la production canadienne de pyrochlore a été en hausse de 27%, le coût unitaire total de cette production a été ascendant de l'ordre de 40% et le Canada, qui assumait 40% du marché en 1965, a vu sa participation tomber l'année suivante à 28% pour glisser en 1973 à environ 13%.

Techniquement, le Brésil est en mesure de satisfaire seul la demande mondiale de colombium. Pour une foule de raisons, dont la moindre n'est pas celle de la rentabilité, la Companhia Brasileira de Metalurgia e Mineraçao s'est refusé toute velléité dans ce sens. Il est vrai que l'écart de prix actuel entre le pyrochlore canadien et le brésilien pourrait être perçu comme une menace à toute concurrence existante ou à venir. Notons à ce sujet deux choses. D'une part, le Brésil n'a pas effectivement baissé son prix à $1.42 U.S. la livre, il l'a plutôt maintenu. C'est le producteur canadien qui a haussé le sien à $1.60 U.S. la livre dans le but, semble-t-il, de capitaliser sur une situation de rareté évidente. Ce faisant toutefois, les convertisseurs achetant du pyrochlore canadien au prix publié pour en fabriquer du ferrocolombium se trouvent dans une situation plutôt délicate où le prix de production excède le prix de vente publié du ferrocolumbium. Par contre, ceux utilisant le pyrochlore brésilien peuvent encore compter sur une marge de bénéfice d'environ 10% sur leur coût. D'autre part, le prix brésilien de $1.42 U.S. la livre est un prix permettant à Niobec de poursuivre sa vocation en lui ménageant une marge de bénéfice suffisamment large pour assurer à la fois un rendement normal sur le capital et l'autofinancement de son développement. Une guerre de prix qui serait initiée par le Brésil dans le but de tuer dans l'oeuf Niobec n'est pas chose économiquement réalisable. Imaginons un instant que cette solution soit retenue. Il faut alors penser que pour s'approprier les 5,500,000 livres à produire par Niobec, le principal producteur qui déjà vend environ 20,000,000 de livres devra baisser son prix de vente d'au moins $0.40 la livre et ce pendant de nombreuses années. Dans ces conditions, la perte de profit en résultant sur ses ventes totales de 25,500,000 livres serait de $10,200,000 par an. Par contre, le taux de croissance du marché étant prévu à environ 15% , c'est de l'ordre de 4,500,000 livres que la demande augmentera annuellement d'ici 1976, date d'entrée en production de Niobec, soit environ 9,000,000 livres additionnelles en 1976. Laisser Niobec s'approprier 5,500,000 livres de ce marché laisse encore de la place aux producteurs actuels pour une augmentation rationnelle de leur capacité de production et pour le producteur brésilien, le manque à gagner serait de l'ordre de $4,000,000 à $5,000,000, comparativement au double dans l'hypothèse envisagée plus haut. De plus, à moyen et à long terme, la venue de Niobec sera un facteur de développement des marchés suivant ce qui a été mentionné plus haut relativement à l'accroissement de l'offre et aussi à la diversification des sources d'approvisionnement. Ce phénomène de la nécessité de sources variées de pyrochlore a été perçu très clairement lorsqu'en 1971, une étude de marché commanditée par les promoteurs de Niobec a été effectuée au Canada, aux Etats-Unis, en Europe et en Asie. De façon générale, toutes les sociétés consommatrices soit de pyrochlore, soit de ferrocolombium, ont exprimé l'opinion qu'un troisième producteur important était nécessaire pour asseoir le marché sur des bases plus larges et diversifées.



Le danger de la surproduction de colombium ne peut être imputé uniquement à la venue de Niobec. Toute augmentation inconsidérée du tonnage d'un des producteurs actuels peut aussi avoir pour effet de créer une surabondance de concentré et dans ces circonstances, le producteur le plus marginal n'aura pas d'autre choix que de vendre son concentré à perte jusqu'à l'échéance inéluctable de sa disparition. Souhaitons par conséquent que la production des pays de l'ouest soit ajustée au taux d'augmentation de la consommation.

En résumé, Niobec remplit toutes les conditions auxquelles doit souscrire un nouveau producteur

— produire un concentré de colombium d'une qualité égale ou supérieure à ceux disponibles

— posséder des réserves de minerai suffisamment riches et étendues pour entrevoir une vie à long terme

— obtenir une rentabilité compatible à un rendement intéressant et à l'autofinancement d'expansions à la mesure et en accord avec le développement du marché

Niobec doit donc être perçue comme un élément positif du développement du colombium et un stimulant de l'économie canadienne et québécoise!



Dawson, Territoire du Yukon, automne 1898

La Banque de Commerce évolue au même rythme que le Canada

A la fin du siècle dernier, la découverte de quelques pépites d'or au Klondyke mettait le monde en émoi, et la perspective d'une richesse soudaine déchaînait les plus folles espérances. Dès 1898, des milliers de pionniers bravaient les rigueurs de cette terre aride dans l'espoir d'y faire fortune. Quelques-uns virent leur rêve se réaliser par quelques poignées de poussière d'or; d'autres, par contre, y laissèrent leurs illusions, après avoir enduré le froid et la faim.

Parmi les premiers arrivés dans cette ruée vers l'or au Yukon, il y avait déjà là quelques employés de la Banque de Commerce pour y offrir nos services. Nous y sommes toujours.

Précurseur dans le financement de l'industrie minière au Canada, la Banque de Commerce a actuellement des succursales dans toutes les régions minières du pays. Elle a aussi contribué financièrement, au cours des années 50, à la mise en exploitation de mines d'uranium.

Au cours des années 60 et au début des années 70, alors que s'amplifiait l'importance du secteur minier au Canada, le volume sans cesse croissant de nos opérations de prêts à l'industrie minière nous a valu d'acquérir une expérience de tout premier ordre dans ce domaine.

Demeurant en contact permanent avec le monde de l'industrie minière, notre Service de la mise en valeur des richesses naturelles compile et examine minutieusement toute information touchant ce domaine. La Banque de Commerce se tient ainsi au courant de tout ce qui s'accomplit dans le secteur minier, depuis la prospection jusqu'à la production.

Notre service dispose aussi d'une vaste documentation à jour sur tout ce qui touche aux activités des sociétés internationales et du développement de l'industrie minière, au Canada comme à l'étranger.

Si vous désirez en savoir davantage à ce sujet, la Banque de Commerce sera en mesure de répondre à toutes vos questions, car notre expérience dans ce domaine ne date pas d'hier. C'est ce qui lui a d'ailleurs valu d'être appelée la "Banque de l'industrie minière" au Canada.

BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

Ça marche avec la Banque de Commerce

110-4028F

psitt... psitt...

C'EST GRATUIT!

Nous aurions pu vous décrire brièvement, dans cette annonce, certaines activités et réalisations de notre ministère et de l'industrie minière. Comme vous le voyez, nous n'avons pas tellement d'espace ! Nous vous suggérons donc de vous procurer les quelques publications gratuites que nous décrivons plus bas . . . Vous aurez tout le temps de vous familiariser avec le domaine minier, grâce à ces brochures rédigées de façon pas compliquée. On y a même ajouté plusieurs dizaines de photos en couleurs pour en agrémenter la lecture. Après tout, les activités minières ça peut devenir fort intéressant pour le profane !

LES MINÉRAUX AU SERVICE DE L'HOMME - En exportant près de 60 p. 100 de sa production de minéraux, le Canada se place au sixième rang des pays commerçants du monde et au quatrième des producteurs de minéraux. 48 pages, un glossaire, 21 photos et 5 schémas.

LES MINES AU CANADA - RENSEIGNEMENTS ET STATISTIQUES 1973 - Aperçu de la production des provinces, développements, production, exportations et recherche. 44 pages, carte et 19 tableaux de statistiques.

LES MINES - PILIER DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE - L'aménagement d'une mine, l'industrie minière et les pouvoirs publics, des carrières passionnantes, l'avenir. 64 pages sur papier glacé, lexique minier, 92 photos et 8 illustrations.

LE CHARBON AU CANADA - Les dépôts de charbon au Canada, les méthodes d'exploitation, le transport et l'utilisation. 36 pages, 18 photos et un tableau de classification de la qualité.

OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE MINÉRALE CANADIENNE - Les minéraux et la nation, les thèmes de la politique nationale, les choix et les priorités. 36 pages, 15 photos, 3 tableaux et une carte.

L'ABC DU COLLECTIONNEUR DE ROCHES - Classification des roches, les pierres précieuses, lieux de prospection, connaissance des minéraux et où se procurer des collections. 20 pages, 9 photos et quelques illustrations.

Vous pouvez vous procurer ces brochures en vous adressant à notre bureau de Québec ou d'Ottawa, ainsi qu'à tous les comptoirs d'Information Canada.

Nom .....
Adresse .....
Ville .....
Province .....
Code postal .....
LD-11

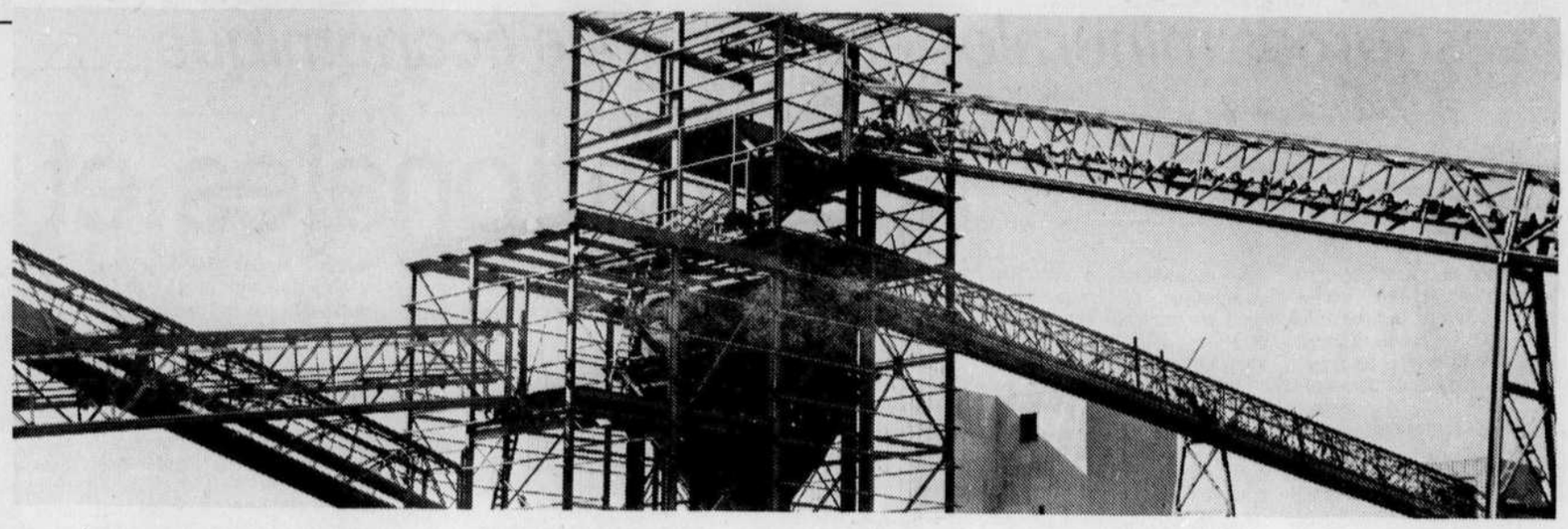
Publications désirées:

BUREAU RÉGIONAL DE QUÉBEC
1535, chemin Ste-Foy
Québec, Qué. G1S 2P1
(418) 694-3325

RELATIONS PUBLIQUES ET INFORMATION
588, rue Booth
Ottawa, Ont. K1A 0E4
(613) 996-8436

Énergie, Mines et Ressources Canada
Energy, Mines and Resources Canada

Les défis de la prochaine décennie



par GONZAGUE LANGLOIS
directeur général AMQ

Les statistiques préliminaires pour l'année 1973 indiquent une importante augmentation de la valeur de la production minérale québécoise. De 786.2 millions qu'elle était en 1972, elle est passée à environ $903 millions en 1973. Cependant, un coup d'oeil plus attentif sur ces statistiques nous fait découvrir une image moins optimiste. A l'exception de l'amiante et du fer, la quantité de métaux et de minéraux produits au Québec en 1973, a été moindre qu'en 1972.

La production du minerai de fer a augmenté de 3 millions de tonnes en 1973 et celle de l'amiante augmentait approximativement de 270,000 tonnes pour la même année. Par ailleurs, par rapport à l'année 1972, la production du cuivre baissait de 52 millions de livres, celle du zinc de 15 millions de livres, celle du plomb de 265,000 livres, celle de l'or de 60,000 onces et celle de l'argent d'environ 580,000 onces.

L'augmentation de la valeur de la production minérale vient donc d'une importante hausse du prix des métaux en 1973, particulièrement dans le cas du cuivre, du zinc, du plomb, de l'argent et de l'or. C'est ce qui explique d'ailleurs l'augmentation importante des profits de certaines sociétés minières. Les gouvernements provinciaux et fédéral n'ont d'ailleurs pas été lents à réagir en annonçant une kyrielle de nouvelles taxes sur les profits et de royautés sur la production. Pourtant, même avec des conditions apparemment aussi favorables; le prix élevé des métaux au niveau international et les profits accrus des compagnies, il est facile de constater en suivant les cotes de la Bourse que le prix des actions minières est plus souvent à la baisse qu'à la hausse, ce qui semble, à première vue, paradoxal. Il se pourrait bien toutefois que les habitués du parquet de la Bourse qui, dit-on, possèdent un sixième sens, celui d'évaluer l'avenir, font preuve présentement d'un certain manque de confiance en regard de la rentabilité, à moyen et à long terme, de l'exploitation des richesses minérales de notre territoire, par l'entreprise privée.

Malgré l'apparente prospérité de notre industrie minière présentement, en y regardant de plus près, on ne peut qu'être saisi par les nombreux problèmes que ce secteur industriel aura à faire face durant la prochaine décade.

En tête de liste, il y a d'abord un urgent besoin de main-d'oeuvre expérimentée pour permettre au secteur minier de fonctionner à plein rendement et de se developper; et il nous semble évident que ces besoins iront en augmentant avec les années si on ne peut trouver les remèdes nécessaires pour changer cette tendance. Il y a plusieurs facteurs qui expliquent ce phénomène; les salaires des travailleurs miniers qui, durant les années '40, atteignaient parfois le triple de ceux payés dans les villes, sont présentement dépassés de beaucoup par ceux de l'industrie de la construction qui, pour toutes sortes de raisons, ont augmenté tellement rapidement qu'il est présentement impossible à l'industrie minière de les rattraper.

Les sociétés minières devant soutenir, la compétition internationale pour la vente de leurs produits, doivent se montrer prudentes à l'égard de toute augmentation exagérée de leur masse salariale. C'est ce qui explique, par exemple, les nombreuses difficultés de recrutement pour les opérations minières situées à proximité des grands travaux de la Baie James qui attirent une bonne partie des mineurs d'expérience employés dans les mines de ces régions.

D'autre part, les bénéfices sociaux abondants et faciles à obtenir, influencent certainement un bon nombre de travailleurs à demeurer dans les villes plutôt qu'à se chercher du travail dans les régions minières souvent éloignées. L'appât d'un gain ne compense pas les inconvénients de l'éloignement où souvent l'on retrouve un environnement social qui laisse à désirer. En effet, force nous est de souvent déplorer dans ces régions un manque d'infrastructures au niveau de l'aménagement du territoire et une déficience importante des services scolaires, médicaux, récréationnels et autres.

Les conditions de travail et les programmes d'entraînement pour les travailleurs, n'ont probablement pas évolué assez vite et doivent être comptés parmi les facteurs qui expliquent la tendance actuelle.

Finalement, le manque d'information adéquate au sujet d'excellentes opportunités d'emplois dans le secteur minier et une certaine publicité douteuse des différents média d'information au sujet du secteur minier lui-même, ont aussi sûrement contribué à la situation présente de la main-d'oeuvre minière.

Comme deuxième problème, nous retrouvons les nombreux conflits de l'industrie de la construction.

Pour demeurer compétitive, l'industrie minière doit faire des investissements fort importants dans des installations d'extraction et des usines de concentration et de raffinage. L'expérience qu'ont vécue durant ces dernières années les sociétés minières qui se sont lancées dans de vastes projets d'investissements, n'est certainement pas de nature à inciter d'autres investissements d'aussi grande envergure.

La société Iron Ore, par exemple, devait budgéter un investissement de quelque $300 millions pour des usines de transformation et de nouvelles installations d'extraction; à cause de nombreux conflits des travailleurs de la construction, (17 grèves et conflits) durant la période de la construction, elle s'en est tirée avec un an de retard et un investissement double de celui prévu. La même expérience s'est répétée pour la société Québec Cartier et, à un degré moindre, pour la société Noranda dans leur projet d'expansion des mines de cuivre Gaspé.

Cette situation, si elle n'est pas contrôlée, aura une influence néfaste sur tous nouveaux investissements miniers, surtout pour des projets de grande envergure.

De plus en plus, aussi, la fiscalité minière devient un problème dont l'industrie minière devra tenir compte dans la prochaine décade. Le secteur minier après d'être développé de façon remarquable durant une longue période grâce à des incitatifs fiscaux adéquats, a été en butte depuis les dix dernières années, à diverses pressions de nature fiscale qui ont débuté par la Commission Carter pour se poursuivre avec le Livre Blanc du Ministre fédéral des Finances sur la fiscalité et aboutir à un nouveau régime fiscal beaucoup plus sévère pour le secteur minier.

Tout récemment, certaines provinces prenant prétexte du fait que les richesses minérales sont de leur juridiction, décidaient d'augmenter démesurément le taux de la taxe minière provinciale sur les profits des compagnies pour une province en particulier et dans le cas d'autres provinces, de proposer des royautés extrêmement onéreuses qui se traduiraient soit par un pourcentage du prix de vente des métaux ou une royauté spéciale sur la production elle-même.

La fardeau de ces nouvelles taxes proposées s'avère tellement élevé que le gouvernement fédéral voyant ses revenus provenant de l'industrie minière diminués de façon alarmante, proposait à son tour, avec l'annonce de son dernier budget, de ne pas accepter comme déductibles, les nouveaux impôts et royautés proposés par les provinces. Le secteur minier canadien fait donc présentement les frais d'un conflit fédéral-provincial au sujet de l'impôt minier. Tout ce marchandage, en plus d'augmenter considérablement les coûts de production qui, par le fait même, amènera un énorme gaspillage des ressources minérales, ne peut qu'établir au sujet des politiques gouvernementales, un climat d'incertitude tel qu'il découragera la plupart des nouveaux investissements possibles. En effet, les investisseurs, surtout lorsqu'il s'agit de capitaux importants, se doivent de rechercher une certaine stabilité dans les politiques gouvernementales, au niveau fiscal principalement, puisqu'il leur faut évaluer la rentabilité de leurs capitaux sur un certain nombre d'années.

Finalement, les nombreuses interventions gouvernementales dans le secteur privé nous apparaissent comme l'un des problèmes les plus importants à résoudre présentement. De plus en plus, les technocrates sont tentés de faire des incursions toujours de plus en plus importantes dans le domaine de l'entreprise privée.

Au Québec, par exemple, on a commencé par l'établissement d'une société gouvernementale d'exploration minière, suivie d'une société d'initiative pétrolière. Présentement, on lance de plus en plus l'idée d'une société de mise en marché en prenant soin d'ajouter que cet organisme n'aura pour objectif que la recherche de nouveaux marchés pour les produits miniers. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le nom d'un tel organisme est fort mal choisi si l'on veut s'en tenir à cet objectif.

Par ailleurs, la province de Saskatchewan a déjà établi un office de mise en marché pour la potasse et d'autres provinces de l'ouest canadien, sont à proposer des intitiatives similaires. C'est, à notre avis, une forme de socialisme inacceptable puisqu'il prive l'entreprise privée d'un atout fort important pour sa rentabilité. Des mesures comme celles-là ne pourraient que réduire les opérateurs miniers à l'état d'exécutants de contrats pour le compte du gouvernement, puisqu'ils ne pourraient exercer aucune influence dans la vente de leurs produits.

Si ces tendances socialisantes se continuent, en plus des nombreux autres problèmes énumérés plus haut, il n'est pas sûr que l'entreprise privée canadienne, au niveau de l'exploitation des richesses minérales, puisse demeurer compétitive bien longtemps sur les marchés internationaux. Les habitués du parquet de la Bourse ont fort probablement senti le sérieux de tous les problèmes auxquels l'industrie minière fait face présentement. C'est pourquoi ils sont en train de perdre confiance, ce qui se reflète par une dégradation de la valeur des actions minières.

Le Québec toutefois a présentement une occasion unique d'assurer un nouveau départ à son industrie minière.

Le gouvernement québécois a résisté jusqu'à présent à la tentation de hausser indument le taux de son impôt minier comme l'ont proposé plusieurs autres provinces et a pris la sage décision d'étudier les conséquences d'un tel changement avant de l'imposer.

Les initiatives prises jusqu'à présent par le gouvernement québécois au niveau de l'exploration et de l'exploitation des richesses minérales, sont somme toute plus acceptables pour l'entreprise privée que celles prises présentement par certaines provinces de l'ouest et il ne semble pas présentement que l'intervention gouvernementale au Québec atteingne un niveau qui pourrait affecter la rentabilité du secteur privé.

Finalement, les problèmes découlant du manque de main-d'oeuvre expérimentée et des conflits dans le secteur de la construction sont extrêmement sérieux mais non insolubles si le gouvernement, avec la collaboration de l'industrie, fait un effort valable pour les résoudre comme il en a d'ailleurs indiqué l'intention.

Malgré les problèmes auxquels le secteur minier québécois doit faire face, il y a donc encore beaucoup d'espoir de progrès importants pour ce secteur industriel durant la prochaine décade.

BELL ASBESTOS MINES, LTD.

Thetford Mines, Québec, Canada
PRODUCTEURS DE FIBRES D'AMIANTE

Siège social
Case postale 99
Thetford Mines, Québec
Tél. 418-335-5248

Examen et mise en valeur de gisements d'amiante

CHIB-KAYRAND COPPER MINES LIMITED

CUVIER MINES LTD
(Sans responsabilité personnelle)

WESTERN QUEBEC MINES CO. LTD.
(Sans responsabilité personnelle)

BAKER TALC LIMITED
(Sans responsabilité personnelle)

Suite 400

621 ouest, rue Craig, Montréal 101, Québec

Tél.: 861-9233

COMPAGNIE GUARANTY TRUST DU CANADA
427 St-Jacques, Montréal
LORNE-R. LAPOINTE, directeur

Successions - Épargnes - Placements - Transferts - Hypothèques

Comité Consultatif

***Roger R. Bélanger, Président**

G. H. LEAL, Vice-président
*** Wilfrid Major**
*** H. J. O'Connell, k.c.s.g.**
Paul Vaillancourt, Jr.

W. Keith Boldwin
J. Jacques Beauchemin, c.r.
*** Charles A. Cadieux**
Guy Charbonneau

Georges O. Clermont
E. Jules Crevier
R. Fraser Elliott, c.r.
Brig. J. Guy Gauvreau, d.s.o., e.d.
J. Nap. Cayouette

*** Membres du Conseil d'Administration**

FORANO

dessinateurs, fondeurs et fabricants de machines industrielles depuis 1873

À partir de modestes débuts en 1873, Forano est devenu dans l'espace d'un siècle un des principaux fabricants de machinerie au Canada. Avec un effectif qui atteint presque 1,000 employés et des facilités très complètes, la compagnie est en mesure de concevoir les machines les plus variées et de les fabriquer entièrement dans ses divers ateliers de fonderie, de soudure, d'usinage et de montage.

Appuyés par une équipe d'ingénieurs et de dessinateurs expérimentés, des ouvriers spécialisés construisent une variété impossante de machines et appareils pour les industries minières, les moulins de pâtes et papiers, les scieries et opérations forestières ainsi que pour l'industrie manufacturière en général.

Pourquoi ne pas profiter des vastes connaissances acquises par Forano dans la fabrication d'équipement industriel? Découvrez pourquoi et comment la longue expérience de Forano peut mieux répondre à vos besoins actuels. Vos demandes de renseignements recevront notre meilleure attention.



Photo aérienne des ateliers Forano à Plessisville, Qué.

DESSINATEURS ET FABRICANTS D'ÉQUIPEMENT STANDARD ET SPÉCIALISÉ . . .

POUR L'INDUSTRIE MINIÈRE
- *Alimentateurs à tabliers*
- *Convoyeurs vibratoires*
- *Tabliers vibratoires*
- *Convoyeurs à courroie, vis et chaîne*
- *Élévateurs à godets*
- *Réducteurs de vitesse*
- *Poulies en fonte ou acier pour convoyeurs*
- *Équipement de traitement et d'empaquetage de la fibre d'amiante*
- *Outillage fabriqué sur spécifications*
- *Engrenages à dents coupées en fonte ou acier*
- *Commandes à vitesse variable*

POUR LES SCIERIES
- *Outillage pour scieries*
- *Installations complètement automatisées pour scieries*
- *Écorceurs mécaniques pour billots*
- *Tamis à copeaux*
- *Déchiqueteuses à alimentation par gravité ou horizontale*
- *Séchoirs à bois*
- *Outillage pour usine de préparation de bois*
- *Écorceurs et déchiqueteuses portatifs pour bois de pulpe*
- *Outillage électronique pour jauger les billots*

POUR L'INDUSTRIE DE PULPE ET PAPIER
- *Outillage fabriqué sur spécifications pour manutention de bois de pulpe*
- *Systèmes automatiques de triage de bois de pulpe*
- *Abatteuses, stationnaires et mobiles, pour le bois de pulpe*
- *Systèmes de manutention de copeaux et écorces*
- *Outillage de chargement de hotte pour broyeurs automatiques*
- *Convoyeurs à courroie, chaîne, câble ou vis*
- *Équipement forestier mobile: abatteuses-épileuses et ébrancheuses-tronçonneuses Arbomatik®*

FORANO LIMITÉE

Ateliers: PLESSISVILLE, QUÉ., CANADA
Bureaux de vente: HALIFAX • PLESSISVILLE • MONTRÉAL • TORONTO • VANCOUVER

Ressources minérales et croissance économique

Multinationales et États nationaux

Les principaux produits minéraux non combustibles, en termes de valeur de la production totale, sont par ordre d'importance décroissante: le fer, le cuivre, l'aluminium, le manganèse, le zinc, le nickel, l'étain, le plomb et le phosphate. Ces neuf produits de base représentent plus de 90 pour 100 de la valeur de la production minérale mondiale, dont plus du tiers pour le fer à lui seul. Vingt autres produits minéraux au moins jouent un rôle capital dans les économies des pays industriels.

Le contraste est frappant entre, d'une part, la très forte demande de produits minéraux dans les économies des pays industriels et, d'autre part, la faible consommation de substances minérales dans les économies en voie de développement. Par exemple, aux Etats-Unis, la consommation par habitant des principaux produits minéraux est de trois à huit fois supérieure à celle du reste du monde.

C'est à une industrie internationale très étendue qu'il appartient de satisfaire cette énorme demande de produits minéraux. L'industrie des produits minéraux primaires a pour rôle de prospecter et d'exploiter les corps de minerais et d'extraire les substances minérales du minerai par une vaste gamme d'opérations de concentration et d'enrichissement permettant d'obtenir un produit approprié pour les stades de transformation secondaire.

La phase de prospection est caractérisée par l'incertitude, d'où un risque considérable d'échec, et par l'utilisation d'une main-d'oeuvre hautement spécialisée. La difficulté de la découverte d'un gisement varie fortement d'un produit minéral à l'autre. Le coût de la découverte d'un gite de minerai de cuivre, de plomb ou de zinc peut osciller entre 200,000 et 500,000 dollars. E.U. dans les régions à bon potentiel minéral. Toutefois, il peut n'y avoir qu'une chance sur 50 que ce gite de minerai s'avère économiquement exploitable ou même moins. De même, une fois le gisement découvert, de nouveaux travaux de prospection sont nécessaires pour déterminer l'importance du corps de minerai potentiel. Ces dépenses peuvent être de l'ordre de 5 à 10 millions de dollars E.U. pour les plus importants gisements.

En supposant que les recherches sont effectuées dans une région à bon potentiel minéral — sur la base d'études géologiques — et qu'aucun gisement de minerai n'a encore été découvert dans la région, il y aurait à peu près une chance sur deux de découvrir au moins un gisement économiquement exploitable pour des dépenses d'environ 10 millions de dollars E.U. Le coût total de la prospection, quand on le répartit entre les corps de minerais mis en valeur, peut donc varier entre 0,5 et 10 pour 100 de la valeur de la substance minérale tirée du minerai, selon le produit minéral et selon la région. A cet égard, l'examen des dépenses d'une importante société minière canadienne — The International Nickel Company of Canada — est très révélateur de l'importance des dépenses de prospection. Durant la période 1959-1969, elle a consacré près de 120 millions de dollars à la prospection, soit l'équivalent des dépenses totales de recherches et prospection minière effectuées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement durant la même période.

Les stades d'extraction et d'enrichissement des minerais sont caractérisés par des dépenses d'investissement considérables et une tendance de plus en plus grande à réduire au minimum les dépenses de main-d'oeuvre. La production nouvelle de substances minérales provient en majeure partie de projets dont le coût est supérieur à 100 millions de dollars E.U. et qui exigent un investissement en capital de près de 200.000 dollars E.U. ou même davantage par emploi.

La spécialisation industrielle a limité le secteur des produits minéraux à environ 150 grandes compagnies qui jouent un rôle prépondérant au stade de la prospection et de l'exploitation des minerais et qui, par des effets d'entraînement en amont, contrôlent dans une large mesure les stades de transformation primaire et les stades ultérieurs d'enrichissement du minerai métallique. La plupart de ces sociétés exercent leurs activités dans plus d'un pays et elles peuvent donc être qualifiées de sociétés minières multinationales (SMM).

La rentabilité des sociétés minières ne diffère pas sensiblement de celle des sociétés des autres secteurs: la diversité des résultats de projets miniers déterminés est très grande, depuis certains projets très rentables jusqu'à de nombreuses faillites en passant par des opérations à rentabilité moyenne. Toutefois, les rares succès marquants ont eu tendance à créer dans le public une impression de rendements élevés pour l'ensemble de l'industrie. La tendance actuelle consiste à manipuler chaque fois que possible les facteurs variables d'un projet (notamment, la richesse moyenne du minerai extrait, encore appelée teneur du minerai, ainsi que l'importance du gîte — donc la durée des opérations) pour obtenir un rendement acceptable proportionné au risque — méthode qui n'est essentiellement pas différente de celle adoptée dans les autres branches commerciales où les variables sont ajustées pour répondre aux objectifs.

La nature oligopolistique de l'industrie est également manifestée par l'important contrôle exercé par l'étranger, en particulier aux stades de l'extraction et de l'enrichissement du minerai. Il y a deux raisons fondamentales à cela. La première, et aujourd'hui la moins importante, a été l'évolution à travers le temps — notamment au début des années 1900 — des projets miniers dans les territoires coloniaux et sous-développés où une certaine forme de contrôle de l'exploitation du minerai pour l'étranger subsiste à l'heure actuelle. La seconde, et de loin la plus importante, est le désir d'assurer l'approvisionnement en produits minéraux dans les installations de traitement et de transformation "en aval" qui se trouvent pour la plupart aux Etats-Unis, en Europe continentale et au Japon. Le moyen de contrôle fondamental a été l'investissement direct (la tendance anglo-américaine) et des contrats d'achat à long terme avec ou sans achat d'obligations (la tendance japonaise).

Il est donc évident que l'industrie des produits minéraux est rentable, mais pas excessivement, et qu'elle est essentiellement internationale. Si elle est à l'heure actuelle très largement entre les mains de grandes sociétés des pays industriels, il n'en sera pas toujours forcément ainsi. Quelles perspectives les ressources minérales offrent-elles aux pays moins développés?

Sur 103 pays en voie de développement (l'économie de marché), dont la population est supérieure à 400,000 habitants et où le PNB par habitant est inférieur à 1.000 dollars, 18 seulement ont une production minière supérieure en valeur annuelle à 100 millions de dollars E.U. Dans 24 autres pays, la valeur de la production varie entre 10 et 100 millions de dollars E.U., ce qui fait qu'au total, 61 pays ont un secteur des produits minéraux peu important ou n'en ont pas du tout.

Nombre de ces pays consacrent la plupart de leurs efforts à produire des aliments en quantité suffisante pour nourrir une population qui augmente sans cesse et éprouvent des difficultés sérieuses à diversifier leurs économies au-delà du secteur agricole. Nombre d'entre eux disposent d'importantes ressources minérales mais ce potentiel minéral est, en général, mal et superficiellement évalué. Ces pays devraient-ils chercher à développer leurs ressources minérales et quels devraient être les objectifs de ce développement?

Nul doute que le secteur des produits minéraux pourrait facilement s'intégrer dans la structure du développement économique d'un pays donné et contribuer de façon non négligeable à la croissance économique.

Le secteur des produits minéraux devrait avoir comme objectif à long terme de fournir à l'économie des matières premières, stumulant ainsi des effets d'entraînement en amont dans le processus de transformation et des effets d'entraînement en aval dans le secteur des services et celui des industries manufacturières. Les possibilités d'exercer ces effets sont déterminées dans une large mesure par la demande intérieure, les disponibilités intérieures en capital, les compétences techniques et les politiques des sociétés. Ce sont ces dernières qui ont soulevé le plus de critiques, les pays en voie de développement reprochant aux sociétés étrangères qui contrôlent le secteur des minéraux de mettre en oeuvre de mauvaises politiques; tandis que les sociétés répondent à ces critiques en invoquant les coûts de production et l'état des marchés. De nombreux reproches sont adressés aux sociétés étrangères: elles sont accusées de ne pas faire grand-chose pour accroître la part du pays d'accueil en achats de machines et de matériel; de mal protéger l'environnement; de créer de petites enclaves de main-d'oeuvre à salaire très élevé qui suscitent l'envie et sont génératrices de tensions sur le marché du travail; et on leur reproche également de freiner les promotions au niveau des cadres moyens et des cadres supérieurs.

Par exemple, des pays comme le Libéria, la Bolivie, le Chili et le Venezuela sont gros exportateurs de produits minéraux mais ils n'ont tiré que des avantages négligeables de la mise en valeur de leurs ressources minérales. Il est incontestable que cette situation peut être en partie attribuée à une répartition inéquitable des bénéfices dans le passé entre le pays d'accueil et la société exploitante. Mais cela tient également au fait que le pays d'accueil s'est avéré incapable de consacrer les recettes en devises provenant de ce secteur à des activités qui favorisent la croissance économique.

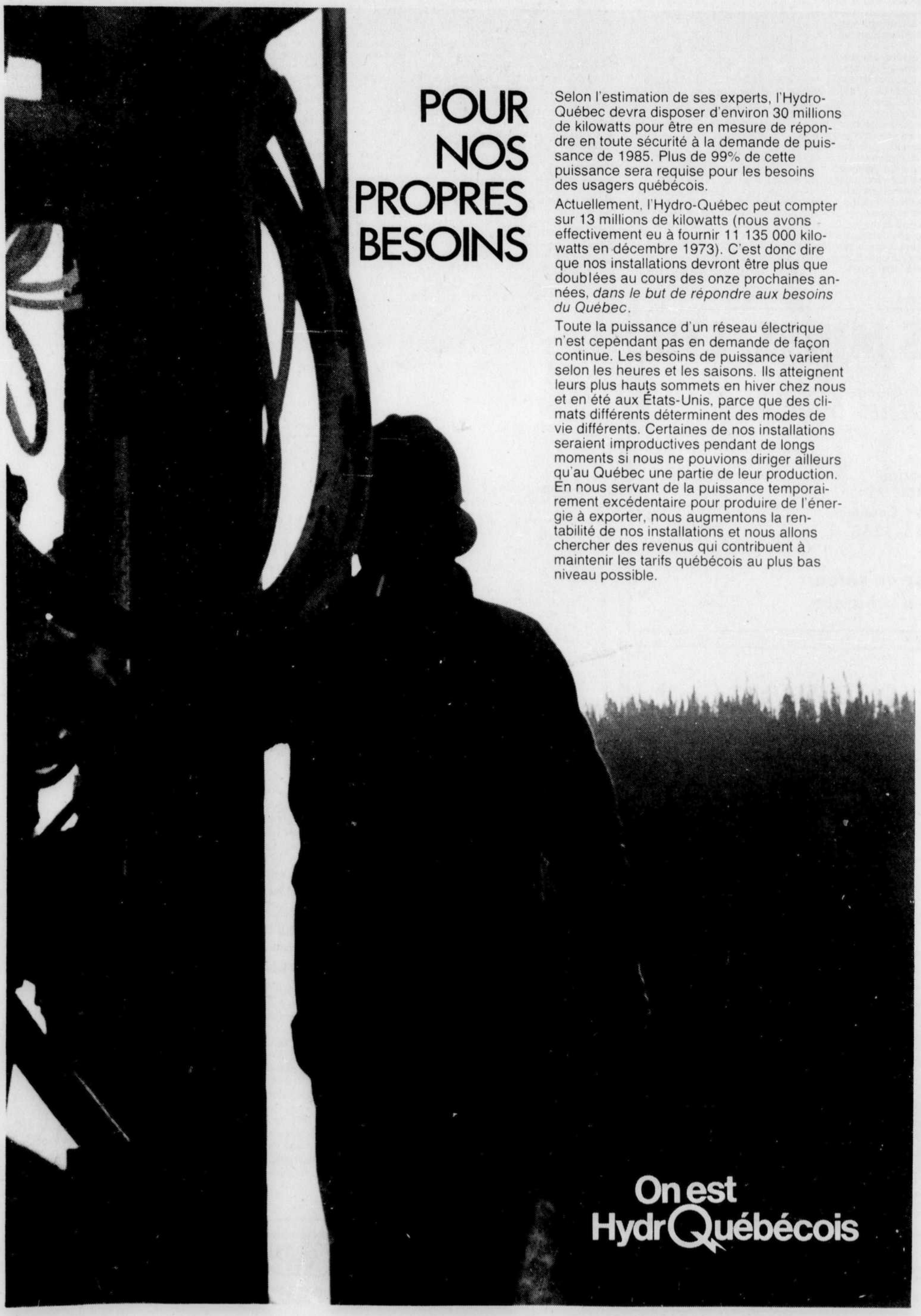
Des politiques nationales qui encouragent la mise en valeur des ressources minérales sont également accusées de provoquer un épuisement prématuré des ressources potentielles et de créer un déséquilibre dans l'économie. Si l'on met en balance les bienfaits et les inconvénients de la mise en valeur des ressources minérales, d'aucuns peuvent la considérer comme un mal nécessaire qui profite essentiellement aux intérêts privés dans des économies développées. Une telle attitude tendra à persister tant que les pays en voie de développement ne seront pas en mesure de bien gérer eux-mêmes leurs ressources et leur économie. Toutefois, s'il est admis que le développement de l'industrie des minéraux peut être un élément moteur supplémentaire de la croissance économique, alors ces pays pourraient s'efforcer d'éliminer les problèmes liés à ce secteur.

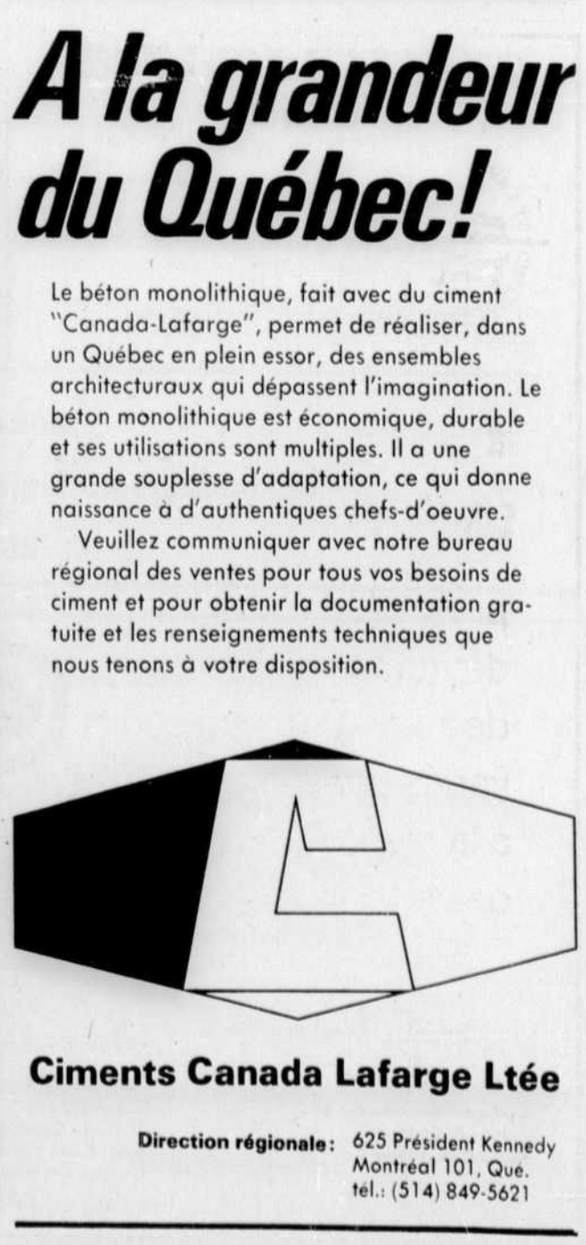
Conflit...

La mise en valeur des ressources minérales exige des apports de capitaux et de compétences en matière de technique et de gestion ainsi que des débouchés. Dans certaines économies en voie de développement, les entreprises publiques et privées ont tenté d'exploiter les ressources minérales en se passant du concours de sociétés spécialisées dans ce domaine; mais, malheureusement, ces expériences qui ont été caractérisées par de faibles dépenses de prospection et de faibles taux de croissance ont, d'une façon générale, donné des résultats allant de l'échec total au succès moyen.

Pourtant, les Etats souverains sont aujourd'hui animés du désir d'avoir en main leur destinée économique et politique. Le contrôle étranger des ressources minérales est considéré comme un obstacle particulièrement important pour y parvenir. Les politiques minières tendent donc à être extrêmement variées, depuis la mise en valeur des ressources minérales par petites étapes seulement et en fonction de la demande intérieure, jusqu'aux tentatives qui sont faites pour attirer les compétences techniques et les capitaux étrangers en utilisant de nouvelles méthodes, en passant par le développement d'un marché d'exportation mais sur une base "exclusivement" nationale.

Devant ces aspirations nationales, les perspectives qui s'offrent aux SMM, les éléments moteurs traditionnels des grands projets minéraux internationaux, donnent lieu à diverses interprétations. L'une d'elles, qu'on peut appeler perspective de conflit, a pour prémisse fondamentale que le conflit entre les SMM et les Etats individuels est inévitable. Alors que les gouvernements de ces pays se préoccupent avant tout de facteurs qui ont une incidence sur leur économie nationale, en particulier la maximisation des





par ANDREW FREYMAN, *consultant minier*

. . . source de conflits permanents

revenus nationaux, les SMM élaborent leurs politiques en termes globaux pour optimiser leurs objectifs. De ce fait, ce qu'une partie peut considérer comme un profit peut également être considéré par l'autre comme un coût. Par conséquent, puisqu'il y a conflit entre des intérêts fondamentaux, il est impossible de tomber d'accord sur des objectifs acceptables aux deux parties. Prenons l'exemple suivant: une sociétés peut investir dans un pays particulier sur la base d'un taux de rémunération de son investissement qui lui assure un rendement adéquat et d'une prime de risque pour tenir compte d'un risque à courir, politique, par exemple. Mais cette tactique est vouée à l'échec à long terme, étant donné que ce rendement même du capital suscitera en fin de compte l'accusation d'"exploitation étrangère" et provoquera un conflit inévitable.

Ces tendances ont obligé les pays et les entreprises privées "en quête de produits minéraux" à réexaminer fondamentalement leurs approches. Dans les économies développées, des efforts accrus ont été entrepris en vue de diminuer des produits de substitution et de mettre au point de nouvelles techniques d'utilisation des minerais à faible teneur et du développement du recyclage. Et finalement, de nouvelles approches sont actuellement élaborées, qui visent à garantir des sources d'approvisionnement en s'écartant tout à fait du contrôle total traditionnellement exercé par la société sur les activités de prospection, l'investissement et les opérations de commercialisation.

Dans nombre d'économies en voie de développement, une approche commune revêt la forme d'une convention signée entre l'Etat et l'investisseur. L'expérience de cette méthode a amené le gouvernement du pays d'accueil à se rendre compte que, dans les premiers temps, lorsque aucun gîte n'a été découvert ou qu'on ne possède qu'une connaissance limitée de l'importance d'un gisement, la "position de négociation" de l'Etat est faible vis-à-vis de l'investisseur potentiel. Il en est résulté une nette tendance dans les pays en voie de développement à consacrer les faibles ressources nationales à la prospection minière afin d'améliorer leur position de négociations. C'est ici que le conflit à son origine. Par la suite, les principales causes de conflit, du point de vue du gouvernement du pays d'accueil, sont en général des problèmes bien connus comme les prix auxquels les produits sont vendus entre diverses branches de la société; l'exploitation inefficace; le fait que les produits minéraux ne sont pas transformés dans le pays d'accueil; l'insuffisance des possibilités offertes aux ressortissants du pays d'acquérir les techniques de gestion; des créations d'emplois insuffisantes en raison d'une technologie trop avancée; le réinvestissement inadéquat des bénéfices dans des programmes de prospection et d'expansion, ainsi que le fait que les sociétés font état d'estimations trop prudentes des réserves en minerai et du potentiel des ressources minérales. La société, pour sa part, se heurtera à des problèmes familiers — les risques politiques, une réglementation changeante et la violation des accords, le coût des conflits sociaux et de la mise en place d'équipements collectifs.

...ou coopération

Dans cette situation difficile et très délicate, des efforts sont néanmoins entrepris pour parvenir à un accord durable. Si les causes profondes du conflit sont correctement identifiées — et si l'Etat se voit accorder la haute main sur des facteurs qu'il juge importants tandis que la SMM n'a plus à se soucier d'assurer la protection de ses investissements — que se passe-t-il alors? Un éventail entièrement nouveau de projets potentiels apparaît, ouvrant la voie à des passations de contrats pour le personnel de gestion et d'encadrement, des contrats d'achat de produits de base, des crédits d'équipement et, surtout, de nouvelles possibilités de financement par des organismes de prêt nationaux et internationaux. Il va de soi que les risques de conflit ne sont pas totalement écartés et que de nouvelles difficultés surgissent. Le pays d'accueil doit avant tout faire honneur à ses obligations contractuelles, mais on peut citer à ce titre en exemple les expériences faites avec les pays d'Europe de l'Est et la Chine. Il y a lieu d'espérer qu'une fois les facteurs de conflit supprimés, l'accord définitif est vidé de sa sensibilité politique; les dirigeants politiques n'ont plus à prouver leurs sentiments d'indépendance nationale par l'annulation de contrats. En outre, le participation des sociétés et banques nationales et internationales à des contrats passés conjointement crée de nouvelles obligations à respecter. Quant à l'entreprise, elle a pour tâche de former l'équipe des cadres de direction qui seront affectés au projet; une façon d'assurer une bonne gestion serait de prévoir des contrats où les rémunérations et salaires calculés sont en fonction des résultats obtenus.

Les perspectives d'"entente" sont fondées sur le principe que le développement international des ressources minérales est possible sans que les sociétés étrangères aient à consacrer des fonds importants aux projets mis en oeuvre dans les économies en voie de développement. Si l'on peut y parvenir, alors les perspectives d'une mise en valeur internationale des ressources minérales sont encourageantes. Des succès ont été obtenus dans d'autres secteurs, comme par exemple la construction sous licence de voitures. Fiat en URSS, la gestion de ce projet étant assurée par l'usine italienne, et la construction de locomotives diesel en Argentine par la General Motors, dont le financement est assuré par l'U.S. Export-Import Bank. Dans le secteur des minéraux, les succès sont assez récents et sont attentivement surveillés. On peut citer en exemple le projet de Cerro Verde (cuivre) au Pérou qui est contrôlé par la société minière d'Etat, mis en valeur dans le cadre d'un contrat de gestion conclu avec un consortium de sociétés de génie civil et financé avec des crédits d'exportation.

Une évaluation des tendances futures revêt toutefois une importance considérable pour les économies tant développées qu'en voie de développement en vue de l'élaboration d'une politique minière. Il est vraisemblable que, au cours des prochaines décennies au moins, les gouvernements des pays industriels et les SMM manifesteront progressivement une volonté de parvenir à un accord avec les pays en voie de développement afin d'accéder à des régions dont le potentiel minéral peut être assez facilement mis en valeur. D'autre part, les pays en voie de développement ne se trouvent pas dans une très bonne position de négociation, car la pénurie ne pose pas de problèmes urgents en ce qui concerne la grande majorité des produits minéraux qui font l'objet d'échanges mondiaux et les sources d'approvisionnement de rechange abondent. Par conséquent, il est peu probable que le secteur des produits minéraux soit mis en valeur à moins que cette mise en valeur ne devienne un objectif spécifique de la politique des pays en voie de développement.

Ressources en capital

Les investissements directs étrangers devraient jouer un rôle de moins en moins important dans la mise en valeur des substances minérales et ne pourront être utilisés qu'avec des limitations croissantes (par exemple, la formule d'"effacement progressif" du pacte Andéen). Par contre, le coût économique d'une nationalisation sera sans doute l'objet d'une évaluation plus prudente, à la suite de l'expérience chilienne par exemple. L'initiative des entreprises pour mettre en oeuvre des projets miniers tendra à ne plus être l'apanage des 150 et quelque grandes sociétés traditionnelles mais à passer entre les mains de sociétés pétrolières, de conglomérats industriels, de fournisseurs de matériel, de sociétés d'études, de sociétés qui se livrent au commerce des produits minéraux et même de gouvernements. Toutefois, la SMM traditionnelle continuera à jouer un rôle important en prenant l'intiative de la formation de consortiums complexes et en leur fournissant les cadres de gestion. Cependant, certaines SMM ont la fâcheuse réputation de vouloir réaliser des bénéfices abusifs et ne devront pas ménager leurs efforts pour améliorer leur réputation internationale.

Si les investissements directs des sociétés doivent jouer un rôle moins important dans les économies en voie de développement, comment les capitaux nécessaires à la prospection seront-ils acheminés vers ces pays? Le problème du finacement est le plus ardu qui se pose actuellement au développement international des ressources minérales. Par exemple, comment la Bolivie et le Pérou espèrent-ils développer leur secteur minier et leur faire jouer un rôle important lorsque les capitaux privés pour la prospection sont négligeables et qu'ils ne consacrent que 1 à 3 millions de dollars par an à la prospection, alors qu'au Canada, des provinces comme la Colombie britannique et l'Ontario qui ont une superficie sensiblement égale à celle de ces deux pays, consacrent chacune à la prospection un montant total de 30 millions de dollars par an. Si on examine l'effort global de prospection des produits minéraux, on serait tenté de conclure a priori que les pays en voie de développement disposent de suffisamment de zonez et de ressources potentielles pour justifier des dépenses de prospection et de détermination du périmètre minier d'environ 200 millions de dollars E.U. par an. Toutefois, au niveau actuel d'actualité, il est peu probable que les dépenses dans ce domaine soient même sur le point d'atteindre 50 millions de dollars. Des changements fondamentaux de politique et d'attitude s'imposent pour encourager la prospection des produits minéraux dans les économies en voie de développement. Un fonds international d'exploration, ainsi que les Nations Unies en ont proposé la création, a-t-il des chances de succès? Comment les placements des sociétés sous forme de participations, la principale source de financement à l'heure actuelle, pourront-ils être acheminés de manière à éviter un conflit et assurer le succès de l'entreprise? Ou bien cette forme de capital est-elle condamnée à disparaître? Il suffit à ce stade de poser le problème et d'indiquer l'importance qu'il revêt.

Aide internationale

Le développement de la production de minerais pose un problème spécifique aux organisatis internationale de développement. Bien qu'elles soient vraisemblablement appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans le financement des projets, leur contribution tendra à continuer à ne représenter qu'une faible part des besoins globaux en capital. Toutefois, elles peuvent s'efforcer de réduire le fossé entre, d'une pat, les sensibilités, les aspirations et les faiblesses des pays en voie de développement et, d'autre part, l'orientation commerciale traditionnelle des sociétés des économies développées. Pour ce faire, elles serviront notamment de catalyseur en adidant la prospection de fonds "à amorcer" les apports de capitaux des consortiums des banques et des organismes publics sous forme de participations; ils leur faudra également apporter leur concours à des négociations d'accords visant à réduire au minimum les sources de conflit et aider des pays en voie de développement à améliorer leurs organismes de développement de la production de minerais; elles devront également participer à l'élaboration des projets. L'entrée en service d'un bureau central d'évaluation et d'information sur les politiques nationales en matière de produits minéraux est une tâche exaltante offerte aux organismes internationaux. Ce service permettrait de réduire au mimum la concurrence, vouée à l'échec, à laquelle se livrent les pays en octroyant des conditions trop favorables.

Le secteur des minerais présente des obstacles et des difficultés uniques. Toutefois, il peut contribuer de façon significative au développement économique de nombreux pays. Dans les six à huit prochaines années une dizaine de pays peuvent se lancer dans la production de minerais et une dizaine d'autres rejoindront vraisemblablement les rangs des plus importants producteurs de substances minérales. La tâche qui incombe n'est pas seulement d'encourager la croissance de ce secteur dans tous ces pays mais d'évaluer le potentiel minéral de 50 autres pays au moins.

ST. LAWRENCE CEMENT
CIMENTS DU ST-LAURENT

la compagnie
CIMENTS DU ST-LAURENT

projette une image de qualité. Elle procure des services intégrés et variés constamment à la disposition des intéressés

Usines et stations de distribution à:

MONCTON - QUÉBEC - LONGUEIL - MONTRÉAL - OTTAWA - MISSISSAUGA - SUDBURY - LONDON - THUNDER BAY





Un pays à bâtir

Pour quelques-uns, c'est le bout du monde. Pour d'autres, et ils sont de plus en plus nombreux, c'est le départ d'un rêve qui se concrétise chaque jour.
Ainsi, pour Denis Roy et André Lachapelle, le "haut" du Québec a été et demeure le point de départ d'une entreprise qui, au cours des trois dernières années, a fait des bonds extraordinaires. Les Hélicoptères Trans-Québec Compagnie Limitée, propriété de ces deux pionniers, n'avait qu'un seul appareil en 1971. Elle en a maintenant 23 et compte 70 employés, dont 28 pilotes. A partir de leur base de Matagami, les appareils Trans-Québec sillonnent le ciel du grand nord québécois au service de la prospection minière, forestière et hydro-électrique, de même que du tourisme.
La BCN n'est pas peu fière d'avoir fait équipe avec MM. Roy et Lachapelle dans le développement de cette société, la plus importante du genre au Québec.



Par tous les temps ou presque, les Hélicoptères Trans-Québec sont prêts à voler. Grande photo: André Lachapelle et Denis Roy, respectivement secrétaire-trésorier et président de la compagnie, s'apprêtent à s'envoler en tournée d'inspection avec Raoul Asselin, directeur général de la BCN, et Jean-Louis Côté, directeur de la succursale de Matagami.

Banque Canadienne Nationale
La Banque qui vous aide à mieux vous servir d'une banque.

La bactérie, main-d'oeuvre à rabais

par JEAN-MARC FLEURY
Rédacteur en chef, Québec Science

Ils se délectent d'acide, résistent à des pressions de plusieurs atmosphères, travaillent jour et nuit, ne se plaignent jamais, ne réclament aucun salaire et n'ont jamais été approchés par les syndicats. Déjà, on les rencontre dans les mines, du Québec mais ils n'y travaillent qu'à temps partiel. Ce sont les microbes.

L'un d'entre eux, le thiobacillus, s'illustre en effet déjà trop dans nos galeries souterraines. Il secrète de l'acide sulfurique. Cet acide s'attaque ensuite aux rails, aux poutres d'acier et à l'équipement. Les eaux d'exhaure des mines deviennent même toxiques pour la faune.

Pourtant, cette peste peut devenir un précieux allié si l'on sait s'y prendre. Car l'acide généré par le bacille dissout le minerai et le pompage de ces eaux enrichies peut devenir le meilleur mode d'extraction. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit à Elliot Lake, en 1958. Les eaux pompées de la mine étaient devenues tellement acides qu'on abandonna complètement les galeries au thiobacille. En se contentant de recueillir les bavures du microorganisme on réduisit du même coup, les coûts de production de l'oxyde d'uranium de $4.65 à $3.30 la livre. Après quelques années, on produisait annuellement plus de 13,000 livres de minerai concentré par ce moyen.

L'extraction du cuivre avec l'aide de thobacillus s'effectue sur une plus grande échelle encore.

Lâché sur des minerais de cuivre sulfurés, contenant des traces de fer, le microbe secrète de l'acide sulfurique qui transforme les sulfures de cuivre en sulfate. Pour obtenir le cuivre, on n'a plus qu'à faire couler le sulfate sur de la ferraille. Le fer possédant une affinité supérieure pour le groupe sulfate, il se l'approprie, de sorte qu'il se précipite du cuivre métallique.

On n'utilise présentement ce procédé, appelé lixiviation bactérienne, que sur des rejets de mine dont la teneur est de 0.5 pour cent ou moins. Dans l'Utah, la société Kennecott produit annuellement plus de 70,000 tonnes d'agglomérés de cuivre de cette manière. Les microbes contribuent ainsi pour cinq pour cent de la production mondiale de cuivre.

Au Québec, par contre, la lixiviation bactérienne n'est pas encore utilisée. "Les gisements sont trop riches", explique M. Torma, chef de la division métallurgie, au ministère des Richesses naturelles du Québec.

Pourtant, la société Noranda Mines a déjà mené une importante expérience de lixiviation bactérienne à son gisement de Murdochville, dans la péninsule de Gaspé. En 1970, le dépôt de minerai de cuivre était estimé à 230 millions de tonnes de sulfure (chalcopyrite), à 0.4 pour cent; et à 33 millions de tonnes d'oxyde de cuivre, à 0.45 pour cent. Parmi les méthodes envisagées pour l'exploitation du site figurait la lixiviation bactérienne des sulfures.

M. Peter Tarassoff, du Centre de recherches Noranda, rappelle que l'expérience était unique. d'abord, on a ajouté de la pyrite au tas pour promouvoir l'activité bactérienne. De plus, c'était la première fois que l'on expérimentait la lixiviation biologique en tas dans les conditions climatiques rigoureuses du Québec.

Le microbe survécut. Mais, malgré les essais en laboratoire qui avaient démontré une efficacité de 60 pour cent, l'usine pilote ne parvient à en extraire que 40 pour cent. Noranda choisit finalement un processus de lixiviation purement chimique, en bassins.

Le pire problème rencontré par M. Trassoff fut l'apparition de jarosite (un type de sulfate et d'hydroxide de fer de couleur jaune). Ce minerai, imperméable à l'acide, formait des couches qui empêchaient la solution de percoler à travers le tas.



Au Complexe scientifique de Québec, où sont rassemblés tous les laboratoires du gouvernement du Québec, M. Torma, assisté de M. Roger Guay, travaille à vaincre cette barrière de jarosite.

On cherche aussi à extraire d'autre minerais que le cuivre et l'uranium. Dernièrement, MM. Torma et K.N. Subramarian, du Centre de recherches Noranda, ont démontré que le thiobacille séparait le cuivre, le zinc et le cadmium que l'on trouve dans les sulfures de plomb et qui sont laissés pour compte. De plus, les microbes tirent leur énergie (se nourissent) du minerai lui-même. On n'a plus besoin des températures élevées et des hautes pressions des installations de traitement. Ainsi, les petits gisements qui ne justifient pas l'investissement des installations classiques pourraient devenir des proies tout à fait rentables, aux mains des bacilles. Alors que le coût de l'énergie devient prohibitif, l'énergie microbienne pourrait enfin s'avérer la plus rentable.

La mise en tutelle des microbes pour extraire les métaux dont nous avons besoin ne serait rien de nouveau, puisqu'il est de plus en plus évident que les cousins ancestraux de thobacillus ont joué un rôle essentiel dans l'accumulation initiale des grands gisements de minerai. Les sociétés industrialisées n'ont pas l'intention de les laisser s'arrêter là.

Au premier abord, le monde vivant et le domaine minéral semblent bien étrangers l'un à l'autre. A part les vertus des eaux minérales sur notre estomac, les contacts intimes entre les roches et les humains sont rares. Il n'y a que les irruptions des volcans, les secousses des tremblements de terre et la patiente action des agents atmosphériques qui paraissent en mesure de modifier la matière minérale de façon importante.

Pourtant, au cours des ères géologiques, des êtres microscopiques qui doivent se mettre à plus de 500 pour former une chaine d'un millimètre, ont littéralement déplacé des montagnes: ils avaient pour eux le temps et le nombre. Premiers organismes vivants à apparaître sur terre il y a environ 2 500 000 000 ans, on les trouve aujourd'hui partout et parfois entassés par millions de millions par centimètre cube. A toutes les heures, chacun d'eux se dédouble en deux nouveaux microorganismes, identiques au premier.

En fait, leur masse représente 25 fois la masse totale de toute vie aquatique et terrestre. Dans la biosphère, ils occupent tellement de place qu'ils sont responsables de la plupart des changements chimiques que la vie produit sur cette planète. Cela devait arriver, tout comme pour la pétrole, le gaz et le charbon, la biogénèse des dépôts de soufre et de minerais métallifères a été confirmée. Il y a même des indices qui permettent de croire qu'on doit à certains microbes les fameux nodules de manganèse que l'on trouve en grande quantité au fond des mers.

Dans la classification des biologistes, les microbes font partie du règne des protistes, c'est-à-dire « les tout premiers ». Il y a au delà de 2,000,000,000 d'années, les microbes régnaient déjà sur terre. (Les premiers hominidés sont apparus il y a environ 600,000 ans). A cette époque, l'atmosphère ne contenait pas d'oxygène. Elle était surtout formée de méthane, d'ammoniac et d'hydrogène. Dans cette atmosphère vivaient les anaérobes, des organismes qui peuvent vivre en l'absence de l'air tel qu'on connait aujourd'hui, donc sans oxygène. Dans cet environnement disparu abondaient plusieurs espèces de bactéries dont le métabolisme s'appuyait sur le soufre. On a appelé thiobacillus ces bactéries bouffeuses de soufre, thio signifiant « soufre », en grec, et bacillus: en forme de « bâtonnets », en latin. Les thiobacilles ne transformaient pas tous le soufre de la même façon, mais les produits sulfurés des uns pouvaient être utilisés par les autres. De cette façon, les bactéries se passaient les atomes de soufre dans un cycle fermé. La majeure partie de l'activité vitale terrestre était basée sur le cycle du soufre. C'était le système écologique de ce temps-là.

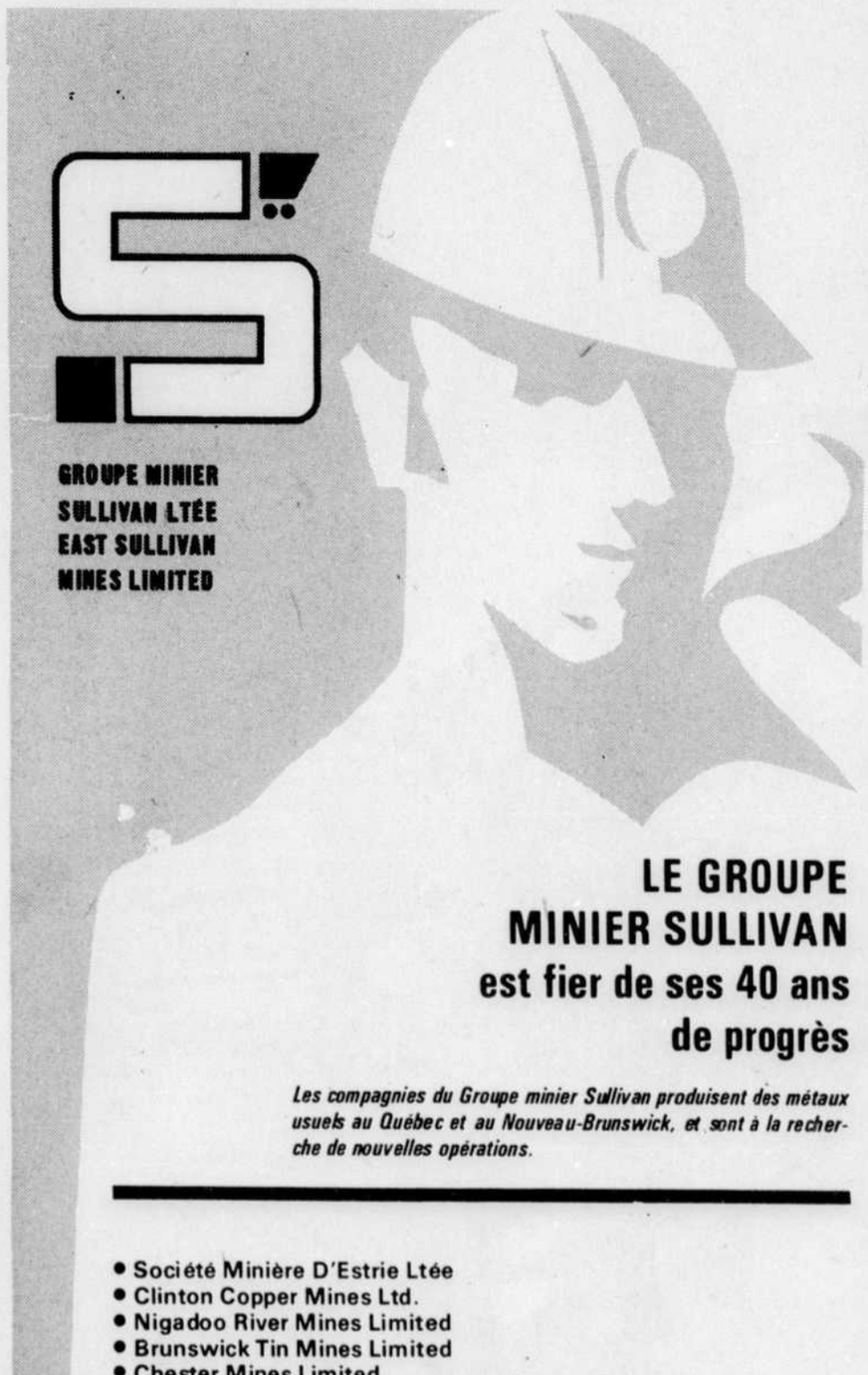
Mais, il y 800,000,000 d'années, commença le déclin du sulfuretum planétaire. Un thiobacille avait trahi ses frères. Il produisait de l'oxygène. Pendant 300,000,000 ans ce thiobacille coloré — il contenait de la chlorophylle, cette subtence verte essentielle à la photosynthèse — devait lentement affamer les thiobacilles anaérobes. En effet, l'oxygène, anciennement emprisonné dans l'eau (H2 O), se mit à remplacer le soufre dans la plupart des composés du sulfuretum. Il y a donc 500,000,000 d'années, les premiers thiobacilles furent chassés de la surface terrestre. Ils se réfugièrent dans le fond des marais et sous terre, partout où la « pollution » oxygénée ne pouvait les atteindre.

Le grand sulfuretum planétaire se fractionna en une multitude sultureta (pluriel de sulfuretum) enfouis sous terre et sous les eaux stagnantes.

Pourtant, leur rôle n'était pas terminé. A l'abri de la nouvelle atmosphère « empoisonnée », ils entreprirent une oeuvre souterraine et sous-marine à laquelle notre civilisation industrielle doit beaucoup. Les irréductibles thiobacilles générèrent d'immenses dépôts de soufre, de sulfures métallifères, de soude (Na2 CO3) et d'uranium, le carburant des centrales nucléaires.

Plus tard, au temps des dinosaures, il y a 200,000,000 d'années, leur activité fut particulièrement intense. Dans cette période géologique chaude et ensoleillée, l'eau s'évaporait rapidement de plusieurs bassins océaniques peu profonds. Les débris organiques de la faune condamnée créèrent des milieux extrêmement favorables à la prolifération des microbes aérobes, grands consommateurs d'oxygène. Mais en se multipliant, ceux-ci consommaient tout l'oxygène du milieu. Les thiobacilles anaérobes purent donc se développer en grand nombre dans des mers transformées en de gigantesques sulfutureta.

Dans ce milieu se trouvait du plâtre ou sulfate de calcium (CaSO4) en grande quantité. Les micro-organismes amorcèrent le cycle du soufre en transformant le sulfate en sulfure de calcium (CaS). Ce composé était ensuite repris par le thiobacille coloré qui remplaçait le soufre du calcium par le groupe CO3. On obtenait finalement un précipité insoluble de carbonate de calcium (CaCO3) et de soufre pur. Ces deux substances s'accumulaient sur place et le soufre demeurait à l'état pur parce qu'il n'y avait pas d'air présent pour l'oxyder.



GROUPE MINIER
SULLIVAN LTÉE
EAST SULLIVAN
MINES LIMITED

LE GROUPE
MINIER SULLIVAN
est fier de ses 40 ans
de progrès

Les compagnies du Groupe minier Sullivan produisent des métaux usuels au Québec et au Nouveau-Brunswick, et sont à la recherche de nouvelles opérations.

- Société Minière D'Estrie Ltée
- Clinton Copper Mines Ltd.
- Nigadoo River Mines Limited
- Brunswick Tin Mines Limited
- Chester Mines Limited
- Division Cupra
- Division Quebec Lithium
- Division Exploration

OPÉRATIONS DES SIX MOIS
au 28 février 1974

(en millions)

— Production ..... $6.4 m.
— Bénéfices nets ..... 2.8 m.
— Fonds de roulement ... 15.5 m.
— Avoir des actionnaires 46.8 m.

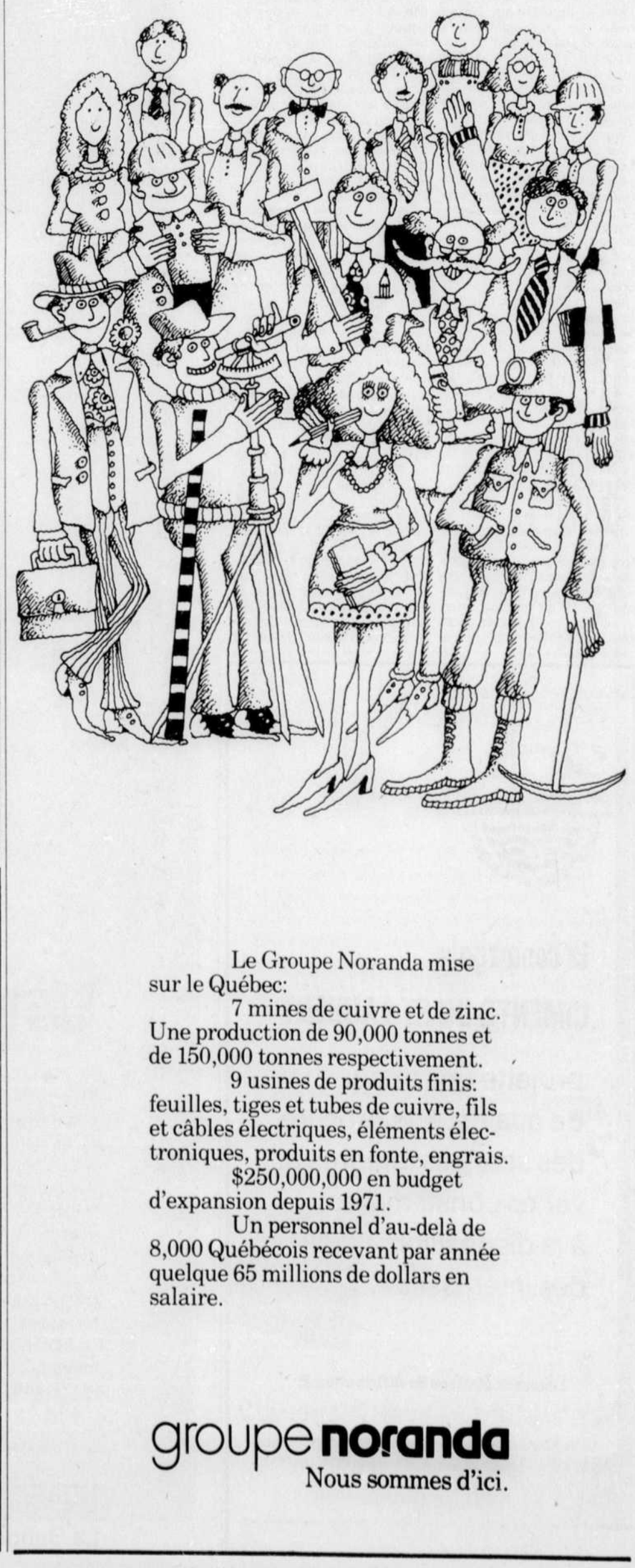
Suite 2500 Édifice B.C.N., 500 Place d'Armes
Montréal, P.Q. H2Y 2W6

MANUFACTURIER ET CONTRACTEUR
Longyear
OUTILLAGE COMPLET POUR FORAGE AU DIAMANT
CANADIAN LONGYEAR LIMITED
7205 ST-URBAIN,
MONTRÉAL 327, QUÉ. - Tél.: 273-7716
Bureau chef - North Bay, Ont.

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
EN TOUS PAYS
Marion, Robic & Robic
ci-devant
MARION & MARION
(Fondee en 1892)
2100, rue Drummond Montréal 107
Tél.: 288-2152
Telex: 05-268656 Robic MTL

un dîner d'affaires au Reine Elizabeth
c'est tout un dîner d'affaires!
... dans un de nos nombreux salons privés pour réunions et dîners. Communiquez aujourd'hui avec le service des banquets à 861-3511.
Le Reine Elizabeth
Un hôtel du CN administré par Hilton Canada

UNE MINE D'INVESTISSEMENTS



Le Groupe Noranda mise sur le Québec:
7 mines de cuivre et de zinc. Une production de 90,000 tonnes et de 150,000 tonnes respectivement.
9 usines de produits finis: feuilles, tiges et tubes de cuivre, fils et câbles électriques, éléments électroniques, produits en fonte, engrais.
$250,000,000 en budget d'expansion depuis 1971.
Un personnel d'au-delà de 8,000 Québécois recevant par année quelque 65 millions de dollars en salaire.

groupe noranda
Nous sommes d'ici.



La résurrection du Nord-Ouest

Plusieurs changements ont modifié la physionomie de la petite municipalité minière de Bourlamaque depuis sa fondation, il y a quarante ans. Plusieurs mines de métaux vils ou précieux ont en effet dû fermer leurs portes à cause de l'augmentation des coûts d'exploitation et de l'épuisement des ressources.

Mais depuis quelques années, la flambée des prix de l'or a redonné confiance aux gens de la région, particulièrement aux résidents de Bourlamaque.

De plus le minerai à faible concentration de métaux, autrefois sans importance économique, est de plus en plus recherché. On parle même de réouvrir certaines mines abandonnées depuis longtemps.

Des ingénieurs de la région s'attendent à un nouveau "boom" économique dans ce secteur industriel, particulièrement dans le domaine de l'exploitation proprement dite.

Bien que personne ne puisse plus s'attendre comme autrefois à faire fortune en s'improvisant prospecteur du jour au lendemain, la situation présente favorise la prospection de nouveaux gisements miniers autour de Bourlamaque et des environs.

Il y a peu de temps encore, les sociétés minières de la région éprouvaient de la difficulté à convaincre des mineurs et des techniciens spécialisés à venir s'établir dans le coin. Il faut tenir évidemment compte du fait que l'industrie minière n'est pas celle qui offre les salaires les plus généreux ou les conditions de travail les plus intéressantes, même encore aujourd'hui.

Mais afin d'attirer les travailleurs vers les mines d'or de Bourlamaque, Sigma et Malartic Est, les directions des mines paient maintenant un boni de deux cents l'heure pour chaque dollar au-dessus de $100 de la valeur de l'once d'or.

Ainsi, les mineurs de la région gagnent en moyenne $5 de l'heure.

On craint cependant que le projet hydroélectrique de la Baie James ne "draine" une bonne partie de la main-d'oeuvre qui aurait pu être intéressée à travailler dans les mines.

Et en dépit des prévisions optimistes des milieux miniers, qui n'hésistent pas à prêcher une sorte de "retour à la terre" des mines, les autorités de la région cherchent présentement à développer d'autres secteurs de l'économie.

Val D'Or, par exemple, a réussi à convaincre plusieurs industries secondaires à venir s'établir dans son parc industriel, et est en train d'élaborer d'autres projets afin de pouvoir servir de tremplin au développement d'autres localités situées plus au nord.

Le réseau routier entre Val D'Or et Montréal s'est considérablement amélioré depuis quelques années, et l'aéroport municipal a également étendu son rayonnement depuis sa mise en service des années '60.

De plus l'installation d'une base de l'OTAN, tout près, a permis à plus de 500 familles de s'établir dans les environs, au moment même ou l'industrie minière était sur son déclin.

A Val D'Or, même, de nouvelles écoles, un centre culturel et de nombreux développements immobiliers font la preuve de la quasi "résurrection" économique du nord-ouest québécois.

Frénésie dans la ceinture aurifère Timmins-Val d'Or

par JACQUES FORGET

Depuis janvier 1972, plus aucune mine d'or au pays ne vend sa production au gouvernement fédéral. Et pour cause. En l'espace de quelques mois, du début de 1972 aux premiers mois de 1974, le prix de l'or est passé de $35 l'once aux environs de $150! La loi d'urgence de 1948 pour aider les mines d'or est donc devenue anachronique, périmée par un changement aussi brusque total sur le marché international de l'or.

Pour la région aurifère Timmins-Val D'Or, c'est le miracle économique tout aussi inattendu qu'ardemment espéré. Aujourd'hui, l'avenir de la région n'est plus menacé et les habitants des localités minières des deux côtés de la frontière ne décomptent plus avec angoisse les jours des gisements en voie d'épuisement. Au prix de $150 l'once, la ceinture aurifère Timmins-Val D'Or est presque devenue un klondike!

La loi d'urgence pour venir en aide aux mines d'or a obligé le gouvernement fédéral à verser, de 1948 à 1972, quelque $300 millions à l'industrie minière aurifère du pays. De cette somme, les mines d'or de la région Timmins-Val D'Or en recurent $220 millions, soit près des deux-tiers! Pareille législation était devenue impérieuse pour aider les mines d'or à faire face aux coûts d'exploitation sans cesse croissants, alors que le prix de l'once d'or demeurait stable entre $33 et $37 l'once.

Mais malgré les importantes subventions de la loi d'urgence de 1948, le nombre des mines d'or en opération le long de la ceinture aurifère Timmins-Val D'Or n'avait cessé de décroître. De 71 qu'elles étaient lors de la passation de la loi, les mines d'or en activité ne sont plus maintenant que 12. L'Ontario et le Québec se les partagent également. Dans la Belle Province, on compte les producteurs suivants: la Camflo, la East Malartic, et la Barban, filiale de la Malartic Gold Fields, qui vient de fermer ses portes le 30 juin, après 13 années d'opération au cour desquelles furent extraites plus de 320,000 onces d'or et 32,000 onces d'argent. De même que la Lamaque du groupe minier Teck, La Sigma controllée par la Dome Mines et la Manitou-Barvue. De l'autre côté de la frontière, on dénombre la Pamour Porcupine, le deuxième producteur d'or du pays, la McIntyre Porcupine la très puissante Dome Mines, la petite Aunor Gold Mines, filiale de la Pamour, la Keer Addison, la Willroy dont les réserves ne sont plus que de 200,000 tonnes à 0.59 once à la tonne et la Hollinger dont le gisement est loué à la McIntyre Porcupine.

Si le prix de l'or à $150 l'once permet à certains de ces producteurs d'accroître leurs réserves en en abaissant la teneur et ainsi étirer leur longévité d'autant, le prix élevé de l'once d'or a surtout comme avantage de ranimer sur une grande échelle l'exploration dans la région.

Face au prix actuel de l'or, une étude du Ministère fédéral des mines effectuée en 1972, prend une importance singulière. Conduite auprès des producteurs et des compagnies minières conduisant des recherches dans la région Timmins-Val D'Or, l'étude démontre que les dites compagnies minières croient probable la découverte sur la ceinture aurifère de 17 à 48 gisements, recèlant de 125,000 onces à 12,500,000 onces d'or. Ces gisements ont été classés en trois catégories, selon leur potentiel.

Ainsi, il serait possible de découvrir de 11 à 32 gisements de petites dimensions, soit de ½ à 5 millions de tonnes d'une teneur de 0.25 once à la tonne ou l'équivalent de 125,000 à 1,250,000 onces. Quant aux gisements de moyennes dimensions, on en compterait de 4 à 10, d'un tonnage de 5 à 25 millions de tonnes d'une teneur de 0.25 once par tonne. C'est-là l'équivalent de 1,250,000 à 6,250,000 onces d'or. Les gisements les plus importants ne seraient qu'au nombre de 2 à 6. Mais ceux-ci renfermeraient de 25 à 50 millions de tonnes, toujours à la teneur de 0.25 once par tonne. De pareils gisements, on pourrait extraire de 6,250,000 onces à 12,500,000 onces d'or!

Bien sûr, il s'agit là de projections qui devront être confirmées par d'importants travaux d'exploration et de mise en valeur. Mais les supputations de l'étude du Ministère fédéral des mines et ressources auprès des sociétés productrices et des compagnies d'exploration ne tiennent pas de la pure spéculation. Ces dernières furent priées d'exprimer leurs projections dans l'ordre des probabilités et non pas en vertu de tout ce qui serait possible de découvrir... Il s'agit donc là de projections sérieuses. D'autant plus que 20 des 24 compagnies approchées, répondirent à l'enquête.

Et l'or n'est pas la seule richesse de la ceinture volcanique Timmins-Val D'Or. L'étude en question révèla de plus qu'on estime probable la découverte dans la région de 8 gisements de nickel, d'un gisement de fer, de 2 gisements de molybdène, de 4 gisements d'amiante et de 7 gisements d'argent!

Quant aux gisements de métaux de base, le cuivre, le zinc et le plomb, il en existerait de 17 à 48. De petites dimensions, on en trouverait de 9 à 27. Ceux-ci renfermeraient de ½ à 5 millions de tonnes d'une teneur de 3% de cuivre. C'est l'équivalent de 15,000 à 150,000 tonnes de cuivre. Pour le besoin des compilations de l'étude, les données concernant tant le cuivre que le zinc et le plomb, furent exprimées en cuivre. On ramena le tonnage et la teneur du plomb et du zinc en termes de cuivre, en faisant des règles de trois à partir du prix des métaux de 1972.

En ce qui concerne les gisements de moyennes dimensions, il y en aurait de 2 à 7, renfermant de 5 à 25 millions de tonnes, d'une teneur de 2.5%. Cela représente 150,000 à 625,000 tonnes de cuivre. Et il devrait exister au moins un gisement important, sinon quatre. Un gisement important devrait contenir de 25 à 50 millions de tonnes à 2.5% de cuivre. On pourrait en extraire de 625,000 à 125,000 tonnes de cuivre. De plus, les réponses receuillies auprès des producteurs et des compagnies d'exploration laissent croire que des programmes d'exploration per-

Suite à la page 19

Equipement et machinerie pour l'industrie

CANADA



Ingersoll-Rand

QUEBEC EXPLORERS CORPORATION LIMITED

2015, rue DRUMMOND, Suite 690, Montréal 107

ACTIONS INSCRITES SUR LA BOURSE DE MONTRÉAL
SYMBOLE SUR L'APPAREIL-ENRÉGISTREUR: QEX

Valiquette, Blouin & Kochenburger 514-845-7176

Avocats
Barristers & Solicitors

ANDRÉ VALIQUETTE, C.R.
MICHEL BLOUIN
DANIEL M. KOCHENBURGER

Montréal
H3C 1C8

EDIFICE DU CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN
SUITE 703
612 RUE ST-JACQUES

CONSEIL
J.-JACQUES BEAUCHEMIN, C.R.

CORRESPONDANTS EN TOUS PAYS ET AUX PORTS DE DOUANE CANADIENS

C. E. RACINE & CIE, LIMITÉE

Courtiers en douane et transitaires
depuis plus de 60 ans

BUREAU CHEF
ÉDIFICE BOARD OF TRADE, MONTRÉAL H2Y 1X6 — TÉL. 288-0271
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE "ENICAR" TELEX. 01-26331

(SUCCURSALES)
7403 Newman Blvd., Suite 229, LaSalle, P. Q. — Tel. 363-2035
10755 Côte de Liesse Rd., Suite 462, Dorval, P. Q. — Tel. 631-4641
Air Cargo Bldg. No. 1, Suite 126, Route C, Mtl Int'l Airport, Dorval, P. Q. — Tel. 636-7010



Symbole d'excellence dans la production de l'acier au Canada.

Depuis sa fondation, Amsco Joliette n'a cessé de servir l'industrie minière et les entreprises de construction au Québec. Aujourd'hui, les produits Amsco Joliette sont l'objet d'une demande toujours croissante d'un océan à l'autre et même à l'étranger.

Cette compagnie a été la première au Canada à produire de l'acier au manganèse, acier le plus dur qui soit et qui durcit encore plus à l'usage. Nos alliages d'acier sont d'une qualité insurpassée à ce jour.

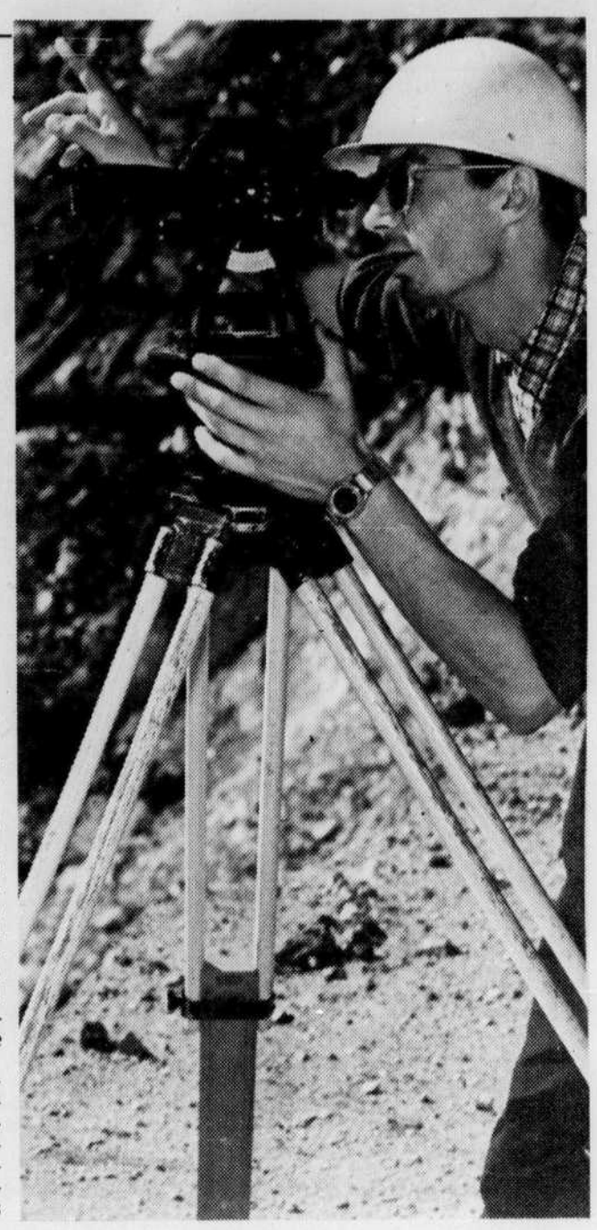
Toutes ces réalisations ont été pour nous extrêmement stimulantes et nous sommes fiers d'avoir participé à l'exploitation des plus importantes ressources minières de notre province.

Division Amsco Joliette — LES INDUSTRIES Abex, Filiale de IC Industries

Pièces d'origine et de rechange pour concasseurs, broyeurs et excavateurs.

L'ingénieur-conseil, artisan de la réputation des minières

par JACQUES LEFEBVRE



Les ingénieurs-conseils jouent un rôle important dans l'industrie minière et métallurgique.

En effet, leurs efforts de marketing sont couronnés de succès à l'étranger, où notre pays jouit d'une excellente réputation pour ses connaissances expertes dans les domaines suivants: aluminium, amiante, ciment, cuivre, fer, acier, uranium et zinc. Les nôtres sont également reconnus pour leur compétence en géologie, enrichissement des minéraux, affinage et traitement de minerais de nature complexe.

Dans notre monde en pleine évolution, le Canada est désormais considéré comme la voie d'accès à la technologie nord-américaine, bien que nos services de consultation soient également recherchés en pays hautement industrialisés.

Dans le domaine minier et métallurgique, les ingénieurs-conseils canadiens ont à leur actif des réalisations en Allemagne, dans les îles Britanniques, en Australie, en Afrique du Sud et aux Etats-Unis. Déjà, certains travaux ont été exécutés dans des pays du bloc communiste, et d'importantes entreprises se groupent présentement afin d'élargir ce marché.

Selon M. Arnold Boehm, sidérurgiste expert et Directeur des relations d'affaires internationales de la division des Mines et de la Métallurgie de SNC Inc., "Une multitude de forces semblent se conjuguer en ce moment de façon à faire savoir au monde que le Canada peut offrir un solide capital de connaissances expertes ainsi qu'une machinerie et des équipements de haute qualité. Il fut un temps où toutes les commandes allaient à la Grande-Bretagne et à l'Allemagne.

Aujourd'hui, le Canada fait plus que rattrapper ces deux pays", M. Boehm attribue partiellement ce succès au fait que les Canadiens sont de plus en plus capables de s'occuper du financement des projets par l'intermédiaire d'organismes tels que la Société pour l'expansion des exportations.

Les experts-conseils ont raison de s'enorgueillir du fait que l'exportation de leurs services profite largement à l'économie canadienne. En ce moment, par exemple, un groupe de consultants de Montréal travaille, en Europe, à la réalisation d'un complexe d'exploitation, de broyage, d'affinage et de laminage de zinc. Ce contrat de gestion de projet rapporte à lui seul quelque $15 millions en commandes d'équipement et fournit du travail à environ 1,000 canadiens, réparti sur une période de deux ans.

Parfois, d'intéressants croisements technologiques se produisent. C'est en effet le cas d'un expert-conseil de Montréal qui effectuait récemment une étude de factibilité pour un client canadien en Europe: afin de respecter les exigences extrêmement rigoureuses du pays européen en matière d'environnement, il fut obligé de concevoir un tout nouveau type de système pour le traitement des déchets. Aujourd'hui, le client étudie les possibilités d'installer ce même genre de système dans son usine principale de Montréal.

La réputation des experts-conseils à l'étranger repose avant tout sur les références acquises ici, au pays. C'est pourquoi certaines de leurs associations professionnelles travaillent activement à resserrer les liens avec l'industrie et les milieux gouvernementaux afin que les consultants du Canada, et du Québec notamment, aient suffisamment l'occasion de mettre en marché et de développer leurs connaissances expertes.

De plus, il existe un autre danger, celui de reléguer les experts-conseils locaux au rôle de techniciens dans les grands projets industriels, permettant ainsi aux étrangers de récolter les bénéfices techniques et financiers des ouvrages exécutés au pays. En fait, l'industrie minière et métallurgique a fait largement appel aux services d'experts-conseils canadiens et québécois, mais dans les milieux professionnels, on estime qu'il pourrait y avoir amélioration à cet égard.

Quels avantages y a t-il pour le client à faire appel à des consultants canadiens (québécois?) ou, en fait, à quelque consultant que ce soit?

Il semble évident qu'il soit avantageux de s'adresser à un consultant local qui connait les conditions sociales, le climat, les règlements et les lois ainsi que la situation ouvrière de l'endroit. En réponse à la deuxième question, il faut admettre qu'en raison de l'ampleur des grands projets industriels d'aujourd'hui, il n'est pas pratique ni économique pour une entreprise de production de maintenir un personnel technique pour exécuter des grands travaux tous les deux ou trois ans.

L'expérience de certaines compagnies atteste largement ce fait: après avoir fonctionné avec leur propre effectif technique, elles sont revenues aux services d'experts-conseils indépendants et dans quelques cas, certaines compagnies ont préféré créer des sociétés en participation avec de grands bureaux d'experts-conseils.

Le consultant qui possède une riche expérience de son domaine, souvent acquise dans plusieurs pays différents, est en mesure d'offrir à son client plus hautement spécialisé une vue d'ensemble de l'industrie, alliée au point de vue impartial du professionnel indépendant.

Les experts-conseils spécialisés en génie minier ou métallurgique ont comme principe d'embaucher des ingénieurs ayant de l'expérience des mines ou du travail en usine afin de s'assurer que leurs solutions sont pratiques et bien adaptées au contexte industriel. De plus, grâce à leur compétence en gestion de projet, les grands bureaux de consultation peuvent maintenant assumer la responsabilité complète d'un projet, depuis le concept jusqu'à la mise en marche.

De cette façon, le client est libéré d'une foule de détails accaparants, tout en étant constamment tenu informé de l'avancement des travaux et en demeurant maître du processus décisionnel. Pour certains projets réalisés à l'étranger, la formation technique de personnel local peut faire partie du mandat du consultant. C'est le cas du projet de la cimenterie d'un million de tonnes par années, dont le groupe SNC le Montréal assure présentement la gestion en Algérie.

Alors que l'industrie de la consultation au Québec ne cesse de progresser dans le domaine minier et métallurgique, tant ici qu'à l'étranger, le géologue-conseil, lui se retrouve face à un marché déclinant, son travail lui vient principalement d'entrepreneurs et, au Canada, l'augmentation des impôts et la diminution des stimulants découragent actuellement l'initiative des investisseurs dans l'exploration minière.

De plus la Commission des valeurs mobilières resserre ses exigences; dans plusieurs cas, l'ironie du sort veut que ce soit à cause d'entrepreneurs qui se sont fiés à des rapports préparés par des non-géologues. Bien qu'en ce moment, il soit plus intéressant d'investir au Québec que dans les autres provinces quant à l'exploration minière, il n'est pas impossible que l'industrie de la consultation géologique périclite avant que la conjoncture économique change ou que le gouvernement et l'industrie s'entendent pour faire cause commune afin de favoriser une technologie relativement nouvelle pour nous.

Tout comme dans d'autres sphères moins spécialisées de la consultation, il semble que le succès et l'excellence technologique dépendent de l'étroite collaboration de l'industrie, du gouvernement et des consultants. Il ne fait aucun doute que l'industrie de la consultation, si elle est prospère, sert les objectifs du gouvernement et de l'industrie en général.

En fait, dans une large mesure, le Canada doit sa réputation mondiale comme technologue des mines et de la métallurgie aux percées des experts-conseils sur les marchés étrangers, ainsi qu'aux réalisations de ces derniers.

United Westburne Industries Limited

Un des plus importants distributeur canadien
de matériel de plomberie, chauffage, électricité et produits relatifs

Siège administratif
6333 Boul. DÉCARIE
MONTRÉAL H3W 3E1

TÉL.: 342-5181

Quatre-vint-six succursales
à travers le Canada

Graham, Armstrong Securities Ltd.

Membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilieres

Cable : "GRAMSTRONG" Montréal - TELEX. OI-2418
Telephone: 878-2311
Edifice Sun Life, chambre 940, Montréal

Oswald Drinkwater & Graham Ltd.

Membre des Bourses
de Montreal et de Toronto
et de
Philadelphia - Baltimore - Washington Stock Exchanges

Affilié à
GRAHAM, ARMSTRONG SECURITIES LTD.

W.D. LATIMER CO.
LIMITED
199 BAY STREET, TORONTO 1, CANADA
MEMBRES:
Montréal Stock Exchange - Toronto Stock Exchange - Calgary Stock Exchange - Vancouver Stock Exchange
Relié par fil privé à Montréal, Vancouver et Toronto
Bureau de Montréal:
924 Tour de la Bourse, Place Victoria
Téléphone: 866-8763

SERVICE FRANÇAIS
GEORGES CAMPEAU
Jones Heward & Company Ltd.
Membres:
BOURSE DE MONTREAL
BOURSE DE TORONTO
l'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières
249 ouest, rue St-Jacques - Montréal - 845-6131

SERVICE FRANÇAIS
MEAD & CIE
LIMITÉE
ÉTABLIE EN 1924
Membres de la Bourse de Montréal, de la Bourse de Toronto de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et de P.B.W. Stock Exchange.
630 ouest, boul. Dorchester - Montréal - 866-3061

T.A. RICHARDSON & CO. LTD.,
membres
Bourse de Montréal
Bourse de Toronto
Bourse de Vancouver
Bourse canadienne
Bourse de Calgary
L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilieres
Suite 3611, Tour de la Bourse - Montreal
Tel.: 878-3181
SUCCURSALES A: Montréal, Toronto, Hamilton, Ottawa, Vancouver, Victoria, Noranda, Val d'Or, Timmins, Sudbury, Sault Ste-Marie, Calgary.

Service français
André Larocque
Directeur résident
Téléphone: 861-9751
R.A. DALY & COMPANY
LIMITED
En affaires depuis 1916
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal
Membres des:
Bourse de Montréal - Bourse de Toronto
L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

White, Weld & Cie du Canada Ltée
Membres: Bourse Canadienne
2 PLACE VILLE-MARIE
MONTRÉAL 113, P.Q.
White, Weld & Co.
Incorporated
Fondée en 1895
Membres: Bourse de Neww-York

RENÉ T. LECLERC INCORPORÉE
au service des investisseurs depuis 1901
ACTIONS — OBLIGATIONS — GESTION DE PORTEFEUILLES
ÉMISSION D'OBLIGATIONS
Montréal
Place Dupuis, suite 500
800 est, boul. de Maisonneuve
Tél.: 845-1152
Québec
500 est, Grande-Allée,
Tél.: 529-3701

FRAPPIER & HOLLAND INC.
Membres de la Bourse de Montréal
Suite 1050
Place du Canada
Montréal
Tél.: 879-1414

SHEARSON, HAMMILL & CO.
INCORPORATED
Fondée en 1902
Membres:
NEW YORK STOCK EXCHANGE
BOURSE CANADIENNE
800 Place Victoria
MONTRÉAL
878-1861
S.G. ALLEN, Vice-président

DOMINION SECURITIES HARRIS (Québec) LIMITÉE
Président du Conseil
P. Duhamel,
Président,
J. C. Paradis
Vice-Président,
A.G. Renaud
Ph. Jannès, Jean Turmel
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
Succursales:
Québec
St-Hyacinthe
Sherbrooke
Trois-Rivières
SIÈGE SOCIAL
1155 ouest, Boulevard DORCHESTER
MONTRÉAL
TÉL.: 861-2581

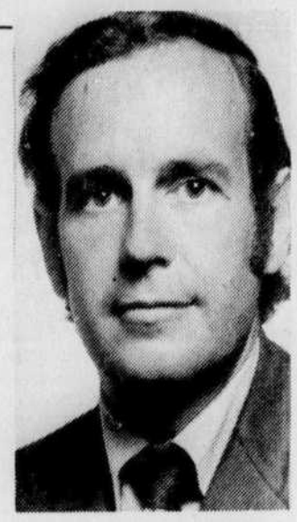
Richardson Securities of Canada
620, Saint-Jacques - Montréal
Tél.: 849-4751
Administration: WINNIPEG
COLOMBIE BRITANNIQUE: Vancouver, Victoria, Prince George — ALBERTA: Calgary, Edmonton, Lethbridge, Medicine Hat — SASKATCHEWAN: Regina, Saskatoon, Moose Jaw, Swift Current — MANITOBA: Winnipeg, Brandon — ONTARIO: Toronto, Ottawa, Hamilton, London, Windsor, Chatham, Galt, Kitchener Kingston, Simcoe, Kenora — QUÉBEC: Montréal, Québec — NOUVEAU-BRUNSWICK: Saint-Jean, Fredericton, Moncton — NOUVELLE-ÉCOSSE: Dartmouth, Halifax — ÎLE du PRINCE ÉDOUARD: Charlottetown, Summerside — ROYAUME-UNI: Londres.

Service français
Georges Lanoue - Philippe Hurtubise
Bongard, Leslie & Cie Ltée
Membres de toutes les Bourses canadiennes et des Marchés des denrées ainsi que de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et du Chicago Board of Trade
Édifice de la Banque Royale du Canada
Suite 1522
Place Ville-Marie
Montréal
Tél.:866-8951

Avec les hommages de
Maison Placements Canada Inc.
membres de:
l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Bourse de Montréal - Bourse de Toronto
1130 PLACE DU CANADA
MONTRÉAL H3B 2P7
Tél.: 861-9761

propos recueillis
par JACQUES FORGET

"La Bourse n'est pas le lieu privilégié de la petite entreprise, même minière" (Demers)



"Je n'ai jamais cru que la fin justifiait les moyens. C'est pourquoi je trouve particulièrement fallacieux l'argument utilisé par plusieurs, qui justifient l'existence du système actuel en présentant des réussites comme la Noranda, la Texas Gulf ou d'autres. Car il m'apparaît évident que tout système quelque peu cohérent qui profite de la complicité d'opérations frauduleuses pour son bon fonctionnement, réussira de toutes façons à accumuler assez d'argent pour bâtir n'importe quoi. C'est ce qui c'est passé et qui continue à se faire avec notre actuel marché boursier des titres miniers."

Robert Demers n'est président de la Commission des valeurs mobilières du Québec que depuis deux ans; mais déjà, depuis sa nomination, la remise en question de notre commerce des valeurs mobilières a été sérieusement amorcée. Et plus particulièrement, la CVM s'est penchée sur le marché des titres miniers. L'énoncé de politique numéro 8, présenté par la CVM il y a quelques mois, et proposant de nouvelles règles au commerce des valeurs spéculatives, en fait foi. Or, cet énoncé de politique numéro 8 a été retiré par la Commission. Sans pour autant que la ferme volonté de l'organisme et de son président de réaménager le commerce des valeurs minières, pétrolières et gazières spéculatives ne soit affaiblie.

"L'énoncé de politique numéro 8, reprend Me Demers ressemblait fortement à l'actuelle législation ontarienne sur la question." Voici d'ailleurs qu'elles en étaient les grandes lignes:

1) Une souscription de nouvelles actions devait amener au trésor un minimum de $60,000.

2) Un maximum de 400,000 actions pouvait être souscrites au prix minimum de 15 cents l'action.

3) Toute émission d'actions devait être répartie entre au moins 150 acheteurs. Et lors de pareille souscription, les courtiers engagés dans l'émission devaient notifier la CVM de l'achat par un de leurs clients de 2% ou plus des actions souscrites.

4) Les fruits de l'émission ne devaient être utilisées qu'aux fins exclusives de l'exploration minière.

5) Et les actions sous écrou dans le trésor devaient être destinées à une propriété ou un programme d'exploration déterminé. Ceci, notamment à fin d'éviter qu'une société d'exploration minière ne soit transformée subitement en compagnie industrielle.

"Or, ce projet de réglementation ne nous satisfaisait pas. Pas plus d'ailleurs qu'il ne faisait le bonheur de la rue. Nous l'avons donc retiré. Et nous nous penchons maintenant sur la question, mais pour aller beaucoup plus loin. Nous allons regarder les assises mêmes de ce marché, pour asseoir solidement notre réglementation du commerce des valeurs spéculatives. Il nous faut sortir du carcan et pas seulement raffermir les règles du jeu d'une loterie truquée."

— Et qu'est-ce qui vous semble particulièrement condamnable dans le marché des valeurs spéculatives liées à l'extraction des richesses naturelles, tel qu'il se pratique présentement?

"A la CVM, nous ne croyons plus pouvoir continuer avec le système actuel. Car comme l'a prouvé la Commission Carter de même que des études subséquentes, sur la totalité des sommes recueillies par l'émission de titres miniers, 40% seulement des argents sont vraiment investies dans le développement minier. Le reste passe en commissions aux courtiers. Pire encore, nous sommes convaincus que sur tout l'argent investi par le public dans le marché minier, seulement de 10% à 15% passent vraiment aux fins premières de l'exploration ou de la mise en valeur.

"Vous comprendrez donc avec moi que pareil système ne peut qu'être néfaste à la fois à l'industrie et au public. Et il en résulte une méfiance de l'acheteur ordinaire, qui finit toujours par se faire coincer, à l'égard du système boursier en général. Une telle méfiance coûte cher à tout le système socio-économique."

"Par-dessus tout, nous voulons éviter qu'une compagnie inscrite en bourse et qui se prétend donc publique, ne soit en réalité qu'une corporation privée utilisant les services de la Bourse et manipulant le public à ses propres fins. D'autant plus que ce commerce, pratiqué selon les règles actuelles devient invitant pour des éléments douteux de notre société... Et ceux-ci s'y sont déjà intéressés de très près. Les spéculations des années passées qui ont défrayées la manchette des chroniques judiciaires en font foi."

— Quelles seraient donc les conditions d'un marché minier spéculatif sain et ordonné?

"Avouons-le dès le départ, il n'y a pas de marché idéal. Mais le principe fondamental de l'existence d'un marché des valeurs mobilières est de permettre une saine allocation de l'épargne. De permettre par l'offre et la demande, de transférer l'épargne dans les secteurs les plus dynamiques de notre économie. Si le marché fonctionne bien, le réajustement est assuré.

"Mais pour que cet équilibre se crée de lui-même, il faut absolument que le marché soit libre. Par libre, j'entends que le prix des valeurs réflète l'appréciation de "tout le monde", plutôt que celle des institutions financières, des gens du milieu, voire même du "monde ordinaire"...

"Si le marché est artificiel et que les mouvements sont provoqués, les gens n'investieront plus dans les secteurs dynamiques. Ils verseront leur épargne dans des actions manipulées, espérant jouer le système à son propre jeu.

"Or, le marché minier canadien est encore trop artificiel. Maintes fois, des spécialistes, et le terme est poli, accumulent des actions d'une dite compagnie, manipulent le marché à la hausse puis, lorsque le cours est suffisamment élevé pour leur assurer un profit alléchant, ils vendent les actions accumulées.

"Un marché minier libre doit répondre à au moins deux conditions fondamentales. La distribution du capital dans les mains du public doit être suffisamment étendue et les montants ainsi distribués suffisamment importants pour rendre les manipulations difficiles. Que des compagnies deviennent publiques avec seulement $30,000 de capital, c'est une hérésie! Ça ne peut créer qu'un marché sans "profondeur", sujet à des changements brusques dont le public investisseur finit toujours par faire les frais."

— L'énoncé de politique numéro 8 retiré, qu'elles sont les principales questions débattues par la CVM pour accoucher d'une nouvelle réglementation du commerce des valeurs minières?

"On s'interroge sur les critères à déterminer pour qu'une compagnie soit vraiment publique et qu'elle n'en ait pas seulement l'apparat, à cause de sa côte en bourse. On se demande quel est le capital minimum que doit posséder une compagnie pour émettre des actions dans le public. Et de façon à vider le problème une fois pour toutes, on va même carrément se demander si la Bourse est le meilleur véhicule pour les sociétés minières d'exploration. A priori, je serai porté à prétendre que la Bourse n'est pas le meilleur instrument pour générer les fonds nécessaires à la petite entreprise, que son activité soit minière ou autre. Il me semble même que l'ouverture du marché boursier aux petites entreprises par la création de la Bourse canadienne, avec la bénédiction de la CVM de l'époque, ait été une erreur..."



FRÉNÉSIE

suite de la page 17

mettraient de découvrir de 2 à 9 gisements de porphyre cuprifère. Le porphyre est une roche d'origine purement volcanique qui permet parfois l'existence de gisements aux tonnages imposants a estimé que les quelques gisements de porphyre cuprifère de la ceinture Timmins-Val D'Or renfermeraient de 2 à 20 millions de tonnes d'une teneur de 0.5% à 1% de cuivre.

Au cours actuel du prix des métaux et malgré les récentes hésitations sur le marché de l'or, le déclin du prix du cuivre et le fléchissement des prix du zinc et du plomb, la ceinture volcanique s'étirant de Timmins à Val D'Or connaîtra très prochainement une intense activité d'exploration! Et pour le bonheur de l'Abitibi, son développement minier semble assuré.

• Service d'évaluation pour fin d'embauchage et promotion
• Service de gestion du personnel
• Sélection du personnel

MAHONEY LE BLANC & HOWARD
(depuis 1938)
Psychologues industriels

310 avenue Victoria, Westmount, Montréal H3Z 2M9, P.Q.
AUTRES BUREAUX QUÉBEC et TORONTO

La présence des Canadiens-français dans le développement minier de notre province est très faible, c'est une école difficile par laquelle il faudra bien passer un jour, si nous voulons ***maîtriser notre économie.***

CLICHE ET ASSOCIÉS LTÉE
Courtiers en valeurs de placements
QUÉBEC — Place Youville — Tel 529-1721
MONTREAL — Tour de la Bourse, Place Victoria — Tel 878-1951
TROIS-RIVIERES — Place Royale — Tel 378-4088

Votre meilleur placement... est assuré par un personnel compétent qui consacre tout son temps à la gestion de portefeuilles personnels et institutionnels. Tous n'ont qu'une préoccupation: augmenter la valeur de vos placements par des conseils judicieux et la gestion du Fonds Bolton, Tremblay.
Pour obtenir plus de renseignements ou un prospectus sur le Fonds Bolton, Tremblay Ltée, écrire ou téléphoner à:
BOLTON, TREMBLAY & COMPANY
1245 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1225, Montréal 109, Québec 849-4591
44 ouest, rue King, bureau 2519, Toronto 1, Ontario 864-1480

Greenshields Incorporée
4 Place Ville Marie, Montréal
• Gestion de portefeuilles
• Analyse économique et financière
• Opérations sur le marché monétaire
• Distribution privée de titres
• Souscription et distribution d'émissions
• Planification financière pour les sociétés
• Membres des principales bourses canadiennes
Montréal Toronto Halifax Québec Ottawa Hamilton Sudbury Winnipeg Edmonton Calgary Vancouver New York Londres Zurich

Avec les compliments de
FIRST BOSTON (CANADA) LIMITÉE
1155 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER
MONTRÉAL 102, QUÉBEC
Michel A. David, vice-président

Est-ce le moment de revoir votre portefeuille?

Un investisseur ne devrait pas escompter que des valeurs achetées il y a plusieurs années offrent toujours un bon potentiel. Le moment est donc venu de réévaluer votre portefeuille si vous ne l'avez pas fait depuis un certain temps. Pour recevoir gratuitement l'opinion de Merrill Lynch, Royal Securities sur votre portefeuille, veuillez poster ce bon. Aucune obligation de votre part.

1 Vos objectifs de placements:
☐ Sécurité relative du capital, plus revenus de ____% environ.
☐ Des valeurs de qualité, avec potentiel de plus-value et de croissance à long terme.
☐ Des valeurs spéculatives attrayantes, avec des perspectives de gains de capital dans les 12 mois.
2 Taux actuel d'impôt sur le revenu: ____%.
3 Veuillez joindre une liste de vos valeurs en portefeuille. (Sauf les valeurs de très bas prix s.v.p.). Indiquez le nombre d'actions ou d'obligations (avec le taux d'intérêt du coupon et la date d'échéance), la date et le prix d'achat approximatifs, et la réserve dont vous disposez.
4 Si votre situation financière doit subir prochainement des changements appréciables, veuillez en préciser la nature.

Toutes les demandes de renseignements seront tenues strictement confidentielles.
Nom (en lettres moulées s.v.p.)
Adresse
Ville Zone Prov.
Tél. (à dom.) (au bur.)
Aux clients de Merrill Lynch, Royal Securities: veuillez inscrire le nom de votre chargé de compte.

Merrill Lynch, Royal Securities Limitée
800 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101, Québec

Merrill Lynch, Royal Securities Limitée
Victoria Vancouver Calgary Edmonton Regina Winnipeg Hamilton Toronto Ottawa Montréal Québec St-Jean Halifax Charlottetown St-Jean de Terre-Neuve Londres

Burns Bros. and Denton
LIMITED
VALEURS DE PLACEMENT - AGENT DE CHANGE
Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Membres des Bourse de New-York American Stock Exchange par l'entremise de Burns Bros. & Timmins Limited MIDWEST STOCK EXCHANGE
Membres des Bourse de Toronto Bourse de Montréal Bourse de Vancouver
Suite 3736, 1 Place Ville Marie, Montréal - 875-2130
Toronto, Hamilton, Ottawa, Halifax, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver, New York
Londres, Angleterre

NESBITT, THOMSON
ET COMPAGNIE, LIMITÉE
INVESTISSEMENTS
355 ouest, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1P1
Tél. 844-0131
Membres
de la Bourse de Toronto, de Montréal, de Winnipeg, de Vancouver, de New York, de la Bourse Américaine (associée) et du Midwest Stock Exchange.

La Bourse de Montréal

Le financement de l'expansion minière

par MICHEL BÉLANGER
président

Les journaux et autres moyens de communications accordent une place importante aux projets d'investissement visant la mise en valeurs de richesses naturelles. Ceci reflète tant l'intérêt que tous portent au développement de notre immense potentiel de richesses naturelles que le souci d'assurer que ce développement soit en harmonie avec la qualité de la vie.

De tels investissements répondent aujourd'hui à une demande sans cesse croissante, tant intérieure qu'extérieure, et à l'apparition de prix élevés sur le marché, reflétant ainsi une rareté à l'échelle mondiale. Cette augmentation de la demande et des prix, qui survient en même temps, au Canada, que la prévision d'une rareté à moyen terme de la main-d'oeuvre, provoquera des besoins de capitaux telle que l'obtention de ces capitaux pourrait bien représenter, au cours des prochaines décennies un défi majeur pour le fonctionnement ordonné de l'économie canadienne. Pour rassembler les capitaux requis, il faudra non seulement une gestion efficace des entreprises minières mais aussi des mécanismes éprouvés d'allocation de fonds.

Les marchés financiers

Au cours des vingt-cinq dernières années, la formation de capital brut au Canada a varié entre 20% et 25% du produit national brut. Pour les prochains dix ans, tenant compte en particulier des besoins d'investissements dans le domaine de l'énergie, on prévoit que le taux devra se maintenir autour de 25%. Diverses projections des besoins pour la période 1974 — 1980 indiquent que les dépenses d'investissements au Canada atteindront près de $300 milliards, dont près du tiers pour les besoins en énergie. Cependant, même si ces montants sont imposants, les mêmes prévisions indiquent que la croissance de l'épargne au Canada pourra fournir la plus grande partie de ce capital. D'autre part, des données encore incomplètes laissent croire que le Canada, au cours des deux dernières années, a été un exportateur net de capital plutôt qu'un importateur. Même s'il demeure que l'accès aux marchés étrangers de capitaux apparaît nécessaire pour financer les investissements au Canada jusqu'à la fin du siècle, il semble bien que le capital étranger ne sera qu'un élément d'appoint dans le financement de l'ensemble de nos besoins. Donc, même s'il est évident que l'accès aux marchés étrangers doit être maintenu, c'est surtout sur les ressources internes qu'il faudra compter.

Bien entendu on ne peut négliger le rôle de l'autofinancement dans la prochaine période d'expansion. C'est à même ces fonds générés par la production actuelle qu'une bonne partie des mises en valeur nouvelles seront financées. Mais ces ressources ne seront pas suffisantes et c'est donc là qu'une question fondamentale se pose. Pourra-t-on compter sur les marchés financiers pour aller chercher des participations additionnelles au capital des entreprises ou pour former de nouvelles sociétés d'exploration et de développement?

Les Bourses et le financement de l'expansion minière

Le rôle que joue les Bourses dans le financement de l'industrie minière a évolué. Si on regarde la situation aujourd'hui, on constate que le commerce des valeurs mobilières est en transition. Les Bourses et les Commissions des Valeurs Mobilières ont resserré leur réglementation, en vue d'assurer une meilleure protection au public par des politiques de divulgation plus strictes et par un contrôle accru de la compétence des agents, particulièrement ceux qui proposent à leur clientèle des valeurs spéculatives.

On a conclu trop vite quelquefois que les Bourses ne s'intéressent plus aux compagnies qui veulent explorer et mettre en valeur de nouveaux gîtes miniers. Là n'est pas cependant l'objectif qu'elles poursuivent. Entre une spéculation d'un autre âge où tous les risques, même celui d'être mal informé ou de ne pas l'être du tout, sont supportés par l'investisseur, et un marché où des valeurs de risque sont clairement proposées par des entreprises qui ont les connaissances et l'expérience requises pour entreprendre une exploration, il y a toute une marge. A cet égard, le pire ennemi de l'industrie minière a été cette autre industrie qui a eu pour principal objectif d'extraire des fonds plutôt que du minerai.

Les petites compagnies d'exploration auront encore un rôle très important à jouer dans la découverte de nouveaux gîtes. Il est donc primordial que les Bourses puissent offrir des conditions d'inscription et de transactions efficaces à ces compagnies. Si les conditions d'inscription, et les politiques de surveillance doivent être telles qu'elles permettent au public de savoir ce qui se passe, il ne faut pas non plus qu'elles tarissent la contribution apportée par les entreprises dont le but premier est l'exploration et le développement.

En voulant, à juste titre, mettre fin à des abus, les Bourses ont pu contribuer à rendre la tâche plus difficile à des entrepreneurs qualifiés. Pour la croissance de l'industrie minière, les Bourses se doivent, en coopération plus étroite avec l'industrie, d'assurer une réglementation et surtout une administration qui permettront des décisions plus claires et plus rapides, en vue d'un dynamisme soutenu des entreprises d'exploration minière. C'est là un défi considérable, mais nous croyons qu'il est du devoir de la Bourse de Montréal de l'affronter.

Même s'il est essentiel que la gestion des mécanismes actuels soit améliorée, nous croyons que les besoins futurs du Canada nécessiteront la mise en place de nouveaux mécanismes opérant à l'échelle de l'économie canadienne. A cet égard, la Bourse de Montréal examine actuellement, en collaboration avec les autres bourses canadiennes, la possibilité de créer, en association, un système de transactions automatisées où toutes les valeurs qui y seraient inscrites pourraient être transigées par tous les courtiers membres, à partir de leurs bureaux d'ordre principaux, sans avoir à passer par le parquet.

Ceci ne veut pas dire que toutes les valeurs inscrites à une bourse seraient traitées par ce marché central. Quoi qu'on puisse croire que tel pourrait être le cas vers l'an deux-mille, l'évolution sera sans doute rapide une fois un système en place. Nous sommes d'avis qu'en travaillant immédiatement à mettre sur pied un marché intégré des valeurs mobilières au Canada, les Bourses font une participation positive à la croissance de l'économie. Ainsi, en visant un marché où la liquidité sera croissante, l'information mieux disséminée, l'exécution plus rapide et l'accès plus facile, on veut accroître l'efficacité du mécanisme d'allocation de fonds qu'est la Bourse.

La politique économique et l'industrie minière

Toute politique économique est à la fois affaire de choix nouveaux et reflet du poids des habitudes acquises.

Ainsi une certaine tradition au Canada associe industrie minière à développement initial du territoire. On l'a perçue comme une activité dont les deux grands mérites sont de servir de point de démarrage à certaines industries secondaires et de source d'emploi pour une main-d'oeuvre abondante.

Plutôt que de reprendre un débat sur ce qu'a été l'industrie minière, pourquoi ne pas plutôt se tourner vers l'avenir? Si



le Canada a intérêt à ce que son industrie minière se développe c'est parce qu'il y a là une activité économique où il jouit d'avantages comparatifs et où il lui est possible de maximiser le rendement. Ceci ne veut pas dire que l'industrie minière ne mène plus à la création d'industrie secondaire ou qu'elle n'ouvre plus de nouveaux territoires. Il s'agit plutôt de reconnaître que l'industrie minière, au Canada, est de celles dont la contribution à la croissance du produit national sera la plus importante. C'est une industrie où il vaut la peine d'affecter des ressources parce que, en période de demande élevée et de prix également élevés, le rendement sera intéressant.

La politique économique canadienne aura donc tout intérêt à ne pas faire de choix négatifs au dépens de l'industrie minière. Il s'agit d'une règle bien simple, non pas de fournir directement des aides particulières, mais d'éviter de nuire par des restrictions. Au point de vue fiscal, par exemple, deux points me paraissent devoir être mentionnés. Le premier c'est que tous les secteurs de l'industrie minière n'ont pas les mêmes conditions d'exploitation; à ce point de vue, si on développe la fiscalité en partant de la firme qui a la meilleure situation de domination du marché pour un produit particulier, on risque d'en arriver à des règles qui seraient punitives pour l'ensemble des firmes. De même, on ne saurait compter que la fiscalité minière soit aménagée à partir de la firme la plus faible ou dans la situation la plus défavorable. Une grande souplesse des règles est requise, non pas pour faire des faveurs, mais pour reconnaître la réalité. Deuxièmement, même si on accepte que l'industrie minière sera rentable et très rentable au cours des prochains vingt-cinq ans, il faut aussi tenir compte de tous les aspects de l'avantage comparatif. On ne peut éviter qu'une entreprise vivant du marché international et y suivant la concurrence, ne soit pas intéressée par les conditions d'investissements dans des pays étrangers et par la fiscalité qui y existe. La fiscalité minière au Canada ne peut donc ignorer l'aspect concurrentiel, si l'on peut dire, de la fiscalité des autre pays miniers. Il ne s'agit pas ici de prétendre que tous les avantages offerts par la fiscalité d'autres pays doivent être nécessairement offerts au Canada. C'est plutôt qu'on ne peut ignorer que c'est le revenu net après impôt, ou encore le cash flow réel qui constituent le rendement. L'industrie minière n'a pas de droits particuliers à un statut fiscal spécial. Elle a cependant droit à un statut fiscal qui reflète le rôle qu'on veut qu'elle joue dans l'augmentation de notre produit national brut. Tout compte fait ce n'est pas le rendement absolu, mais le rendement comparatif qui fera que l'industrie investira ici pour ainsi contribuer à la croissance de notre économie.

En guise de conclusion, on doit noter que l'industrie minière canadienne contribuera, dans le futur comme elle l'a fait par le passé, à l'expansion de l'économie canadienne. A cet effet, il est essentiel que la politique économique canadienne considère l'industrie minière comme un des facteurs dynamiques de la croissance de notre économie et que des choix négatifs ne soient pas faits au dépens de cette industrie.

Au niveau des besoins en capitaux nous avons mentionné que la plus grande partie de ceux requis pourra provenir de sources domestiques. Cette constatation ainsi que les projections concernant le volume de capital qui deviendra nécessaire pour financer les investissements futurs font en sorte qu'il est essentiel d'apporter des changements technologiques au marché boursier canadien afin que celui-ci soit mieux en mesure de rencontrer les besoins des détenteurs de titres et de tous les agents. La Bourse de Montréal est présentement engagée dans la formulation et la mise en oeuvre de ces réformes.

En terminant, nous voudrions noter à nouveau que même s'il représente un défi important pour les Bourses, la Bourse de Montréal est convaincue que le financement public de petites compagnies d'exploration, bien dirigées par des gens qualifiés pour de telles entreprises de risque, contribuera à la croissance de l'industrie minière.

Brault, Guy, Chaput Inc.

Fondée en 1933

Membres

Bourse de Montréal — Bourse de Toronto
Philadelphie - Baltimore - Washington Stock Exchange
Association Canadienne des Courtiers en valeurs mobilières
Membres associés - Bourse de Boston

612, rue Saint-Jacques, Montréal 101 — Tél.: 845-2161
Adresse télégraphique: BRAUCHA-MONTRÉAL

BOUCHARD & Cie Ltée.

— MEMBRES —
Bourse de Montréal — Bourse de Toronto — Bourse de Vancouver

— MEMBRES ASSOCIÉS —
Boston Stock Exchange • Philadelphia — Baltimore — Washington Stock Exchanges

1015 CÔTE BEAVER HALL, MONTRÉAL, QUÉBEC
(515) 875-5050

18 KING STREET EAST, TORONTO, ONT.
(416) 362-2251

544 HOWE STREET, VANCOUVER, B.C.
(604) 682-8491

— SOCIÉTÉ AFFILIÉE —
Bouchard & Leblond Inc.
— MEMBRES —
L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

tassé & associés, ltée

Courtiers et Agents de Change

360 rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1P8 — Téléphone: 288-9111

Succursales: 150 est rue St-Cyrille, Québec — Téléphone: 647-1050
1350 Édifice Place Royale, Trois-Rivières — Téléphone: 379-4069
155 rue Champlain, St-Jean — Téléphone: 658-1234 - 346-9663

Membres de la Bourse de Montréal
Membres-associés des Bourses de Boston et de Philadelphie-Baltimore-Washington
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

MOLSON, ROUSSEAU & CIE
Limitée

Membres: L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES
LA BOURSE DE MONTREAL
LA BOURSE DE TORONTO

800 PLACE VICTORIA - SUITE 1814 - MONTRÉAL H4Z 1C2 - 500 GRANDE ALLÉE E., QUÉBEC 4, QUÉ.

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

360, rue st-jacques, montréal H2Y 1P7, tél. 879-2222

MEMBRES

Bourse de Montréal
Bourse de Toronto
Bourse PBW
Membres associés de la bourse de Boston
Association canadienne
des courtiers en valeurs mobilières

TORONTO — OTTAWA — QUÉBEC — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES — CHICOUTIMI — MONCTON
ST-HYACINTHE — VICTORIAVILLE — JOLIETTE — PARIS BRUZELLES — GENE

MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd.,

Membres

BOURSES DE MONTRÉAL, ET DE TORONTO

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

129 rue Saint-Jacques
Montréal H2Y 1L7
Tél.: 871-9611

50 King Street West
Toronto M5H 1H3
Tél.: 362-1631

Anglo American of South Africa

par MICHEL NADEAU

Le dernier empire de l'or et du diamant



Harry Oppenheimer

Un empire puissant dirigé par quelques individus, étendant ses ramifications dans quarante pays, présent dans tous les secteurs économiques et dont les assises demeurent l'or et le diamant, telle est l'image que projette aujourd'hui l'Anglo American Corporation of South Africa qui a tenu dernièrement sa 57ième assemblée annuelle à Johannesburg.

Pas très loin du célèbre Carlton Center, dans un luxueux immeuble de la Main Street, un Afrikaner âgé de 65 ans, M. Harry Oppenheimer a présidé, pour la dix-septième année consécutive, l'assemblée générale des actionnaires de ce groupe qui contrôle des actifs évalués à plus de $7 milliards. Comme son père, Sir Ernest Oppenheimer l'avait fait quarante fois avant lui, de la fondation de la compagnie en 1917 jusqu'à sa mort en 1957, M. Oppenheimer fils a brossé un tableau général de l'évolution de ce conglomérat dont bien peu de gens connaissent tous les recoins. Le rapport annuel fait mention de 300 filiales mais ce ne sont que les plus importantes.

Comme pour le tandem Belm-Geneen chez ITT, on a toujours confié aux Oppenheimer la mission d'assurer la continuité à l'intérieur de ce géant minier industriel et financier.

Le nom de l'Anglo American reste attaché à l'époque des aventures tumultueuses des chercheurs de diamants, des intrigues politiques ourdis dans les capitales des colonies africaines de la Couronne britannique et des conditions misérables des mineurs bantous au Transvaal.

Après avoir semé la zizanie entre les producteurs et le syndicat des diamantaires et racheté les entreprises des citoyens allemands confisquées après le premier conflit mondial, Sir Ernest Oppenheimer a posé la première pierre de son empire en acquérant en 1926 le quart des actions de la firme britannique De Beers Consolidated Mines. Il reçut l'aide de financiers anglais et américains mais qui demeurèrent minoritaires au sein des actionnaires.

Discret, évitant soigneusement les plates-bandes des multinationales américaines, le groupe sud-africain a grandi dans l'ombre et atteint aujourd'hui les dimensions d'un véritable empire financier régnant en maître sur plusieurs marchés.

Ses filiales fournissent plus du tiers de l'or vendu dans les pays capitalistes et 35% du charbon de l'Afrique du Sud.

La "famille" De Beers dominent le marché du diamant avec 80% du commerce mondial. C'est une autre filiale de l'Anglo American qui extrait la majeure partie du cuivre de la Zambie, renommé pour la richesse de ses réserves. Une autre entreprise, Rustenburg, se classe en tête des firmes productrices de platine. On pourrait ajouter aussi que, bon an mal an, l'Anglo American vend quelque 1,000 tonnes d'uranium, qu'elle opère dans presque tous les secteurs de l'économie sud-africaine, de la cueillette des noix à la gestion de marinas en passant par la fabrication de portes de garage et de tubes en plastique.

Devant les actionnaires — en majorité, des Afrikaners — M. Oppenheimer a débuté son exposé en démontrant comment la détérioration de la conjoncture a favorisé l'Anglo American.

"L'année 1973 a apporté d'excellents résultats à notre compagnie en raison des difficultés graves et de l'incertitude qui ont régné à l'échelle de l'économie mondiale. Les échecs répétés des grandes puissances dans l'élaboration de solutions aux grands problèmes monétaires internationaux et l'aggravation de ces problèmes par les tendances inflationnistes, ont renforcé la demande de l'or. Les prix ont atteints des sommets records ce qui a amené des avantages évidents pour un grand producteur d'or comme l'Anglo American".

Comme le dit le proverbe, les coûts élevés des uns font les profits extraordinaires des autres!

C'est ainsi que les gains de l'Anglo American ont grimpé de 28% l'an dernier après que le fisc eut soustrait 73% de la hausse de l'écart entre les revenus et les dépenses.

Ces gains déclarés de $82 millions ne fournissent pas cependant une image exacte de l'ampleur véritable des bénéfices du groupe. Il faut plutôt remarquer, par exemple, que les actifs canadiens de l'Anglo American — 35% de Hudson Bay Mining & Smelting — qui représentaient en 1973 environ 6% de l'ensemble n'ont fait surgir que 3% des profits totaux. Cependant, on ne peut blâmer la HBMS qui a augmenté ses gains de 300% pour atteindre $45 millions avec un capital investi de $173 millions.

La hausse fulgurante du prix des métaux explique en bonne partie les profits extraordinaires réalisés. Entre le 1er janvier 1973 et le 31 mars 1974, le prix de l'or s'est accru de 150%, le zinc, de 80%, le cuivre, de 54% et la potasse de 29%.

De plus, le groupe a commencé à récolter les fruits d'une politique de diversification de ses intérêts. Depuis une décennie, on a ajouté aux compagnies minières de Sir Ernest, des entreprises fabricant de l'acier, des textiles, des concentrés chimiques, des explosifs, de l'équipement de forage, des produits alimentaires etc... Le conglomérat s'est aussi développé par l'acquisition de sociétés immobilières, de banques, de compagnies d'assurances, d'entreprises de services, de bureaux d'ingénieurs etc...

Ces firmes sont localisées principalement en Afrique du Sud. Mais le nombre de filiales étrangères croit sans cesse principalement dans les anciennes colonies britanniques: Rhodésie, Zambie, Botswana, Canada, Australie... et en Angleterre évidemment.

L'administration d'un tel empire n'est pas chose facile. La concentration du pouvoir et de l'information dans les mains des Oppenheimer continue de maintenir la cohérence à l'intérieur de cette mosaïque d'entreprises. Avec une très faible proportion des actions — 10% de la compagnie Anglo American — et un art magistral des jumelages de compagnies, les Oppenheimer ont réussi à conserver au Bureau du président l'hégémonie qu'il détient depuis 57 ans.

Pour cela, ils ont mis sur pieds un réservoir de cadres formés à la ligne de conduite de l'Anglo American. La plupart de ceux-ci — trop de boursiers Rhodes pas assez de MBA disent les critiques du groupe — séjournent à tour de rôle dans les différentes filiales pour s'assurer de l'orthodoxie du développement. Au Canada, par exemple, M. H. Ronald Fraser a remplacé dernièrement M. Gavin W. H. Relly qui, après deux ans au poste de président du conseil de HBMS, a regagné l'Afrique du Sud.

Ces individus doivent orienter les objectifs des compagnies où ils travaillent dans le sens des priorités du groupe — du clan devrait-on dire — comme le mentionne le rapport annuel.

"La notion de groupe implique que la compagnie-mère ne se contente pas de jouer un rôle officiel au niveau du conseil d'administration des compagnies où elle détient un intérêt, si minoritaire soit-il. Elle s'efforce de fournir à ces entreprises un ensemble complet de services administratifs et techniques tout en leur assurant le capital nécessaire à leur croissance et à leur développement".

"Il n'est pas nécessaire de posséder 51% des actions pour diriger une société" répète M. Oppenheimer. C'est par la compétence administrative, l'information technique et les crédits financiers que l'Anglo American parvient à prendre le contrôle psychologique de nouvelles entreprises.

On développe ainsi un organigramme fort complexe où les relations financières entre les filiales se multiplient en tous sens. Finalement, on ne distingue plus très bien les veines des artères qui conduisent le flux financier jusqu'au coeur du système: Johannesburg.

Pour mieux dissocier les activités courantes du travail de planification, le conseil d'administration a constitué récemment un comité d'exploitation qui prend les grandes décisions reliées au fonctionnement interne du groupe. Le comité exécutif peut alors se consacrer uniquement à sa fonction propre: prévoir l'avenir.

La croissance du groupe repose sur quatre piliers. Aux côtés de l'Anglo American, la pierre angulaire de l'ensemble, on retrouve la "famille" De Beers intéressée particulièrement au secteur des diamants et Rand Selection Corp., une société de gestion qui chapeaute des entreprises très diverses. En 1965, pour contourner le contrôle des changes appliqué à l'Afrique du Sud, le groupe a créé à Londres, Charter Consolidated qui a la responsabilité première des projets outre-frontières. Les intérêts du groupe dans les mines d'or sont détenus par Anglo American Gold Investment — AMGOLD — qui est actionnaire dans une quinzaine de mines importantes dans l'Etat libre d'Orange et dans le Far West Rand. Ces firmes ne s'enferment pas dans un secteur exclusif.

Elles seront fréquemment appelés à prendre part à des entreprises conjointes. C'est ainsi que les actions de l'Anglo American Corp of Canada — AMCAN — sont distribuées dans les portefeuilles de De Beers (26%), Charter (24%), Anglo American (23%) et Rand (10%).

Comme sur un échiquier, le groupe joue lors de chaque acquisition l'une de ses grosses pièces afin d'attirer le capital local; par la suite, si les administrateurs autochtones s'avèrent incompétents ou trop encombrants, les entreprises soeurs entrent en jeu et acquièrent d'autres blocs d'actions.

En racontant les péripéties de son père aux prises avec "les tigres du diamant", M. Oppenheimer avouera, un peu nostalgique, que l'Anglo American est devenu aujourd'hui beaucoup plus une société de gestion financière qu'un groupe minier.

A ce titre, elle détient des participations dans plusieurs banques dont Union Acceptances, la banque commerciale du groupe. Il lui arrive aussi de s'associer avec des grandes banques européennes dans différents projets. Avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, la plus importante banque privée en France, elle a créé Francana Oil & Gas au Canada, exploite des mines de cuivre en Mauritanie et de tungstène dans les Pyrénées, poursuit des travaux de prospection au Madagascar et contrôle une des plus grandes institutions financières d'Italie.

Pour ce qui est des investissements régionaux, le Canada se classe deuxième derrière la Rhodésie. L'AMCAN détient le contrôle effectif de Hudson Bay Mining & Smelting avec 35% des actions en circulation. La HBMS possède aujourd'hui des réserves de plus de 12 millions de tonnes de minérai soit une quantité à peu près égale à celle qu'elle avait à ses débuts en 1928. En 45 ans, elle a extrait plus de 73 millions de tonnes de minérai, surtout de cuivre et de zinc dans la région de Flin Flon-Snow Lake au Manitoba.

Depuis 1966, HBMS s'est taillé une place de choix dans le secteur pétrolier avec une série d'acquisitions heureuses: Francana Oil & Gas (55%), Western Decalta (45%), Trend Exploration (100%), Canadian Merril Ltd (30%) et Consumers Oil (10%).

En Saskatchewan, Sylvite of Canada compte parmi les plus grands producteurs de potasse avec sa filiale américaine, Terra Chemicals. Depuis le début de l'année, Sylvite fonctionne à 104% pour répondre à la forte demande de fertilisants. En Colombie-Britannique, le projet de loi 31 qui hausserait les royalties à 5% en 1975, a quelque peu tempéré les espoirs placés dans Stikine Copper. La seule entreprise du groupe installée au Québec, Zochem, spécialisée dans la préparation de l'oxyde de zinc, s'apprête à déménager dans la banlieue de Toronto.

Deux nuages commencent cependant à obscurcir le firmament du géant sud-africain: la gourmandise fiscale des gouvernements et la prise de conscience des mineurs sud-africains.

Comme son père, M. Harry Oppenheimer a toujours manifesté un fort penchant pour la vie politique de la fédération sud-africaine. Cela lui permet de garder un oeil sur les lois en gestation et d'intervenir, s'il y a lieu. Mais aujourd'hui, l'ampleur des problèmes commencent à rendre dificiles les accommodements d'antan.

L'Anglo American accepte volontiers le désir des gouvernements de recevoir leur part de la manne des richesses de leur sous-sol. On ne s'oppose pas à une participation de 10 ou 20% des autorités au capital-actions mais à la condition que celles-ci se montrent conciliantes au moment de l'imposition. "Nous voulons être taxés comme le sont les autres entreprises du pays" soutient M. Oppenheimer. Mais l'idée d'une société mixte qui transige avec d'autres filiales du groupe et qui se montre avare de dividendes, ne sourit pas à tous les présidents de républiques. Ces derniers veulent tout simplement plus d'argent comptant pour leurs gouvernements.

Il y a aussi les pressions sociopolitiques qui se multiplient. En Afrique du Sud, les universitaires manifestent pour réclamer une amélioration au sort des mineurs bantous. Du côté de la Namibie, le mouvement SWAPO gagne de plus en plus de terrain sur le plan international et pourrait forcer un jour l'Afrique du Sud à laisser le Sud-Ouest africain s'acheminer vers l'indépendance. Le sous-sol de ce territoire reçu en tutelle de la Société des Nations renferme entre autres d'importants gisements diamantifères.

Les changements politiques survenus au Portugal pourraient rendre plus difficiles les voies d'accès au port de Laurenço Marquès au Mozambique et accroitre les embouteillages à Durban qui est plus éloigné.

En Australie, le gouvernement travailliste hésite à donner le feu vert à différents projets d'entreprises conjointes.

Heureusement, il reste l'Amérique! Jusqu'à maintenant, l'Anglo American a su résister à un débarquement massif sur ce continent. Elle s'est associée avec quelques géants américains (dont la puissance American Metal Climax) dans quelques projets mais sans plus. Aujourd'hui, elle lorgne sérieusement du côté du Brésil et du Mexique. L'Oncle Sam pourrait bien lui rappeler délicatement les grands principes de la doctrine Monroe.

Les projets de législation en Saskatchewan et en Colombie-Britannique n'effraient pas outre-mesure les dirigeants de l'AMCAN qui n'ignorent pas que les provinces canadiennes ont toujours agi avec beaucoup de civilités dans leurs interventions.

Aussi, le président de HBMS, M. H. A. McKenzie a annoncé lors de l'assemblée annuelle d'avril dernier, qu'un fonds spécial avait été créé en vue de mener une campagne intensive de lobbying auprès de ces gouvernements trop entreprenants.

En 1973, pour la première fois de leur histoire, les 500,000 mineurs sud-africains ont tenu tête aux grandes entreprises et ont décroché des augmentations de salaire allant de 30 à 60%. Ces revenus demeurent environ vingt fois moins élevés que ceux touchés dans les autres pays industrialisés et ne sont nullement indexés au prix des métaux.

Mais, forts de leur victoire, les 120,000 employés de l'Anglo American pourraient bien se montrer plus exigeants dans l'avenir et réclamer une plus grande part du gâteau.

Pour la direction de la compagnie, ces perturbations découlent avant tout d'un manque d'information et de querelles inter tribales.

Aussi, a-t-elle décidé cette année de modifier sa politique sociale en délaissant les oeuvres charitables et philanthropiques pourra accroître ses budgets à la formation technique et à l'amélioration des conditions de vie dans les régions excentriques du pays.

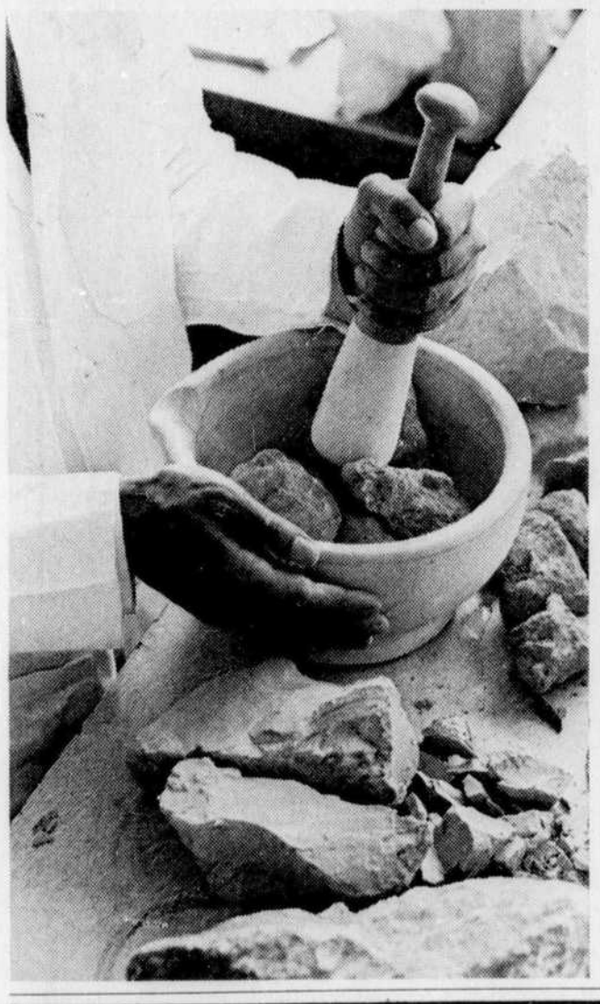
Pour ce qui est des malaises dans les milieux noirs, des étrangers venus travailler en Afrique du Sud raviveraient les haines ancestrales entre les différents tribus bantous. Toujours selon la compagnie, ce sont ces formentateurs de troubles — qui constituent la majorité des mineurs — qui amèneraient le mécontentement chez les travailleurs jusqu'ici si dociles.

C'est maintenant qu'il faut se rappeler que l'Afrique du Sud est le pays des autruches.

TABLEAU

Anglo American of South Africa	Distribution des investissements % — 1973 —	Distribution des revenus %
Or	43	38
Diamants	17	20
Charbon	3	3
Cuivre	3	10
Platine	3	4
Autres produits miniers	4	3
Industries	17	15
Immobilier	2	
Finance	8	7
Total	100	100

Ce tableau démontre la rentabilité de l'extraction du cuivre des mines de la Zambie et du Botswana qui ne requiert que 3% des investissements et rapporte 10% des gains du groupe sud-africain. Source: Rapport annuel 1973.





Compliments de

YVON BOULANGER LIMITÉE

IMPRIMEUR DE DOCUMENTS MONÉTAIRES

2325 Dandurand

Montréal H26 129
Tél.: 273-7777

C. J. HODGSON SECURITIES LTD
Courtiers en valeurs depuis 1912

Membres:

Bourse de Montréal
Bourse de Toronto
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

2, Place Ville-Marie
Suite 660
Montréal, P.Q. H3B 2E2
Téléphone: 875-5390
Télex: 01-2813

GRENIER RUEL & CIE INC.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
QUÉBEC/MONTRÉAL

RAYMOND CAMUS INC.
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
500 Place d'Armes, ch. 1020
Montréal — Tél.: 842-2715

Fondée en 1961

A. Renaud & Compagnie Limitée
NÉGOCIANTS EN VALEURS

MONTRÉAL: 200, ST-JACQUES (514) 844-2886
QUÉBEC: 132, RUE ST-PIERRE (418) 692-1914

Recherche...

"Commentaires sur le placement", une revue mensuelle publiée par notre service de recherche contient, pour les investisseurs, des renseignements utiles sur les sociétés et les industries, l'économie et la tendance du marché. Les plus récents sujets discutés sont:

☐ Alcan Aluminium Limitée
☐ Bell Canada
☐ Calgary Power Ltd.
☐ Canadian Industries Ltd.
☐ Consolidated-Bathurst Limitée
☐ Northern Electric Compagnie Limitée
☐ Noranda Mines Limited

Veuillez me faire parvenir une copie de votre "Commentaires sur le placement" tel qu'indiqué plus haut.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code Postal _____
(lettres moulées S.V.P.)

A. E. Ames & Cie
Limitée
Maison fondée en 1889

630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Québec. H3B 1S6 861-1751

Suite 724, 2 Place Québec Québec, Québec. G1R 2B5 647-1015

Bureaux et filiales dans les principales villes canadiennes, New York, Londres, Paris, Lausanne et Tokyo.

Ça marche bien chez Falconbridge Copper en marche!

Production, nouvelle mise en valeur, exploration. Cette industrie triphasée rend Falconbridge Copper Limited un membre très actif du groupe international Falconbridge de compagnies minières et industrielles.

Les principales opérations sont situées au Québec où Falconbridge Copper compte deux divisions importantes. A sa division Opemiska, près de Chapais, une somme de $5 millions a été investie pour mettre en valeur une nouvelle série de gisements cuprifères et aurifères, et l'opération de ses mines de cuivre, d'or et d'argent se continue.

A sa division Lake Dufault, dans la région de Rouyn-Noranda, Falconbridge Copper possède des mines qui produisent du cuivre, du zinc, de l'or et de l'argent. En plus, comme dans le district du Lac Dufault et Chapais, la compagnie poursuit un programme intensif d'exploration dans tout le Québec.

En Ontario, Falconbridge Copper, conjointement avec NBU Mines Limited, procède avec diligence à la mise en valeur de la mine Sturgeon Lake, un dépôt important de zinc et de cuivre situé près d'Ignace dans la section nord-ouest de la province.

Falconbridge Copper Limited . . . incorporée au Québec. C'est une compagnie dynamique et en essor sur la scène minière canadienne.



FALCONBRIDGE
COPPER LIMITED